



Document d'Objectifs Septembre 2011

**Gorges de la Dordogne
Natura 2000 « FR7412001 »**



SEPOL

11, rue Jauréon - 87000 LIMOGES

+33 (0) 5 55 32 20 23 / sepol@sepol.asso.fr



AUVERGNE



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



NATURA 2000

SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7412001 « GORGES DE LA DORDOGNE » | 3 |
| REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB..... | 4 |
| <u>INTRODUCTION GENERALE</u> | 5 |
| <u>NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE</u> | 5 |
| <u>FICHE D'IDENTITE DU SITE</u> | 7 |
| <u>A - DIAGNOSTIC</u> | 9 |
| I - <u>DONNÉES ADMINISTRATIVES</u> | 10 |
| II - <u>SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE</u> | 16 |
| III - <u>DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL</u> | 17 |
| ANALYSE DE L'HISTORIQUE DES GORGES DE LA DORDOGNE..... | 19 |
| ANALYSE DES ACTIVITES AGRICOLES..... | 22 |
| ANALYSE DES ACTIVITES SYLVICOLES..... | 28 |
| ANALYSE DE L'URBANISME ET DES AMENAGEMENTS | 37 |
| ANALYSE DES ACTIVITES DE CHASSE, DE PECHE ET DES AUTRES ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS | 40 |
| III - <u>DONNEES ABIOTIQUES GENERALES</u> | 45 |
| IV - <u>GRANDS MILIEUX</u> | 46 |
| V - <u>HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL</u> | 54 |
| VI - <u>ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409</u> | 57 |
| <u>B - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS</u> | 76 |
| I - <u>ENJEUX</u> | 77 |
| II - <u>OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES</u> | 80 |
| <u>C - MESURES DE GESTION</u> | 84 |
| I - <u>RECAPITULATIF DES MESURES DE GESTION</u> | 85 |
| II - <u>FICHES ACTIONS</u> | 88 |
| <u>D – SUIVI ET EVALUATION DU SITE ET DE L'ANIMATION DU DOCOB</u> | 138 |
| I - <u>SUIVI DES MESURES</u> | 139 |
| II - <u>SUIVI DES ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX ET DE LEURS HABITATS</u> | 141 |
| <u>CONCLUSION</u> | 144 |

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7412001 « GORGES DE LA DORDOGNE »

Maître d'ouvrage

MEEDMM – Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement Limousin
Suivi de la démarche : Nathalie FROPIER de la DREAL Limousin

Structure porteuse

État

Opérateur

Groupement LPO délégation Auvergne & SEPOL

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Anthony Virondeau et Sabine Boursange

Contribution au diagnostic écologique : Biotope

Contribution / Synthèse / Relecture : Pierre Tourret (LPO Auvergne), Jérôme Roger (SEPOL), Mathieu Bonhomme et Yvan Grugier (CREN Limousin)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts et forestiers (juillet 2010) : Sabine Boursange

Crédits photographiques (couverture)

Aigle botté - Romains Riols LPO Auvergne & Gratte Bruyère – Agnès Boyé SEPOL

Référence à utiliser

VIRONDEAU A., BOURSANGE S., – *Document d'Objectifs : Gorges de la Dordogne*. SEPOL & LPO Auvergne, 2011, 147 pages.

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

| Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob | Collectivités | Administrations | Organismes techniques et scientifiques et associations | |
|---|---|--|---|--|
| Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 | Les membres des communautés de communes | La Sous-préfecture d'Ussel | CRPF Limousin CRPF Auvergne | FDSEA du Cantal UDSEA du Puy-de-Dôme |
| Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs ; notamment à l'occasion des réunions de comité de pilotage et de groupe de travail | Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes | DREAL Limousin DREAL Auvergne | Syndicat des propriétaires forestiers privés du Cantal | Comité du Tourisme de la Corrèze |
| | Madame, Messieurs les Conseillers généraux des cantons | DRAF Limousin DRAF Auvergne | Association des forestiers de la Xaintrie | EDF |
| | PNR de Millevaches en Limousin | DRJSCS Auvergne | Association de développement et d'animation forestière Dordogne Ventadour | RTE |
| | EPIDOR | DDT Corrèze DDT Cantal DDT Puy-de-Dôme | FPPMA du Cantal FPPMA de la Corrèze URAL Fédération de Pêche | Comité départemental de Randonnée Pédestre de la Corrèze |
| | | DDCSPP Corrèze DDCSPP Cantal | FD des Chasseurs de la Corrèze FD des Chasseurs du Cantal FD des Chasseurs du Puy-de-Dôme FR des Chasseurs du Limousin | CREN Limousin CEN Auvergne |
| | | ONCFS Limousin ONCFS Auvergne | Chambre d'agriculture de la Corrèze Chambre d'Agriculture du Cantal Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme | Limousin Nature Environnement |
| | | ONF Auvergne-Limousin | Syndicat de la propriété privée rurale du Puy-de-Dôme | Association Pic Noir |
| | | Agence de l'eau Adour-Garonne | SAFER Corrèze SAFER Marche-Limousin | CPIE de la Corrèze |
| | | | | Lycée de Neuvic |
| | | | | GEOLAB - CNRS Université de Limoges |

INTRODUCTION GENERALE

Il s'agit de présenter les enjeux globaux du Docob par rapport au site auquel il a vocation à s'appliquer.

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/EC du 30/11/2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,

- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,

- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Auvergne

- 82 sites (SIC-ZSC) qui couvrent 95 000 ha et 2 100 km de rivières et habitats d'espèces soit 3,6 % du territoire.

- 12 sites (ZPS) qui occupent 320 000 ha soit 12,2 % du territoire.

Au total c'est 14,3 % du territoire régional qui fait partie du réseau (375 300 ha).

Natura 2000 en Limousin

- 33 sites (SIC-ZSC) qui couvrent 37 214 ha soit 2,2 % du territoire.

- 3 sites (ZPS) qui occupent 87 466 ha soit 5,2 % du territoire.

Au total, c'est 6,2 % du territoire régional qui fait partie du réseau (104 429 ha).

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Gorges de la Dordogne

Date de transmission de la ZPS ou/et date de l'arrêté de la ZPS : mars 2006

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR7412001

Localisation du site Natura 2000 : Auvergne - Limousin

Localisation du site Natura 2000 : Cantal – Corrèze – Puy-de-Dôme

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : 46037,00 ha

Préfet coordinateur : Préfet de Corrèze

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Préfet de la Corrèze

Structure porteuse pendant la phase d'élaboration du DOCOB : Etat

Opérateur : Groupement SEPOL – LPO délégation Auvergne

Groupes de travail : Forêt – Agriculture – Loisirs et tourisme – Aménagement et urbanisme

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : *Arrêté préfectoral en Annexe*



Plateau agricole - LPO Auvergne : Sabine Boursange

A - DIAGNOSTIC



Grand-duc d'Europe – LPO Auvergne Romain Riols

I - DONNEES ADMINISTRATIVES

Tableau n° 1 : Données administratives

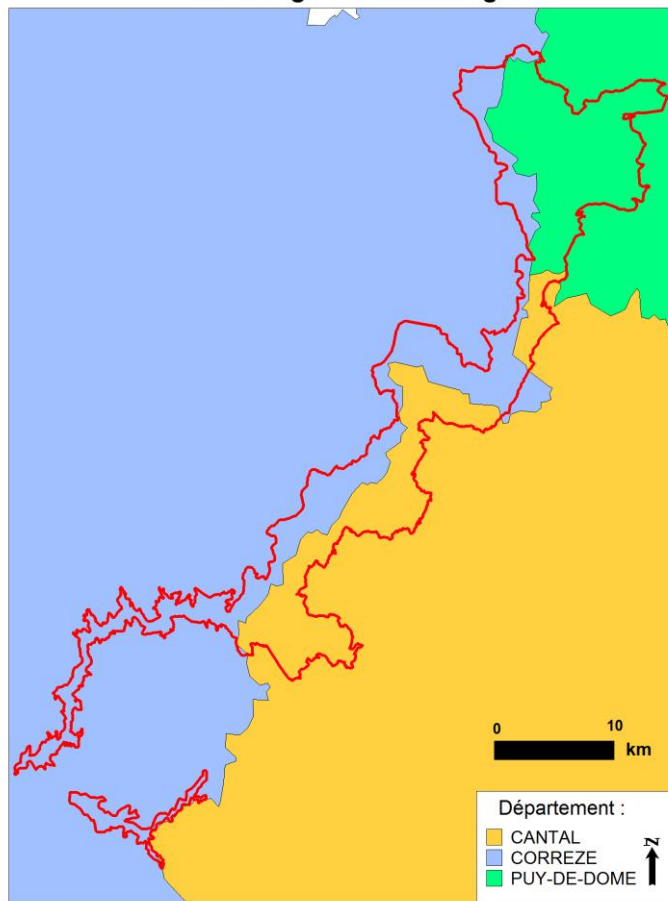
| Données administratives | Quantification | | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Sources |
|---|--------------------------------------|----------|---|--|---------------------------|
| | Auvergne | Limousin | | | |
| Régions | 2 | | Auvergne et Limousin | 7,9 % de la surface des ZPS d'Auvergne 23,8 % de la surface des ZPS du Limousin | DREAL |
| Départements | 2 | 1 | Cantal, Corrèze et Puy-de-Dôme | 21 % de la surface des ZPS du Cantal (13 073,66 ha) 41% de la surface des ZPS de la Corrèze (20 807,17 ha) 13,5 % de la surface des ZPS du Puy-de-Dôme (12 156,36 ha) | DREAL |
| Communes | 27 | 36 | | | |
| Habitants | 18391 | 18863 | Dans les communes concernées | 10 communes de plus de 1000 habitants : Mauriac, Bort- les-Orgues, Argentat, Neuvic, Ydes, Pleaux, Lanobre, Messieux, Champagnac et Saint-Sauves-d'Auvergne soit 21810 habitants à elles-seules Seuls les bourgs de Messeix et de Lanobre sont en partis dans le site | SIG |
| Parcs naturels régionaux | 1 | 1 | Volcans d'Auvergne | Figure n°3 | SIG |
| | | | Millesvaches en Limousin | | |
| Réserves naturelles, ENS, APPB | 0 | 0 | / | / | |
| Terrain du Conservatoire du littoral | 0 | 1 | Port-Dieu, lac de barrage de Bort-les-Orgues | Forêt de pente | Conservatoire du littoral |
| Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS... | 1 réserve de biosphère MAB en projet | | Vallée de la Dordogne | Projet porté par Epidor | EPIDOR |
| Sites classés | 0 | 3 | Cascade du Saut Sali Orgues basaltiques Saut de Juillac | Le site inscrit et le site classé ont pour objectif de conserver les milieux et les paysages possédant un monument ayant une valeur historique, artistique, | DREAL |

| | | | | | |
|----------------|---|---|--|---|-------|
| Sites inscrits | 4 | 4 | Site de Port-Dieu (19) Château de Gibanel (19) Site du Mont et cascades du Lys(19) Site de la Vie(19) Vallée de la Maronne(19) Ruines du château et ses abords(15) Ruines du château de Miremont(15) Le pont d'Aynes (15) Château de Val, parc, chapelle(15) | scientifique, légendaire ou pittoresque. Ce qui les différencie est la mesure de protection ; le site inscrit possède une mesure de protection faible alors que le site classé en a une forte (interdiction de modifications sur le site sauf accord du ministre concerné). | DREAL |
| ZNIEFF 1 | 5 | Bois de Valette et Frétigne (368 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 13 | DREAL | |
| | | Bois de Pierrefite (275 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 11 | | |
| | | Orgues de Bort (183 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 16 | | |
| | | Ruisseaux de Clémensac et des Ganottes (183 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 1 | | |
| | | Gorges d'Avèze (1832 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 29 | | |
| | | Gorges de la Dordogne (6715 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 34 | | |
| | 6 | Gorges de la Maronne – barrage d'Enchanet (3647 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 17 | | |
| | | Gorges de Savenne (1912 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 32 | | |
| | | Gorges du Marilhou (1347 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 15 | | |
| | | Lacs et landes humides de Madic (693 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 24 | | |
| | | Vallée de la Burande (613 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 16 | | |
| | | Vallée de la Mortagne (1288 ha) | Nombre d'espèces déterminantes : 7 | | |

| | | | | | |
|--|---|---|---|---|-----------------|
| ZNIEFF 2 | 1 | 7 | 19 : Vallée de la Dordogne – secteur Corrèze Vallée de la Triouzoune à l'aval du barrage de Neuvic Vallée de la Diège à l'aval du pont Tabourg Vallée du Dognon Vallée de la Maronne Vallée de la Dordogne (secteur Corrèze) Vallée du Chavanon (secteur Corrèze) Vallée de la Luzège 15 – 63: Artense | | DREAL |
| ZSC SIC | 5 | 2 | Rivières à Loutres (15-63) Rivières à Écrevisses à pattes blanches (63) Rivières à Moules perlières (63) Gorges de la Dordogne et du Marilhou (15) Tunnel SNCF du Chavanon (63) Vallée de la Dordogne(19) Ruisseaux de Neuvic (19) | Les plus présents dans le site : Gorges de la Dordogne et du Marilhou (15) et Vallée de la Dordogne(19) pour les espèces et habitats forestiers Tunnel SNCF du Chavanon (63) pour les Chiroptères => Coordination des mesures de gestion | DREAL |
| Réserves de chasse | 8 | ? | 1137 ha dans le Cantal Soit 8,7% de la surface du site dans le Cantal | Au moins 10% du territoire de chasse de l'ACCA Les limites des réserves de chasse sont généralement fixées pour une période de 10 à 15 ans, mais elles peuvent être modifiées selon les volontés de l'ACCA. Chasse interdite dans la réserve sauf la chasse à l'approche (sans chien), généralement pratiquée par les chasseurs extérieurs. | FD de chasse 15 |
| Réserves de pêche | 0 | 0 | | | |
| SAGE, SDAGE | 1 | | | SDAGE Dordogne | |
| Autres informations : schémas des carrières, éoliens.... | 2 | 1 | | Schéma départemental des carrières du Cantal. 1999. DIREN Auvergne. Schéma départemental des carrières du Puy-de-Dôme. 1996. Préfecture du Puy-de-Dôme. Schéma départemental des carrières de la Corrèze. | |

Figure n°2 : Les départements concernés par le site

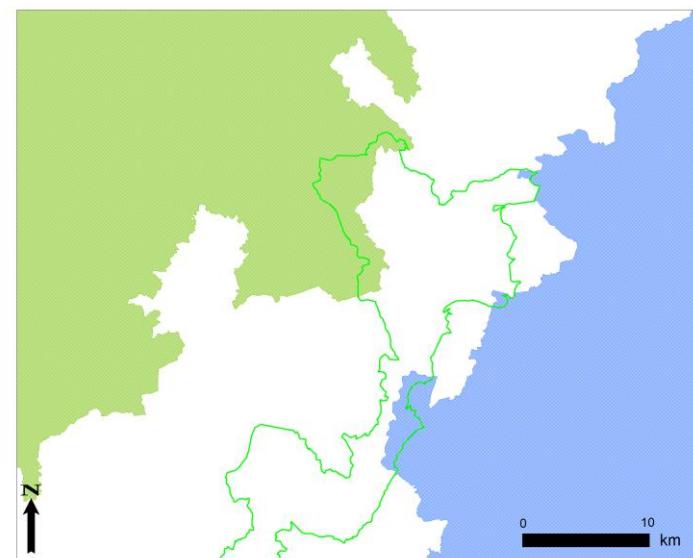
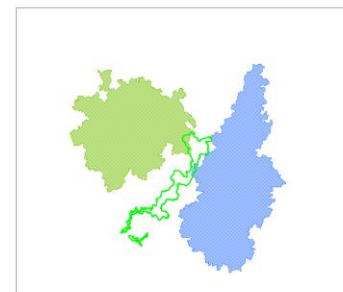
**Les départements concernés par le site Natura 2000 :
Les Gorges de la Dordogne**



Fonds vecteurs : DREAL Limousin
Conception & réalisation : LPO Auvergne, 04-10, SB

Figure n°3 : Les PNR concernés par le site

**La ZPS Gorges de la Dordogne :
un corridor écologique et
une limite naturelle
entre les PNR
des Volcans d'Auvergne
et de Millevaches**



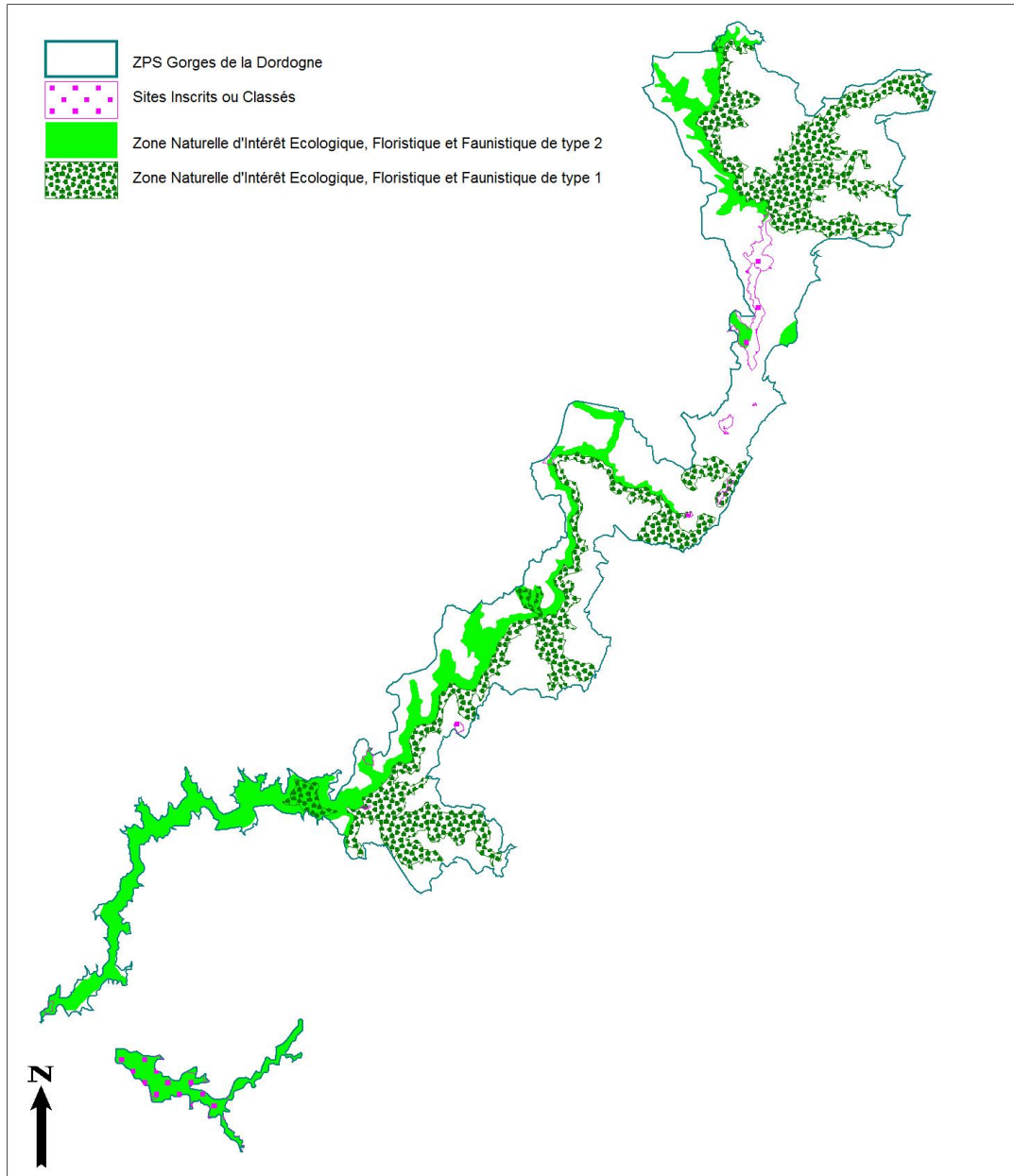
■ ZPS Gorges de la Dordogne
■ PNR des Volcans d'Auvergne
■ PNR de Millevaches



Sources : DREAL Auvergne & DREAL Limousin
Conception & réalisation : LPO Auvergne - avril 2010 - SB

Figure n° 4 : Classements patrimoniaux dans le site

Classements patrimoniaux dans le site Natura 2000: ZPS Gorges de la Dordogne



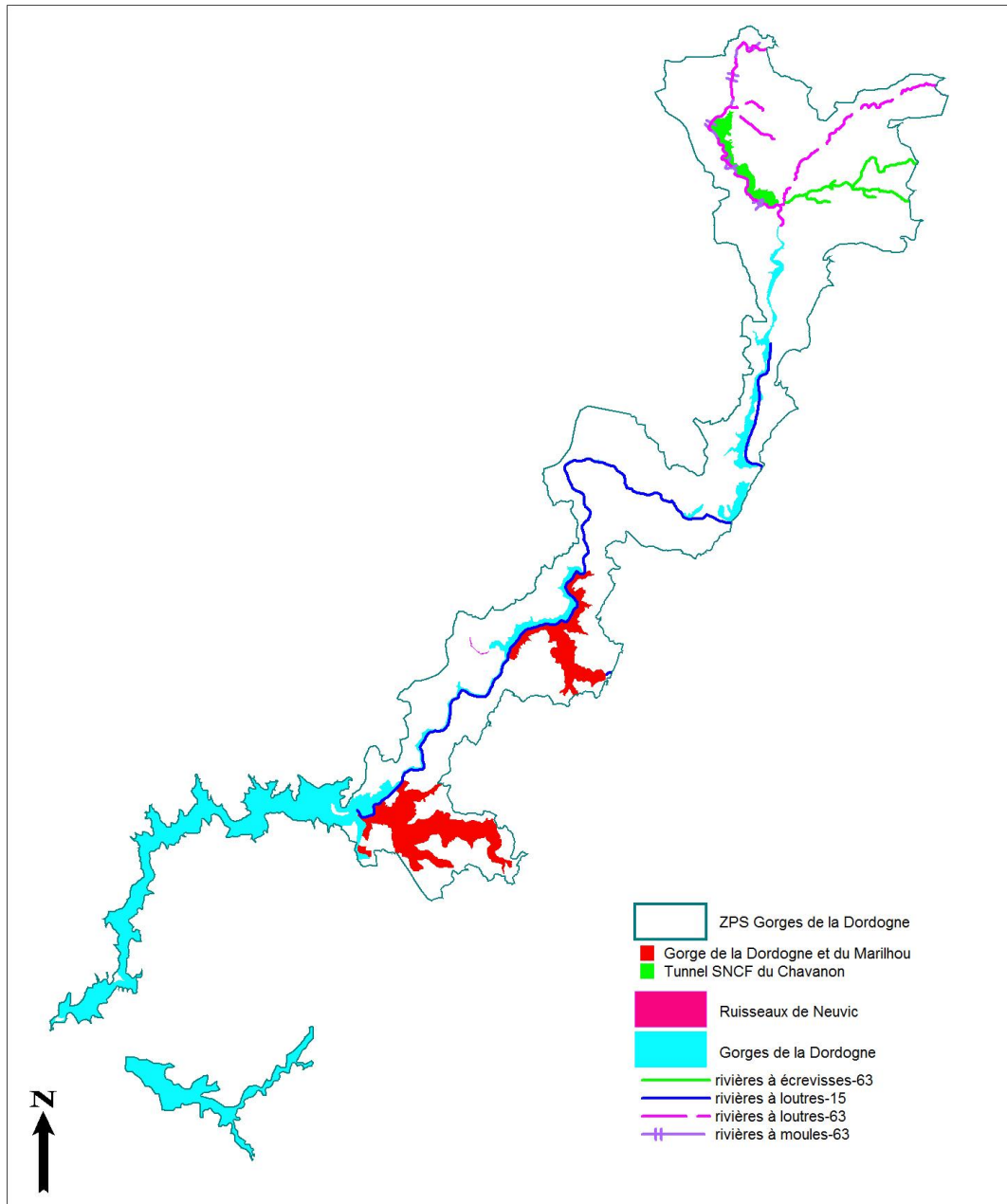
0 10 km

Sources : DREAL Auvergne & DREAL Limousin
Conception & réalisation : LPO Auvergne - avril 2010 - SB



Figure n° 5 Les autres sites Natura 2000 dans la ZPS

Les autres sites Natura 2000 (ZSC) dans le site Natura 2000 : ZPS des Gorges de la Dordogne



0 10
km

Sources : DREAL Auvergne & DREAL Limousin
Conception & réalisation : LPO Auvergne - avril 2010 - SB



II - SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

La surface de la ZPS des Gorges de la Dordogne atteint 46 037 ha. Sur une telle surface, la situation des propriétés est complexe et variée. Des estimations rapides permettent d'avancer un nombre de plusieurs milliers de propriétaires différents sur la zone, peut-être plus de 10 000. Le type de grand milieu le plus représenté est la forêt. L'essentiel des parcelles forestières est privé, avec des propriétaires individuels, en indivision, ou encore des groupements forestiers. D'autres parcelles forestières sont sectionales ou communales. Les propriétés forestières sont très morcelées, et de nombreuses parcelles sont de surfaces très réduites. Cela n'exclue pas la présence de grandes parcelles. Les espaces agricoles constituent l'autre grand milieu très représenté sur la zone. Les propriétés agricoles sont localisées sur les rebords de plateaux. Les exploitations sont relativement étendues : 63 ha en moyenne pour le Cantal, 48 ha pour la Corrèze. Deux structures engagées dans la conservation des milieux naturels possèdent des parcelles sur la ZPS : le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, et le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin.



Saint-Nazaire – SEPOL : Anthony Virondeau

III - DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Tableau n°2 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

| Activités humaines et occupation du sol | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Origine des données Structures ressources |
|---|---|--|---|---|
| Agriculture | 100 130 101 141 102 150 110 151 120 170 | 14725,45 ha de surface agricole soit 32% de la ZPS | Exploitations agricoles situées sur les plateaux Systèmes agricoles de type polyculture / élevage Élevage bovin dominant : brouards, laitières. Surfaces toujours en herbe étendues Cultures : céréales, maïs. Paysages agricoles de type bocage, avec éléments structurants tels que haies, arbres, etc. | AGRESTE, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Chambres d'Agriculture 19, 63, 15. |
| Activité sylvicole | 160 161 162 163 164 165 166 167 | 25481,78 ha de surface forestière soit 55% de la ZPS | Forte valeur patrimoniale de la forêt de feuillus : paysage, biodiversité. Exploitation dans les forêts privées: nulle, cueillette ou coupes rases selon secteurs. Faible exploitation dans les pentes (gorges), plus forte sur les plateaux. Propriétaires privés essentiellement; peu de PSG. ONF est le premier gestionnaire avec 5730,36 ha en gestion (23% de la forêt). Projets de dessertes forestières, schémas de voirie. Demande en bois de feuillus en pleine croissance à l'échelle régionale, impact prévisible sur les gorges à moyen terme. 1046,73 ha munis de plan simple de gestion (4% de la forêt), dont 977,38 ha en Corrèze. Déboisement | Inventaire Forestier National AGRESTE, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. CRPF Auvergne, Limousin ONF |
| Urbanisation | 400 500 401 501 402 502 403 503 411 507 420 508 421 510 423 511 430 | | Densité de population très faible. Surtout villages et habitations dispersées, pas de villes importantes. 9 barrages hydro-électriques sur la Dordogne et ses affluents : forte production d'électricité, grandes retenues d'eaux sur les rivières. Réseau conséquent de transport d'énergie : lignes THT nombreuses dans les gorges. Infrastructures routières réduites : A 89 au nord de la ZPS. | INSEE Mairies DDTs DREALs Électricité de France Réseau de Transport d'Electricité |

| | | | | |
|---|---|--|---|---|
| Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou | 301 330 | | Quelques carrières (roches massives) Quelques mines inactives (charbon, uranium) | DDTs DREALS |
| Activité cynégétique | 230 240 243 | | Chasse au gros gibier : sanglier, chevreuil, localement cerf. Peu de chasse au petit gibier : lièvre, bécasse. Piégeage (nuisibles). Diverses réserves de chasse (1137,92ha dans le Cantal). | ONCFS Fédérations de chasse |
| Pêche | 220 | | Pêche de loisirs : carnassiers sur les grands barrages essentiellement. Pêche en barque surtout, sinon sur berges. | Fédérations de la pêche et des milieux |
| Tourisme | 520 620 600 621 603 622 608 623 609 624 610 629 | | Activités touristiques et de loisirs variées. Sports et loisirs de pleine nature nombreux. Activités centrées sur la rivière Dordogne et les lacs de barrage : nautisme, baignade, pêche. Saisonnalité marquée : été. Randonnée pédestre bien développée. Loisirs motorisés de plein air en développement. Découverte du patrimoine bâti (Château de Val), des paysages (points de vue), divers musées. Hébergements variés. | |
| Projets | 411 | | Projet de Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) avec création d'une retenue d'eau sur plateau, Auriac (19), Bassignac-le-Haut (19). | DREAL Limousin |
| Autre activité | 290 840 700 850 701 853 730 952 790 954 810 976 830 | | Forte modification du cours de la rivière Dordogne (barrages hydro-électriques), avec parfois problèmes de qualité de l'eau. Activités de cueillette (champignons, châtaignes). Quelques dégâts liés au gros gibier (cultures, forêts) : sanglier, cerf. | |

ANALYSE DE L'HISTORIQUE DES GORGES DE LA DORDOGNE

L'évolution du paysage des gorges de la Dordogne au cours des derniers siècles est méconnue. Un entretien avec Romain Rouaud, doctorant en géographie réalisant une thèse sur l'exploitation du charbon de bois dans les gorges de la Dordogne du XV^e siècle à nos jours (approche archéologique), a permis de collecter des informations fiables et récentes. Il est difficile pour les chercheurs en archéologie d'obtenir des éléments précis et datés sur la vie des hommes au cours des siècles passés. Les informations sont souvent partielles et difficiles à dater avec précision, même avec les méthodes modernes d'investigation. Le paysage des gorges tel que l'on peut l'observer actuellement résulte en grande partie de l'**abandon des gorges par les populations locales**, un fait qui s'inscrit dans la déprise agricole et l'exode rural observés en France au cours des deux derniers siècles. Cet exode rural débuta vers 1850, pour culminer dans les années 1920 – 1930. L'abandon des gorges entraîna le retour de vastes espaces de forêts à caractère naturel marqué (chênaie, hêtraie). Pourtant, avant ce phénomène, les hommes exploitèrent intensément ces secteurs de gorges.

D'après les recherches en cours, les gorges de la Dordogne furent le théâtre d'**activités humaines intenses au cours des siècles passés**, à l'image de l'ensemble des territoires ruraux du Massif Central. Une grande partie de ces activités dans les gorges avaient un lien direct avec la forêt. L'exploitation du charbon de bois était importante et répandue tout au long des gorges. Le bois, notamment issu de taillis et de taillis sous futaie de chênes, de charmes et de hêtres en particulier, était transformé en charbon, plus facilement transportable. Pour cela, le bois était entreposé sur des plateformes ovales appelées charbonnières, dont on retrouve les traces aujourd'hui encore dans les gorges. Puis, enseveli sous une couche de litière (feuilles, terre), il était brûlé lentement, se transformant ainsi en charbon. Il est estimé que la production dans les gorges se comptait en millions de tonnes par année, au cours des 3 siècles précédant l'exode rural. Parmi les autres utilisations de la forêt, il y avait la récolte de bois merrain (bois, souvent de chêne, de grande qualité). Ce bois servait notamment à fabriquer les tonneaux utilisés par les viticulteurs du pays bordelais. De nombreuses traces de séchoirs à châtaignes témoignent de l'importance des taillis de châtaignais et de leur exploitation passée, notamment dans la partie aval des gorges. Enfin, le bois servait également à la fabrication de sabots. L'agriculture était développée même dans les zones de pentes, sur des paysages de landes, landes aujourd'hui disparues par enfrichement, mais aussi dans des zones de boisements clairs qui pouvaient être utilisés comme pâturage. Les moutons mais aussi les chèvres étaient très présents au sein de ces zones agricoles pentues des gorges. Le schéma ci-dessous représente l'influence de ces activités sur le paysage des gorges (source CREN Limousin). D'autres usages, souvent liés à l'exploitation de la forêt, étaient concentrés autour de la rivière. Les bateaux traditionnels à fond plat, connus sous le nom de gabares, servaient à acheminer l'importante production de charbon de bois et de bois merrain, ainsi que diverses marchandises, sur l'ensemble de la vallée de la Dordogne, jusqu'à Bordeaux et l'estuaire de la Gironde. La pêche était également développée.

Occupation schématique du sol dans les Gorges de la Dordogne

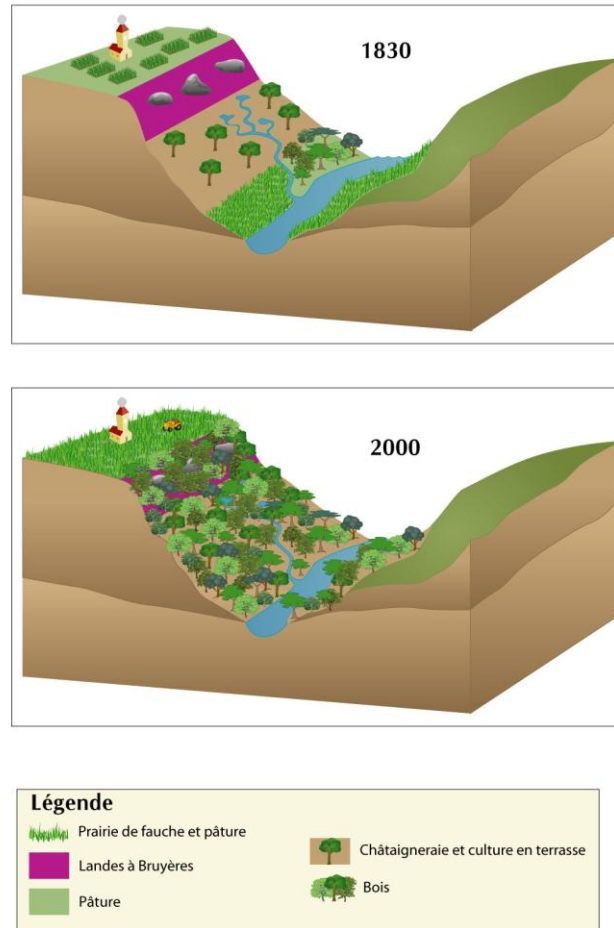
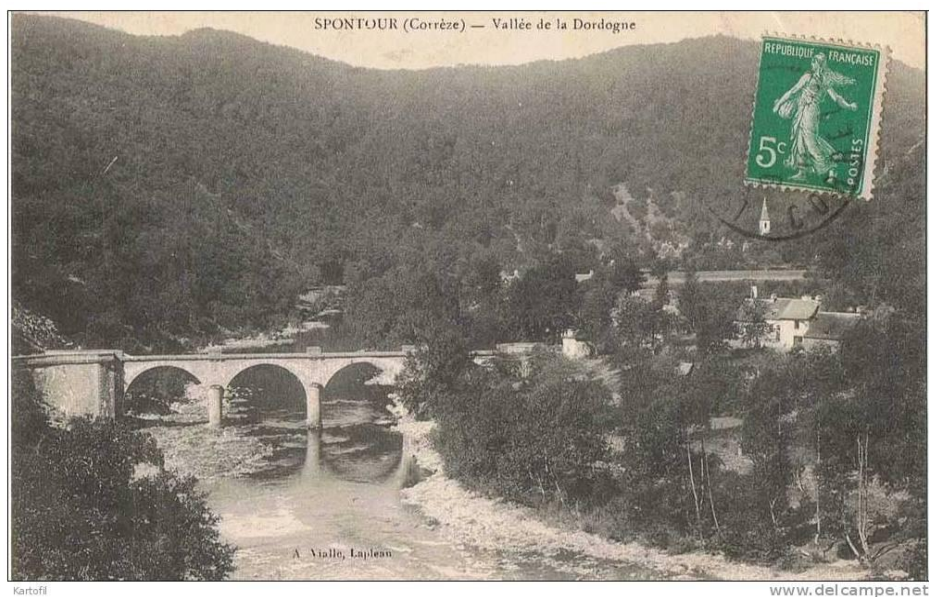


Figure n°6: Occupation schématique du sol dans les gorges de la Dordogne (CREN Limousin)

S'il n'est pas possible de reconstituer fidèlement le paysage des gorges il y a plus d'un siècle, voire deux ou trois siècles en arrière, certains éléments se dégagent néanmoins. D'une part, **les activités humaines furent intenses dans les gorges, et ce au moins du XV^e jusqu'à la fin du XIX^e siècle**. D'autre part, ces activités étaient fortement liées à la présence des arbres. **Les gorges de la Dordogne ont donc probablement toujours eu un aspect nettement boisé**, qu'il s'agisse de taillis, de boisements clairs ou de véritables forêts. Et ce malgré la présence de landes et autres zones agricoles. Les photos figurant sur les cartes postales datées du début du XX^e siècle témoignent de la présence de la forêt (cf. carte postale ci-dessous), alors même qu'elles furent prises à la période de déboisement optimale. A la différence des plateaux et de certaines vallées du Massif Central, les gorges de la Dordogne n'ont donc pas été complètement défrichées au cours des siècles passés. Elles n'auraient jamais eu l'aspect très ouvert, l'aspect « pelé » par les défrichements et le pâturage que présentait le plateau de Millevaches à la même époque. Les essences dont les traces ont été retrouvées sur les anciennes charbonnières sont assez variées et très similaires aux essences actuellement présentes dans les gorges : chêne, charme, hêtre, mais aussi érable, tilleul, etc. Les boisements présents dans les gorges étaient vraisemblablement très exploités, et devaient se présenter par endroits sous forme de taillis et de taillis sous futaie (chêne, charme, châtaignier), et de boisements clairs.



Pour conclure, il semble que les gorges de la Dordogne furent, au cours des siècles passés, un véritable corridor économique. La vie des populations locales était centrée sur la rivière, navigable, et ses environs. La déprise agricole et l'exode rural ont fait des gorges de la Dordogne un territoire abandonné, devenu une simple frontière entre deux régions administratives, l'Auvergne et le Limousin. Cet abandon a entraîné un certain retour à la nature des gorges, et fut probablement très favorable à diverses espèces, dont les rapaces forestiers et les pics. **Natura 2000 offre l'opportunité de considérer à nouveau ce territoire comme une entité à part entière, non plus un corridor économique mais un corridor écologique d'intérêt européen.**

Figure n° 7 : Carte postale des Gorges de la Dordogne, début du XX^e siècle.

ANALYSE DES ACTIVITES AGRICOLES

Les surfaces agricoles au sein de la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne représentent **32% de la surface totale**, soit quasiment le tiers. Cette proportion de milieux agricoles est plus élevée en Auvergne (41%) qu'en Limousin (22%). Les activités agricoles se concentrent sur les plateaux environnant les secteurs de gorges : Dordogne et affluents. L'agriculture qui y est pratiquée correspond à un **système de type polyculture / élevage. L'élevage est essentiellement bovin**. Des changements marqués ont eu lieu au cours du siècle dernier. Les surfaces agricoles ont ainsi globalement régressé, de même que l'élevage ovin, autrefois omniprésent. La zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne s'étale sur 2 régions, 3 départements, et pas moins de 63 communes. Le nord et le sud de la zone sont séparés par près de 80 km à vol d'oiseau. Cela implique une certaine diversité des paysages et des pratiques agricoles.

Les exploitations agricoles comportent des surfaces non négligeables de bois et de forêts. Par exemple, sur les cantons concernés par la ZPS en Corrèze, ces bois et forêts représentent 17% de la surface des exploitations. Néanmoins, ces surfaces ont connues une baisse récente lors de ces 10 dernières années, baisse qui va de pair avec la recrudescence des opérations de défrichements. Ces défrichements à des fins agricoles peuvent concerner des parcelles aux abords des gorges. Cela est lié au phénomène d'expansion des structures encouragée par la Politique Agricole Commune (PAC). Actuellement, il existe donc une demande récente en terres agricoles, tendance qui s'oppose à la déprise agricole observée depuis de nombreuses décennies.

L'agriculture est proportionnellement plus développée dans la partie auvergnate de la ZPS, avec 39% en surface agricole dans le Cantal et 42% dans le Puy-de-Dôme, contre 22% pour la Corrèze (Limousin). La partie limousine est ainsi plus boisée. L'élevage de bovins pour la viande (broutards limousins) y domine. Le secteur auvergnat de la ZPS se caractérise par des milieux plus ouverts, et une certaine importance de l'élevage de vaches laitières. Les caractéristiques agricoles de chaque département sont développées dans les paragraphes suivants.

Les haies sont un des éléments caractéristiques du bocage bien présent sur les plateaux environnants les Gorges de la Dordogne. Les haies sont ainsi reconnues d'intérêt paysager sur la commune de Beaulieu (Cantal). Dans certaines communes des 3 départements concernés, elles connaissent ou ont connu des diminutions drastiques suite aux travaux de remembrement. Pourtant, les haies ont un très grand intérêt écologique. Elles permettent de limiter l'érosion des sols. Elles améliorent l'absorption de l'eau de pluie dans les sols. Elles forment des **zones refuges pour la faune et la flore**, constituant de véritables **corridors écologiques** pour bon nombre d'espèces. **Le maintien des haies dans les zones agricoles des plateaux incluses dans la ZPS est donc un enjeu environnemental fort.**

Cantal

Au 31 décembre 2007, l'agriculture dans le Cantal employait 8.670 personnes soit 14,3% de la population active (contre 6,1 en Auvergne et 3,1% en France métropolitaine). De 2000 à 2007, le nombre d'exploitations agricoles est en baisse d'environ 2% par an. Environ 80 % de la SAU (surface agricole utilisée - ensemble des terres de l'exploitation vouées à la production agricole, jachères incluses) est en STH (surface toujours en herbe - ensemble des prairies naturelles, pâturages, herbages et landes productives). La SAU représente les 2/3 du territoire départemental. En pourcentage de la production agricole finale (chiffres de 2000), le lait représente 43 %, les gros bovins 41 %, les veaux 8%, les porcins 3 %, les autres animaux 4% et la production végétale 1 %.

La moyenne d'âge des exploitants agricoles diminue : elle est de 46 ans contre 47 ans en 1988 : ce sont les tranches d'âge entre 35 et 45 ans qui progressent et la part des plus de 60 ans qui diminue (11 % de plus de 60 ans en 2000, au lieu de 19 % en 1988). En moyenne, l'exploitant est beaucoup plus jeune dans le Cantal qu'ailleurs dans la région Auvergne et sur l'ensemble du territoire. Les exploitations sont de 63 ha en moyenne (72 ha pour les professionnelles – Chiffres de 2005) et **neuf exploitations sur dix ont des bovins dont un sur trois contribue à la production laitière.**

Le secteur du lait a fait l'objet d'une importante restructuration au cours des 15 dernières années. Entre 1988 et 2000, le Cantal a perdu 35 000 vaches laitières, sans pour autant réduire sa production. Depuis douze ans, le nombre d'élevages laitiers purs a été divisé par deux passant de 2 800 en 1988 à 1 480 en 2000. Cette tendance a été renforcée par la dernière crise du lait qui a débuté en 2008. En 2000, les établissements de collecte du Cantal ont traité 445 millions de litres dont 85% sont produits dans le département. Le fromage fermier (Cantal, Saint-Nectaire et fromage de chèvre) est produit par 200 exploitations cantaliennes. La production totale de fromage a augmenté de 30 % en dix ans. Le Cantal étant le troisième fromage AOP produit, en tonnage, en France.

La filière bovine produit principalement de la matière première : des broutards de 8 à 12 mois et des taurillons de 18 mois exportés vers les pays du Sud de l'Europe (Espagne, Italie) pour y être engraisés et finis. Entre 1988 et 2000, le Cantal a vu son cheptel de vaches nourrices augmenter de 44 000 têtes. Une exploitation sur quatre possède à la fois des vaches nourrices et des vaches allaitantes : cette proportion importante est une spécificité propre au département. En 2000, on compte 2 400 exploitations spécialisées dans l'élevage allaitant. Cette forte progression profite largement aux races locales : Salers et Aubrac. La race Limousine a, quant à elle, multiplié ses effectifs par quatre. La production de maigre, destinée à l'exportation (broutards), reste dominante. Seulement un tiers des animaux produits dans le département y sont également abattus.

Au sein de la ZPS, les prairies temporaires se répartissent en prairies récoltées « en vert » (généralement vers le 20 mai), et prairies pâturées. Les prairies naturelles sont utilisées comme pâturage et sont également exploitées pour le foin. Les cultures se composent de céréales, et par endroits de maïs. **L'occupation le long de la Dordogne est variée.** Certains secteurs concentrent les zones intensives à maïs (communes de Madic, Arches ou Saint-Pierre), tandis que d'autres secteurs sont plutôt constitués de

parcours et de zones extensives à prairies (Chalvignac, Beaulieu). La distribution des haies (linéaire) est elle aussi relativement hétérogène selon les secteurs. Maïs et céréales sont consommés sur place par les troupeaux. Les traitements phytosanitaires seraient en baisse en raison des coûts qu'ils induisent. Ils se concentrent sur les cultures de céréales, de maïs, ainsi que sur les clôtures. La fertilisation se fait notamment par une meilleure utilisation des effluents d'élevage. Le territoire a connu la mise en place d'une filière de qualité : fromages tels que le Cantal AOP, le Salers, le Saint-Nectaire, le Bleu d'Auvergne, et viande avec l'association la Viande du Pays de Mauriac (croisements salers x charolais).

Puy-de-Dôme

L'élevage de bovins allaitants et laitiers est dominant. Différentes races de bovins sont élevées : salers, charolaise, ferrandaise, montbéliarde, prim'holstein... Comme dans le Cantal, les ventes s'orientent vers le fromage et l'exportation de brouards (Italie notamment).

Dans le Puy-de-Dôme, la majorité de la surface agricole de la ZPS est occupée par des prairies permanentes. La proportion de légumineuses dans les prairies varie de 10 à 15% pour les pâtures et parcelles fanées, et de 5 à 10% pour les parcelles ensilées. Le pâturage a lieu majoritairement de fin avril à fin octobre. Les systèmes fourragers se caractérisent par 2 périodes : printemps-été et automne. Les surfaces récoltées en première coupe sont souvent récoltées une seconde fois. Selon les secteurs, 5 à 10 % de la surface sont occupés par des cultures de céréales. Il n'y a que peu de traitements phytosanitaires. La culture du maïs est quasi-absente du secteur.

Des pullulations de rongeurs sont parfois constatées dans les prairies. Le Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*) creuse des galeries surmontées de monticules de terre, d'où son nom habituel de rat-taupier. Ces monticules de terre se mélangent à l'herbe, et le foin est de moins bonne qualité. Ce phénomène se retrouve également dans le Cantal et la Corrèze. Des campagnes d'éradication peuvent avoir lieu sur arrêté préfectoral. L'état fournit alors aux agriculteurs la liste des structures à prévenir lors des opérations de traitement. Ces campagnes se font par empoisonnement et peuvent avoir des conséquences dramatiques pour des espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, des rapaces charognards peuvent consommer les rongeurs morts empoisonnés. Le poison utilisé se concentre ensuite dans le corps de ces rapaces, provoquant rapidement leur propre mort. **Les Milans noir et royal, espèces d'intérêt communautaire présentes au sein de la ZPS des Gorges de la Dordogne, sont régulièrement victimes de ces campagnes d'empoisonnements.** La bromadiolone est un rodenticide (poison destiné aux rongeurs) particulièrement destructeur pour ces rapaces.

Corrèze

5 petites régions agricoles sont représentées au sein de la zone Natura 2000, avec par ordre d'importance le plateau de Millevaches (13 communes), le plateau du sud-est Limousin (11 communes), la Xaintrie (9 communes), le Cantal (2 communes) et l'Artense (1 commune). Cela témoigne bien de l'étendue de la zone, et la diversité que cela induit.

Le nombre d'exploitations agricoles par unité de surface est de 0,7 / km² sur les communes de la ZPS, contre 1,12 / km² pour le département de la Corrèze et 0,98 / km² pour la France. Ainsi **les communes de la ZPS se caractérisent plutôt par un petit nombre d'exploitations agricoles**. La surface agricole utilisée (SAU) représente 22% de la zone Natura 2000 pour la partie corrézienne, alors que cette proportion atteint 40% pour l'ensemble du département et 41% au niveau national. De manière globale, les communes de la ZPS se caractérisent par une **emprise moindre des terres agricoles**. Cela s'explique notamment par la présence des gorges encaissées de la Dordogne et de ses affluents, zones qui ne sont pas exploitées pour l'agriculture en raison des contraintes topographiques. La SAU par exploitations est en moyenne de 48 ha, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (36 ha) et à la moyenne nationale (42 ha). Les exploitations agricoles ont donc des SAU plutôt importantes sur les communes de la ZPS. Au sein des surfaces agricoles, les terres labourables sont en moyenne plus étendues sur les communes de la ZPS (38%) que sur le département (27%), mais nettement moins que la moyenne nationale (66%). Comme sur l'ensemble du département, **les surfaces toujours en herbe sont donc relativement étendues** si l'on compare au territoire national, traduisant la **prédominance de l'élevage sur les cultures**. Néanmoins les cultures sont légèrement plus importantes en termes de surface sur les communes de la ZPS que sur le département entier.

Des évolutions sensibles des paysages agricoles ont eu lieu ces dernières décennies, évolutions bien perceptibles entre le recensement agricole de 1979 et le dernier disponible, celui de 2000. Si l'on se réfère aux données par cantons, un certain nombre de constats peuvent être réalisés. Tout d'abord, **la surface agricole utilisée est globalement en baisse, traduisant une très nette déprise agricole**. Ce sont surtout les surfaces en herbe qui sont concernées par cette baisse importante. A l'inverse, les terres labourables sont plutôt en augmentation. Les caractéristiques des exploitations agricoles ont également connu des évolutions marquées. Le nombre d'exploitations a quasiment été divisé par 2. Par contre, la surface moyenne par exploitation est en hausse. Comme la baisse du nombre d'exploitations est beaucoup plus forte que ne l'est cette hausse de la surface, cela se traduit par la déprise agricole évoquée précédemment. Enfin, notons le rajeunissement de l'âge des exploitants.

L'élevage est donc l'activité agricole dominante. Les cheptels sont constitués majoritairement de bovins. **Le broutard limousin est la production dominante**, suivi par la production laitière (zone de collecte du Saint-Nectaire) et la production de lait de veau fermier, production traditionnelle labellisée. L'élevage ovin, en forte baisse depuis de nombreuses années, arrive en second. Selon les communes, l'élevage porcin est plus ou moins développé. Caprins, volailles et équidés sont beaucoup moins représentés. En ce qui concerne l'évolution des cheptels, le nombre de bovins a connu une augmentation assez marquée entre 1979 et 2000. Parallèlement à ce phénomène, le nombre d'ovins a très fortement chuté. Dans certains cantons, il a été divisé par 2, par 3 voire

même par 4 ! L'élevage bovin a donc fortement pris le pas sur l'élevage ovin. Le nombre de porcins est également en forte baisse, avec néanmoins des situations plus contrastées selon les cantons.

Le lien entre l'agriculture et les espèces de la ZPS

Les paysages agricoles de la ZPS offrent le gîte et le couvert pour un certain nombre d'espèces d'intérêt communautaire. Les zones agricoles constituent des habitats de vie pour ces espèces. La qualité de ces habitats dépend de plusieurs paramètres. La **diversité des zones agricoles** en est un. La présence d'**éléments naturels structurants, tels que les haies et les vieux arbres**, en nombre suffisant, est également un paramètre fondamental. Enfin, **la richesse en proies** est évidemment un paramètre majeur. Cette richesse en proies dépend des usages agricoles et de l'intensité des traitements phytosanitaires. Elle est bien sûr liée à la diversité et à la structure de l'habitat évoqué précédemment.

Les paysages agricoles servent ainsi d'habitats de reproduction à l'Alouette lulu et à la Pie-grièche écorcheur. Ils offrent des **zones de chasse privilégiées** aux rapaces nichant dans les gorges : Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Milan noir, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Faucon pèlerin et Grand-duc d'Europe. Ils s'y nourrissent des nombreuses proies présentes : rongeurs et autres petits mammifères, oiseaux, reptiles, insectes... La présence de ces zones de chasse est tout aussi vitale pour ces espèces que la présence d'habitats de reproduction dans les gorges. Les zones agricoles sont donc le lieu d'une **interaction très forte entre la conservation des espèces patrimoniales et les activités humaines sur le site.**

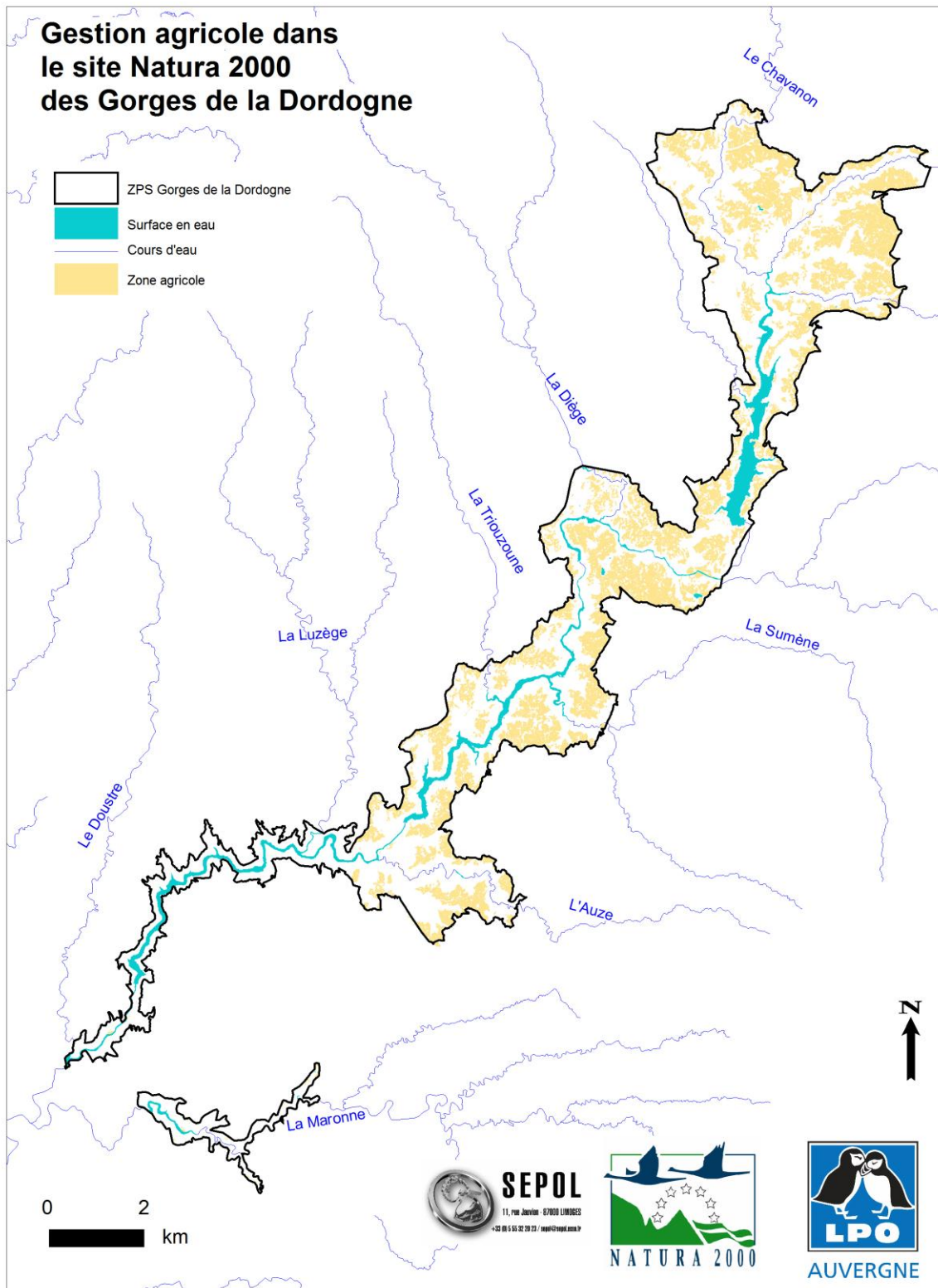
Les landes, habitats naturels ou semi-naturels, étaient entretenues sur certaines exploitations agricoles traditionnelles, incluant notamment du pâturage par des ovins. Cette exploitation traditionnelle ayant fortement régressée, jusqu'à quasiment disparaître aujourd'hui, il n'existe plus que de très rares zones de landes au sein de la ZPS. **La préservation voire la restauration de ces zones de landes**, en y relançant une certaine exploitation agricole (pâturage ovin), est importante pour les espèces qui sont associées à cet habitat : Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Circaète Jean-le Blanc.



Alouette lulu -
LPO Auvergne Romain Riols



Pie-grièche écorcheur -
LPO Auvergne Romain Riols



Fonds vecteurs : BD Carthage, RPG anonyme 2008 DREAL Auvergne
 Fond rasteur : BD_ortho IGN (reproduction interdite)
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - SEPOL - juillet 2010

Figure n°8 : Zones agricoles du site

ANALYSE DES ACTIVITES SYLVICOLES

Au sein de la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne, **la surface forestière s'étend sur 25 481,78 ha, soit plus de 55% de l'ensemble du site**. Ces espaces boisés rassemblent de nombreux enjeux du site Natura 2000. Les informations de cette synthèse, en particulier sur les activités socio-économiques liées à la sylviculture, sont largement reprises de l'étude stratégique sur la préservation des forêts de feuillus sur les gorges de la Dordogne et ses affluents, étude récente et très complète réalisée par le CREN Limousin (2008).

Caractéristiques de la forêt des gorges de la Dordogne

La forêt des gorges de la Dordogne représente un **patrimoine remarquable**, notamment sur le plan écologique et paysager. A l'échelle des régions Auvergne et Limousin, cette forêt s'étend sur 70 000 ha d'un seul tenant, formant un **continuum écologique exceptionnel**, long de 150 km entre Tauves (63) et Argentat (19). Cette surface avoisine même 100 000 ha si l'on inclut les zones forestières des massifs montagneux de l'amont (Auvergne). En France, aucune rivière ne cumulerait autant de forêt d'un seul tenant (Romain Rouaud, com. pers.).

Les peuplements feuillus dominant avec 62% du total. Il s'agit soit de futaie, de taillis, ou encore de futaie sur taillis. L'essence dominante est le chêne pédonculé, suivi du châtaignier, du hêtre, et dans une moindre mesure du bouleau. La plupart des peuplements de résineux sont des plantations d'épicéas, de douglas, de mélèzes et de pins sylvestres. Ces derniers sont également présents sous forme d'îlots subspontanés. Le sapin pectiné est présent de manière naturelle, notamment au niveau du Pont d'Arpiat. Au sein de la ZPS, et malgré les fortes pentes, il existe des stations forestières remarquables comprenant de gros arbres de grande qualité.

Il s'agit d'une **forêt essentiellement privée** : propriétaires particuliers, indivisions ou groupements forestiers (77% de la surface forestière). Il existe également des parcelles forestières sectionales, communales et domaniales (près de 23% de la surface forestière). La nature des propriétaires et la taille des parcelles sont variées. Beaucoup de secteurs comprennent de toutes petites parcelles, la propriété étant ainsi très morcelée. Dans de nombreux secteurs, notamment sur les plateaux, ce morcellement a pour origine un parcellaire initialement agricole, devenu boisé suite à la déprise agricole. Dans d'autres secteurs, et en particulier dans les forêts de pente, la répartition des terres communales entre chaque habitant a abouti à un découpage extrême des forêts de pente, chaque propriétaire possédant sa « tranche » de pente. Il faut noter qu'en France, 70% des propriétaires forestiers possèdent moins d'1 ha de surface boisée. Cependant, il existe aussi de grandes parcelles dans les gorges, atteignant parfois 30 ha. A l'échelle des 25 481,78 ha de surface boisée de la ZPS, **les situations sont nécessairement variées**, et il serait erroné de trop généraliser.

Ces caractéristiques (taille, accès, privé/publique) vont fortement influencer la gestion sylvicole des parcelles (voir paragraphes suivants). De plus, le bois présent dans les gorges de la Dordogne n'est pas forcément mobilisable : volonté des propriétaires de laisser leur bois sur pied, exploitation non rentable, massifs pas toujours accessibles dans les conditions actuelles de desserte, existence de réglementations particulières. Les gorges sont particulièrement concernées par les problèmes de desserte et de rentabilité, en lien avec la forte déclivité des pentes. L'exploitation y est plus difficile techniquement, et également plus coûteuse. **C'est l'absence d'exploitation sur de grands secteurs qui explique une grande partie de l'intérêt écologique de la zone.**

Production et enjeux économiques

L'importance de la sylviculture dans l'économie locale varie selon l'échelle envisagée. **Au niveau des gorges de la Dordogne, la sylviculture reste peu développée.** A titre d'exemple, dans la partie de la ZPS située dans le département du Puy-de-Dôme, personne ne vivrait uniquement de l'exploitation de la forêt (M. Moulin, DDT 63, com. pers.). Néanmoins, la sylviculture est une activité économique très importante dans les trois départements concernés. Ainsi **en Corrèze, la filière bois représente la deuxième filière économique** du département, avec plus de 10 000 emplois en 2000. Cette activité est toujours en développement, notamment la filière résineuse (Douglas en particulier) qui est en plein essor. **Ce développement pourrait donc concerner prochainement le site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne.**

Les caractéristiques de la production de bois dans les trois départements concernés par la ZPS sont présentées ici. Elles doivent permettre de mieux appréhender les enjeux économiques liés à la sylviculture. Les surfaces des forêts dites de production concernent en fait la quasi-totalité des forêts des départements concernés. Par exemple en Corrèze, 98,3% des forêts sont classées en forêt de production. Ces surfaces sont renseignées par l'Inventaire Forestier National (IFN 2003). Réparties entre forêt domaniale, forêt communale et forêt privée, elles sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les données les plus récentes (IFN 2005-2008) font état, pour l'ensemble Auvergne / Limousin, de 129 000 ha de forêt publique et de 1 132 000 ha de forêt privée. Sur ces deux régions, l'essentiel des forêts est donc bien privé avec 90% de la surface totale. Pour le site Natura 2000, la part de **forêt publique** est plus importante car **c'est près de 23% de la surface forestière** qui est gérée par l'ONF.

Tableau n° 3 : Surface des forêts de production dans les départements de la ZPS (IFN 2003)

| Département | Cantal | Corrèze | Puy-de-Dôme |
|-------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| Forêt domaniale | 2 000 ha | 2 000 ha | 3 000 ha |
| Forêt communale | 22 000 ha | 10 000 ha | 30 000 ha |
| Forêt privée | 121 000 ha | 250 000 ha | 216 000 ha |
| Total | 146 000 ha | 263 000 ha | 249 000 ha |
| <i>Forêt publique du site</i> | <i>2543,05</i> | <i>1427,33</i> | <i>1760</i> |
| <i>Forêt privée du site</i> | <i>3755,76</i> | <i>11465,99</i> | <i>4460,37</i> |
| <i>Forêt totale du site</i> | <i>6298,81</i> | <i>12893,32</i> | <i>6220,37</i> |

Il existe différentes sources d'estimation des prélèvements de bois. L'Inventaire Forestier National (2003) donne une estimation du prélèvement annuel par département (voir tableau ci-après). Il apparaît clairement que l'essentiel de la production provient de la forêt privée, beaucoup plus étendue que les forêts domaniale et communale. En Corrèze, les essences dominantes dans la production sont des feuillus : chênes, châtaignier, hêtre ; ainsi que des résineux : Douglas, épicéa commun, pin sylvestre. Avec 1,1 millions de mètres cubes par an, les feuillus représentent 48% de la production départementale. Pour les résineux, 66% de la production est utilisée par l'industrie, mais il faut savoir que 20% n'est pas récoltée pour des raisons de rentabilité. Dans le Puy-de-Dôme, il s'agit globalement des mêmes essences : chênes et hêtre pour les feuillus, épicéa commun, sapin pectiné, Douglas et pin sylvestre pour les résineux. Les essences utilisées pour la production varient sensiblement dans le Cantal, où les feuillus dominent nettement : chênes et hêtre. Différentes structures de forêts sont représentées. La futaie, très majoritairement de type régulière, est dominante. Les autres structures représentées sont les taillis, ainsi que les mélanges de futaie et de taillis.

Tableau n° 4 : Production de bois dans les départements de la ZPS (IFN 2003).

| Département | Corrèze | Puy-de-Dôme | Cantal |
|-----------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Forêt domaniale | 30 000 m ³ | 32 000 m ³ | 14 000 m ³ |
| Forêt communale | 111 000 m ³ | 365 000 m ³ | 192 000 m ³ |
| Forêt privée | 2 113 000 m ³ | 2 238 000 m ³ | 799 000 m ³ |
| Total | 2 254 000 m ³ | 2 636 000 m ³ | 1 006 000 m ³ |

Autre estimation disponible, le prélèvement annuel opéré par les coupes de bois est apprécié à partir de l'Enquête Annuelle de Branche Exploitation Forestière et Scierie (EAB EFS) du Ministère de l'Agriculture. Les chiffres de la Corrèze, assez représentatifs de la zone, sont présentés ici. 907 390 m³/an de bois ronds ont été récoltés dans ce département entre 1995 et 2002. 61% de ce volume est représenté par les conifères. 73% du volume de conifères et 26% du volume de feuillus sont utilisés en bois d'œuvre. L'autoconsommation en bois (essentiellement bois de chauffage) a été estimée entre 300 000 et 400 000 m³/an (IFN, 2003). Il est possible d'estimer à 700 000 m³/an la récolte de bois de feuillus en Corrèze. **Ce bois est utilisé comme bois d'œuvre, bois de trituration, autres bois d'industrie et enfin bois de chauffage.** Ce volume est relativement constant au cours des dix dernières années.

Des différences d'estimations très importantes existent entre les données de l'IFN et les données de l'enquête EAB EFS. Ces différences s'expliquent par des biais méthodologiques inhérents aux méthodes d'estimation. De façon générale, les données de

l'IFN permettent de bien appréhender **la consommation de bois de feuillus, l'autoconsommation et le développement de la filière bois énergie.**

Gestion forestière et réglementation

La gestion forestière en France dépend d'engagements internationaux en matière de gestion durable. Il existe ainsi des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) et des Orientations Régionales Forestières (ORF). Ces schémas précisent les conditions de gestion durable dans le cadre de la forêt privée. Chaque région, Auvergne comme Limousin, est dotée d'un Centre Régional de la Propriété Forestière. Ces établissements publics à caractère administratif sont l'interlocuteur majeur des propriétaires forestiers et des élus en termes de gestion durable de la forêt, de réglementation et d'exploitation économique de la filière bois.

Il existe actuellement plusieurs documents réglementaires de gestion durable de la forêt privée :

- - Le **Plan Simple de Gestion (PSG)**, obligatoire pour toute propriété privée de plus de 25 ha d'un seul tenant, possible pour les propriétés de 10 à 25 ha (non obligatoirement d'un seul tenant et pouvant regrouper les parcelles de plusieurs propriétaires).
- - Le **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)**. Il n'est pas obligatoire et peut être signé pour toute propriété de 0 à 25 ha ou plus de 25 ha en plusieurs parties.
- - Le **Règlement Type de Gestion**. Il est proposé par les coopératives (et, en théorie par les experts et l'ONF) à leurs adhérents et s'adresse aux propriétés de moins de 25 ha, voire à celles de plus de 25 ha mais dispersées en plusieurs parcelles. Ils sont, comme les PSG et le CBPS, conformes au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).

Enfin, il existe une certification forestière, appelée PEFC, visant à l'amélioration de la gestion durable des forêts. Cette certification fut créée en 2001 en Auvergne et 2002 en Limousin. Mais cette certification n'empêche pas certaines pratiques dont l'impact négatif sur l'environnement est reconnu, telles que les coupes à blanc.

Pratiques forestières dans les forêts privées des gorges

Selon l'étude réalisée par le CREN Limousin (2008), trois grands types de pratiques sylvicoles se retrouvent au niveau de la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne :

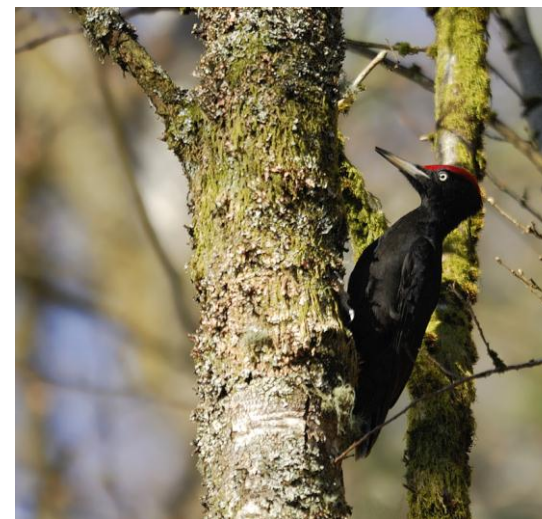
- **La non-intervention**, dans les zones de fortes pentes ($\geq 30\%$) et/ou à accès très difficile, ainsi que sur les parcelles où les propriétaires n'ont pas de projet, pas de possibilité de financer des interventions, mais parfois aussi considèrent la forêt comme un patrimoine naturel à conserver en l'état (c'est la situation la plus fréquente actuellement).
- **Des interventions de type « cueillette »**, soit une utilisation de la forêt pour le bois de chauffage et pour la fabrication de piquets, la récupération de quelques grumes de pins sylvestres, pratiquée le plus souvent par des agriculteurs et les habitants de la commune.
- **La coupe rase**, initiée par le regroupement des propriétaires après démarchage par les coopératives forestières. Ce dernier cas n'est pas forcément réalisé à l'initiative des propriétaires, mais plutôt incité fortement par les organismes forestiers demandeurs de bois de feuillus. Après la coupe, la parcelle est laissée en attente de régénération naturelle, souvent lente dans un contexte de

forte pente. Cette situation est bien présente dans certains secteurs des gorges. Les coupes rases pour exploitation totale avant replantation sont à distinguer des coupes terminales de régénération qui se réalisent alors que le jeune semis est en place. **Les coupes rases entraînent des modifications plus importantes du milieu** : changements micro-climatiques, modifications du régime hydrique, changements dans la composition du sol, etc. Il en résulte de fortes modifications d'ordre écologique, telle que l'invasion par une végétation héliophile et nitrophile, et une régression des champignons saprophytes lignicoles.

En Limousin, le Centre Régional de la Propriété Forestière a mis en place une démarche de développement forestier par massif, en vue d'établir des **Plans de Développement de Massif** (PDM). Les objectifs sont une gestion cohérente des massifs forestiers dans un contexte d'aménagement global du territoire, en tenant compte des attentes de tous les acteurs, dont les propriétaires bien sûr, le développement des territoires, et notamment le développement de la filière bois, ainsi que l'intégration des tous les usages pour une gestion multifonctionnelle des forêts. Une partie des gorges de la Dordogne et de ses affluents fait partie du territoire du Plan de Développement de Massif des gorges de la Haute-Dordogne, réalisé en 2003 par le CRPF. Dans ce cadre, le CRPF et les propriétaires forestiers ont créé en 2006 une association de développement et d'animation forestière : l'ADAF « Dordogne Ventadour », dont l'objectif est de faire connaître et de promouvoir le rôle de la forêt sous tous ces aspects et de contribuer au développement local. De nouveaux plans de développement de massif sont en cours en Limousin. Deux concernent la ZPS : le PDM Pays de la vallée de la Dordogne, et le PDM Pays d'Egletons. Ces plans impliquent des **projets de dessertes forestières**.

En Auvergne, un Plan de Développement de Massif Forestier (PDMF) est mis en place sur la communauté de communes de Sioulet-Chavanon, soit sur les communes de Messeix, Savennes et de Saint-Sauves d'Auvergne. D'autres Plans de Développement de Massif Forestier sont en cours de développement sur le secteur des Combrailles.

Enfin, des Chartes Forestières sont également mises en place sur certains territoires. Ces Chartes Forestières ont pour objectif de concilier le développement local avec les enjeux socio-économiques et environnementaux. Le Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne, groupement porté par le Syndicat Intercommunaire de Développement de Beaulieu, Beynat et Meyssac (SID BBM), qui rassemble 6 communautés de communes et 64 communes du sud de la Corrèze, a confié au CRPF Limousin la réalisation d'une Charte Forestière pour son territoire. Ce Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne comprend certaines parties situées au sud de la ZPS des Gorges de la Dordogne. D'autres sont en cours de réalisation en Auvergne dans les secteurs du Massif du Sancy et des Combrailles.



Pic noir – Jérôme Sottier

Dessertes forestières

L'État, grâce aux services forestiers des DDAF, devenues aujourd'hui DDT, a contribué au développement de l'exploitation forestière en équipant les massifs forestiers de voies de dessertes. A titre d'exemple, 314 Schémas Directeurs de Voirie et d'Équipement Forestiers (SDVEF) ont été menés dans la région Limousin depuis 1985, conduisant à la réalisation de 1500 km de routes forestières. Ces actions sont actuellement complétées par la mise en place des Plans de Développement par Massif (PDM). **Les dessertes forestières ont donc connu un développement marqué ces dernières années.** Cependant, toujours pour le Limousin, 22% des forêts de production se situeraient sur des pentes à plus de 30%, souvent sur des versants encaissés bordant des cours d'eau (CRPF 2004 *vide* CREN 2008). Ces secteurs présentent d'importantes difficultés d'exploitation. Les moyens techniques actuels permettent malgré tout d'exploiter la majeure partie des forêts de pente, mais à un coût plus élevé. L'exploitation par câble est une des solutions techniques existantes. **De nouveaux projets de dessertes forestières, dont certaines sont en cours de réalisation, existent au sein de la ZPS.** Plus de 47 km ont été proposés, soit 5,1% des projets pour le département de la Corrèze. Il existe un schéma de desserte du côté du Puy-de-Dôme, mais aucun dans la partie cantalienne de la ZPS. Ces projets sont accompagnés par la création de places de dépôts. **Ces nouvelles dessertes forestières doivent faire l'objet d'évaluations poussées, car des impacts négatifs forts sont à attendre sur les espèces d'intérêt communautaire de la ZPS.** Cependant, il semble que les financements publics disponibles pour réaliser ces nouvelles dessertes soient actuellement en baisse voire, dans certains cas, nuls.

Perspectives liées au développement de la filière bois

La pression sur les massifs feuillus va probablement continuer à augmenter dans les années à venir (CREN 2008), notamment pour l'approvisionnement en bois énergie. Le développement de la consommation du bois de chauffage s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Cette consommation va de pair avec l'augmentation de la production. Ainsi, l'objectif à l'horizon 2020 est de produire 700 000 m³ de bois / an supplémentaires sur le seul département de la Corrèze (M. Rival, *com. pers.*). Cela implique la création de pistes, de places de dépôts et la mise en place de coupes rases dans un avenir proche. Divers projets de chaufferies aux bois collectives et industrielles sont en cours. Il est donc tout à fait envisageable que l'exploitation des forêts de pentes des gorges de la Dordogne, très faible actuellement, se développe dans les années à venir. **En fonction du mode et de l'intensité de l'exploitation forestière dans les gorges, des impacts négatifs importants sont possibles sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire au sein de la zone Natura 2000. Il s'agit là d'un enjeu majeur de ce site.**

Forêts soumises au régime forestier – le rôle et la gestion de l'ONF

L'Office National des Forêts assure la gestion de forêts et d'espaces naturels pour le compte de l'État et des collectivités locales.

A titre d'exemple, en Corrèze, l'ONF gère 4,7% de la surface boisée, soit 14 450 ha. 12% de ces espaces ne sont pas des forêts mais des landes et des milieux tourbeux soumis au régime forestier. Au sein de la ZPS, **l'ONF gère 1427,33 ha en Corrèze**. L'essentiel est constitué de forêt sectionales (CREN 2008), mais également d'une partie de la forêt domaniale de la Geneste à l'est de Sainte-Marie-Lapanouze, soit 83,34 ha. L'ONF gère également 99 ha de forêt autour du barrage de Bort-les-Orgues, sur les communes de Monestier-Port-Dieu et Confolent-Port-Dieu, ces 99 ha étant la propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Zones Lacustres. L'aménagement forestier de ce site est en cours de réalisation, en collaboration avec le CREN Limousin (CREN 2008). L'ONF est également responsable de l'ancienne Réserve Naturelle Volontaire de Valette et Frétignes (propriété d'établissements publics), qui s'étend sur 193 ha sur les communes de Soursac et d'Auriac (19), en plein coeur de la ZPS. Cette réserve sera peut-être reconduite en Réserve Naturelle Régionale, dans le cadre du changement réglementaire de ces sites.

Côté Cantal, l'ONF gère 2543,05 ha au sein de la ZPS, dont la forêt domaniale de Miers d'environ 375 ha ainsi que les forêts domaniale de la Chapelle (commune de Veyrières) et de Chenuscles (commune de Champagnac), respectivement de 21,71 et 60,64 ha, le reste étant majoritairement des bien sectionnaires. Avec le syndicat intercommunal, l'établissement public a créé un musée autour de la forêt : la Maison de la Forêt de Miers. Un sentier de découverte de la forêt est adjoint au site, qui accueille 2000 visiteurs par an.

Dans le Puy-de-Dôme, l'ONF gère 1760 ha au sein de la ZPS qui sont eux aussi des sectionnaires pour la plupart. Deux forêt domaniales sont présentes, celle de Savennes (178 ha) et celle du Chomadoux (68,28 ha) sur la commune de Messeix.

L'ONF ne gère aucune Réserve Biologique Intégrale au sein de la ZPS.

La politique actuelle de l'ONF est de travailler sur la soumission des terrains et la maîtrise foncière, dans l'objectif d'étendre significativement la superficie des forêts publiques dans des entités compatibles avec les contraintes de gestion, et de faciliter les restructurations foncières forestières (*com. pers. fide* CREN 2008). Sur les zones forestières des gorges de la Dordogne, l'ONF a pour but de faire de la production sur les zones de faible pente et desservies, et de la protection sur le reste des propriétés. Ainsi, au sein de l'ancienne Réserve Naturelle Volontaire de Valette et Frétignes, 60% de la forêt est en non gestion, ce qui laisse une certaine quiétude aux rapaces forestiers nicheurs dont l'Aigle botté. Sur les zones à faible pente et proches des dessertes, une gestion douce est pratiquée. Cette gestion se fait notamment par coupes d'amélioration, certaines parcelles étant gérées en irrégulier et d'autres en mélange de futaie et taillis. Les boisements gérés par l'ONF sont subdivisés en trois types de zones, les zones exploitées, les zones en repos (le temps de la croissance des arbres) et les zones en attentes (qui ne sont pas exploités car leur exploitation n'est pas rentable en l'état actuel). Dans le Cantal, le bois est vendu à 60% pour le chauffage, et à 40% pour le sciage, dont 5 à 10% de bois classés qui partent en menuiserie. Dans le Puy-de-Dôme, une exploitation par câble a été conduite en 2009 et 2010 sur les communes de Singles et Savennes. L'Etat demande actuellement à l'ONF d'accroître dans des proportions conséquentes le volume de bois sorti des forêts françaises.

Les Conservatoires d'Espaces Naturels

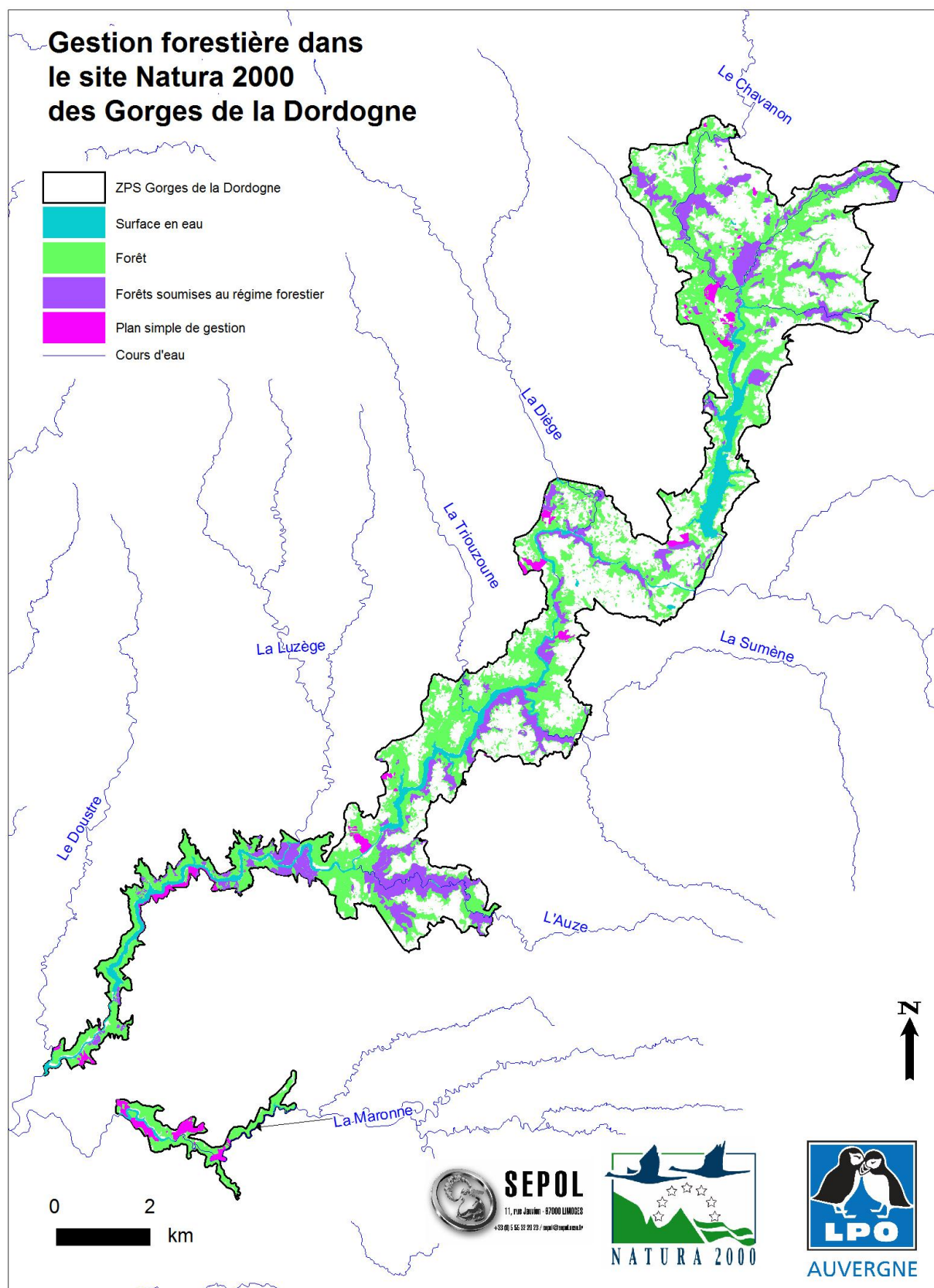
Les Conservatoires d'Espaces Naturels ont pour objectif la conservation du patrimoine naturel, notamment en s'appuyant sur la maîtrise foncière des sites, dont ils assurent ensuite la gestion et le suivi scientifique. **Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) du Limousin s'investit actuellement dans la conservation de forêts de pentes au sein des gorges de la Dordogne.** L'objectif du CREN est **la conservation de forêts feuillues mûres**, qui sont l'habitat d'une biodiversité exceptionnelle et fortement menacée. Le CREN a ciblé les forêts de pente des gorges de la Dordogne car il s'agit du dernier grand massif de la région Limousin à être d'un seul tenant. Cela implique que ce massif conserve une certaine fonctionnalité écologique (notion de corridor), garante de la survie de nombreuses espèces patrimoniales de faune et de flore. Actuellement, au sein de la ZPS, **le CREN intervient sur 5 sites pour une surface totale de 36,6 ha.** Des plans de gestion sont rédigés ou en cours de rédaction pour ces sites. L'objectif étant le vieillissement naturel des parcelles, afin de permettre à la biodiversité forestière de se développer, la gestion est dite « passive ». Une gestion « active » est parfois pratiquée, incluant notamment des actions sylvicoles expérimentales légères ayant pour but de favoriser certaines espèces (notamment le Circaète Jean-le-Blanc, espèce d'intérêt communautaire de la ZPS). Par son implication et ses connaissances sur le territoire et la gestion pratique de la forêt, **le CREN Limousin est un interlocuteur incontournable pour la mise en place de Natura 2000 dans les gorges de la Dordogne.**

Le Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne (CEPA) n'a pas pour objectif d'intervenir à court terme sur les forêts de pentes des gorges de la Dordogne, sa priorité étant actuellement sur les zones humides de la région.

Sylviculture et biodiversité : un enjeu majeur de la ZPS

Natura 2000 a pour objectif la conservation de la nature dans un esprit de concertation avec les populations locales, et de conciliation avec les activités socio-économiques. Au sein de la ZPS des Gorges de la Dordogne, certaines activités sont compatibles avec la conservation des espèces d'intérêt communautaire, voire même les favorisent dans certaines conditions. C'est notamment le cas des activités agricoles. Les relations entre les activités sylvicoles et les espèces d'intérêt communautaire de la ZPS sont d'un autre ordre. Actuellement, l'exploitation sylvicole des gorges de la Dordogne est faible, voire nulle en de nombreux secteurs. La majorité des espèces patrimoniales désignées pour la ZPS, à savoir les rapaces forestiers et les pics, ont donc trouvé dans les gorges de la Dordogne un refuge préservé des activités humaines. Leur habitat consiste notamment en de vieilles forêts de feuillus peu perturbées. **Le développement de la sylviculture au sein de la ZPS s'accompagnerait d'impacts négatifs sur les habitats et les populations de ces espèces-là. Or le contexte économique actuel est bien celui d'un développement local des activités sylvicoles, en partie lié à une demande nouvelle et forte en bois énergie (bois de chauffage).** Les contraintes d'exploitation liées à la topographie et aux dessertes sont fortes dans les gorges de la Dordogne, et retarderont l'exploitation de ces forêts. Mais les moyens techniques permettant l'exploitation des forêts de pente existent déjà. **L'enjeu majeur de la zone Natura 2000 sera de concilier ce développement des activités sylvicoles avec la conservation des habitats et des populations des espèces d'intérêt communautaire.**

Figure n° 9 : Gestion forestière dans le site



Fonds vecteurs : BD Carthage, CRPF Limousin, DREAL Auvergne
 Fond rasteur : BD_ortho IGN (reproduction interdite)
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - SEPOL - septembre 2010

ANALYSE DE L'URBANISME ET DES AMENAGEMENTS

La zone couverte par la ZPS des Gorges de la Dordogne est relativement peu peuplée. L'évolution démographique a suivi celle des zones rurales d'Auvergne et du Limousin, et ce territoire s'est rapidement dépeuplé lors de l'exode rural. De corridor économique lors des siècles passés, la haute vallée de la Dordogne est devenue une simple frontière administrative entre deux régions. **L'urbanisation est donc peu importante au sein de la ZPS.** La plupart des villages sont construits sur les plateaux environnant les gorges. Ces villages situés sur la zone Natura 2000 n'ont pas connu d'extension marquée de leur surface au cours des dernières décennies. Les villes d'Argentat et de Bort-les-Orgues, en Corrèze, se situent en bordure de la ZPS. L'urbanisation des terres n'apparaît pas comme une menace actuelle pour le site Natura 2000.

Les infrastructures routières sont également limitées, si l'on considère l'étendue considérable de la ZPS. **Le passage de l'autoroute A89 au-dessus des gorges du Chavanon, au nord de la ZPS, est la seule infrastructure routière importante.** Les gorges de la Dordogne sont donc relativement préservées des infrastructures routières lourdes. Les autres axes du secteur se situent aux niveaux des principales villes (Bort-les-Orgues, Spontour, Argentat) et des retenues hydro-électriques. Il existe différents projets relatifs aux voies de communication dans les gorges. Les communautés de commune Dordogne-Ventadour, Gorges de la Haute-Dordogne et le Pays d'Egletons souhaitent développer un axe de communication avec le Cantal, ce qui aurait des conséquences sur la voirie au niveau des gorges de la Dordogne et de la Luzège (CREN 2008). Des projets de dessertes forestières existent également.

Les principaux aménagements de la zone Natura 2000 sont les **barrages hydro-électriques construits sur la Dordogne et ses affluents** (voir figure n°10). Il s'agit d'immenses ouvrages de béton retenant l'eau des rivières. Ces barrages forment de grandes retenues d'eau en amont, tel le Lac de Bort-les-Orgues qui s'étend sur plus de 1000 ha. L'eau s'écoule par des conduites forcées, la force liée à la pression de la masse d'eau située en amont étant convertie en énergie électrique. Ces barrages sont donc couplés à des usines de production d'électricité, elles-mêmes reliées aux réseaux de transports d'électricité. **Les barrages hydro-électriques sont au nombre de 9**, sur ou en bordure de la ZPS. 5 se situent sur la rivière Dordogne, dont les plus importants en termes de production. Pour commencer par l'amont, le barrage de Bort-les-Orgues, qui se situe dans la catégorie des barrages produisant 100 à 250 mégawatts, fut construit en 1952. Le barrage de Marèges date de 1935. Les barrages de l'Aigle et du Chastang, construits respectivement en 1945 et 1951, sont tous les deux dans la catégorie des barrages produisant plus de 250 mégawatts. Ce sont les deux plus importants de la ZPS en termes de production d'électricité. Le barrage du Sablier, appelé aussi barrage d'Argentat, date de 1957 et fait partie de la catégorie de barrages dont la production est comprise entre 50 et 100 mégawatts. Le barrage des Chaumettes est construit sur la Diège, et date de 1927. Le petit barrage des Esprats est construit sur le cours de l'Auze. Le barrage du Gour noir, construit en 1945, se situe sur le cours de la Maronne. Enfin le barrage de Hautefage, également sur la Maronne mais plus en aval, date de 1958. Ces barrages appartiennent à l'état. C'est l'entreprise Electricité de France (EDF) qui assure la production d'électricité sur ces barrages, à l'exception du barrage de Marèges exploité par la Société Hydro-Electrique

du Midi (SHM, filiale de Suez). Notons qu'en France, 8 % de l'électricité produite par EDF provient des centrales hydro-électriques (220 barrages dans le pays).

L'état français doit renouveler les concessions de barrage sur la rivière Dordogne en 2014. Ce renouvellement est soumis à concurrence entre les différentes entreprises d'exploitation. De plus, l'état souhaite développer l'énergie hydro-électrique en France, ce qui laisse envisager de nouveaux projets à moyen terme (rapport Dambrine, 2006). La création de nouveaux barrages sur le cours de la Dordogne au sein de la ZPS paraît peu probable, la densité de barrages y étant déjà élevée. Il n'existerait pas de projet de nouveau barrage pour l'instant. Par contre, il existe actuellement un **projet de Station de Transfert d'Energie par Pompage** (STEP) au niveau du lieu-dit Redenat, sur les communes d'Auriac et de Bassignac-le-Haut (19). Ce projet consisterait à créer un barrage entre une retenue d'eau située sur le plateau, et la rivière Dordogne. Une pompe fonctionnant dans les deux sens permettrait d'alimenter la retenue (à contre-courant), puis de produire de l'électricité (sens de la gravité). L'intérêt est de stocker de l'énergie électrique, sous forme d'une retenue d'eau, et d'adapter l'offre en électricité selon la demande. Ce projet d'intérêt général, actuellement mené par EDF, entrainerait donc la création d'une retenue d'eau sur le plateau pouvant atteindre 60 millions de mètres cubes. La puissance de cette installation serait de 1200 mégawatts. La station pourrait s'accompagner de la création de lignes électriques (THT).

Les nombreux barrages de production d'électricité au sein de la ZPS sont associés à des réseaux de transport d'électricité. Ces réseaux sont constitués de lignes électriques aériennes, notamment Très Haute Tension (THT) et Haute Tension (HT). Le transport de l'électricité et la gestion du réseau pour les tensions supérieures à 50 000 V est assurée par Réseau de Transport d'Electricité (RTE). Pour les lignes de tensions inférieures à 50 000 V, c'est Electricité Réseau Distribution France (ERDF) qui assure la distribution de l'électricité, jusqu'aux particuliers. En raison des usines de production d'hydro-électricité, **le réseau de lignes qui traversent la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne est très dense, en particulier pour les lignes THT**. Deux postes d'alimentation sont au centre de nombreuses lignes THT : le poste électrique de la Mole, commune de Ligniac (19), à proximité du barrage de Marèges, et le poste électrique du Breuil, commune de Soursac (19), à proximité du barrage de l'Aigle. Ce sont de véritables points névralgiques pour les lignes THT.

Ces différents réseaux de lignes électriques aériennes peuvent avoir des impacts négatifs sur les rapaces patrimoniaux des gorges. L'entretien des lignes et des pylônes peut engendrer des dérangements en période de reproduction. Les lignes peuvent être à l'origine d'**électrocution** ou de **collision** des rapaces en vol. Les cas d'électrocution concernent plutôt les lignes de distribution de " moyenne tension ". Les fils des lignes THT étant séparés de plusieurs mètres, les risques d'électrocution sont faibles. Sur des lignes HT de 20 000 V, l'espacement entre les fils n'est que de 80 cm. En plus des risques de collision, il existe alors de réels risques d'électrocution. Néanmoins, les informations manquent sur les impacts réels des lignes électriques, les cadavres des oiseaux étant rarement retrouvés.

Figure n° 10 : Les barrages hydro-électriques du site

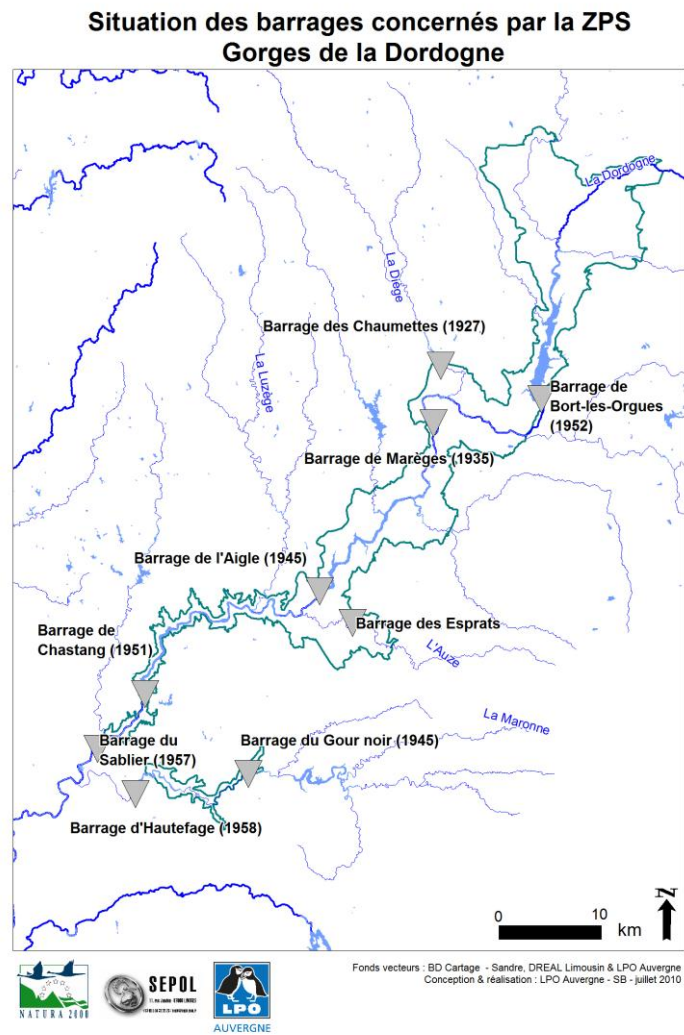
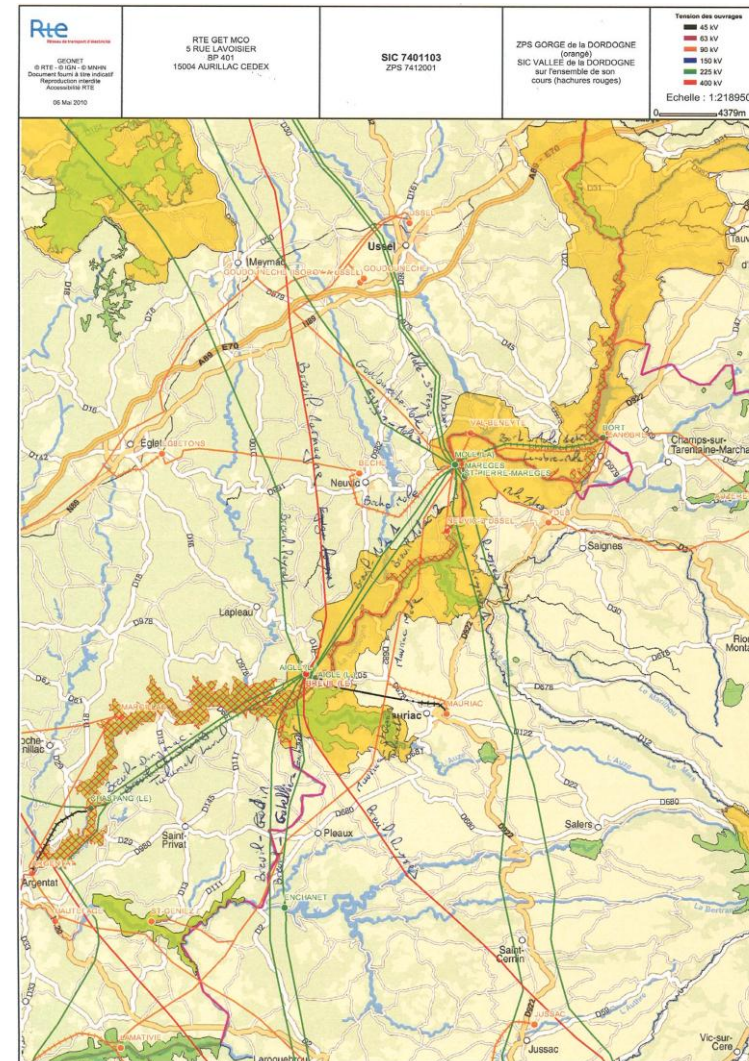


Figure n° 11 : Les lignes THT du site



ANALYSE DES ACTIVITES DE CHASSE, DE PECHE ET DES AUTRES ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS

Chasse

La chasse la plus pratiquée est de loin la **chasse au gros gibier : chevreuil, sanglier et selon les secteurs, cerf**. Le Cerf élaphe est en augmentation sur la zone, notamment côté corrézien. La Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme a pour projet la construction d'un observatoire en forêt, dans la ZPS, spécialement conçu pour l'observation des cerfs. Le retour de cette espèce pourrait s'accompagner de dégâts aux cultures, et donc poser certains problèmes de cohabitation. La chasse au petit gibier est également pratiquée, mais de façon nettement moins importante : Bécasse des bois et autres oiseaux migrateurs, lièvre. Ce sont principalement les chasseurs locaux, habitant le territoire ou les environs, qui fréquentent les gorges de la Dordogne et ses environs. La chasse y reste financièrement abordable et n'a pas connu de bouleversement particulier au cours des dernières décennies.

La chasse est organisée de différentes manières selon le département concerné. Dans le Cantal, il existe une Association Communale de Chasse Agréée pour chaque commune (ACCA). Le fonctionnement est différent dans le Puy-de-Dôme et la Corrèze, puisque les ACCA n'y sont pas obligatoires. Il s'agit alors de sociétés de chasse, dites « communales », ou encore de groupements de propriétaires, dont le statut est celui d'associations loi 1901. Il existe généralement une société de ce type par commune, mais parfois il en existe plusieurs. Les chasseurs sont adhérents de ces structures. Parallèlement, il existe également des chasses privées. Le droit de chasse est alors détenu par un nombre limité de personnes, propriétaires ou locataires.

Une partie des territoires est mise en réserve. Dans les ACCA, la réglementation impose de classer 10 % du territoire en réserve de chasse. En Corrèze, il existe différents types de réserves de chasse. Ces réserves ne sont pas obligatoires mais suivent un Schéma de Gestion Cynégétique validé par le préfet. D'une part, il existe des Réserves de Chasse et de Faune Sauvage, généralement de grande taille et fixes dans le temps. Certaines sont anciennes et ont été agréées directement par le Ministère en charge de l'Environnement. Les autres, plus récentes, agréées par le préfet, sont gérées par l'administration. D'autre part, il existe des réserves de chasse fédérales et communales, constituées à l'initiative des sociétés de chasse, susceptibles de varier dans le temps. Les réserves de chasse fédérales, d'une surface supérieure à 20 ha, dépendent d'un bail signé par la fédération, les sociétés de chasse et les propriétaires. Les réserves de chasse communales dépendent d'un bail signé seulement entre les sociétés de chasse et les propriétaires. Au sein de ces réserves, la pratique de la chasse est donc interdite, à l'exception de battues administratives ou de la chasse à l'approche pour le Cerf élaphe. **Il existe une grande Réserve de Chasse et de Faune Sauvage couvrant la majeure partie de la rivière Dordogne**, de Bort-les-Orgues jusqu'au département du Lot. Toute la largeur de la rivière est incluse, de même que quelques mètres de part et d'autre de la rivière.

Les espèces d'intérêt communautaire de la ZPS sont toutes des espèces intégralement protégées par la loi. Elles ne sont donc pas concernées par les actions légales de chasse. Ces espèces sont sensibles au dérangement, en particulier pendant leur

période de reproduction. Il se trouve que la majeure partie de la période de reproduction de ces espèces se trouve hors période de chasse. Des battues administratives peuvent avoir lieu hors période de chasse. Elles concernent le gros gibier et sont demandées par l'administration (décision du préfet). Au sein de la ZPS, les dérangements occasionnés par les activités de chasse sont donc vraiment limités. **Par conséquent, en l'état actuel, les activités de chasse ne sont pas incompatibles avec la préservation des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS des Gorges de la Dordogne.**

Pêche

La pêche est une activité de pleine nature particulièrement développée dans les gorges de la Dordogne. Au sein de la ZPS, la pêche se concentre sur les retenues formées par les barrages hydro-électriques. Les zones de rivières, notamment au niveau des affluents de la Dordogne, sont généralement très difficiles d'accès, et donc la pêche y est peu pratiquée. C'est la pêche aux carnassiers, en particulier au brochet, au sandre et à la perche qui est particulièrement prisée. La pêche à la carpe se développe également. **La Dordogne est réputée pour les poissons carnassiers, et la forte attractivité des lieux dépasse les frontières des régions Auvergne et Limousin.** De nombreux visiteurs se déplacent donc sur ce territoire pour la pratique de la pêche. Ils forment la majorité des pêcheurs, même si les pêcheurs locaux sont également représentés. Aux ouvertures de pêche, les pêcheurs se comptent souvent par dizaines sur un même site. Les barrages les plus réputés sont d'abord le barrage du Chastang, suivi de près par les barrages de Bort-les-Orgues et de l'Aigle. Le barrage de Marèges, plus petit, est le moins fréquenté.

La pêche se pratique toute l'année, mais certaines espèces telles que le brochet et le sandre ne sont « ouvertes » qu'à certaines périodes de l'année. Elle se pratique majoritairement en bateau, depuis des barques motorisées qui permettent aux pêcheurs de se déplacer le long des retenues. Une fois rendue sur la zone de pêche, les pêcheurs coupent les habituels moteurs thermiques, perturbant pour les poissons, et soit se déplacent avec de discrets moteurs électriques, soit arrête la barque en mettant à l'eau un corps mort. La pêche sur les grands barrages est réglementée par la Fédération départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques de la Corrèze. Localement, il existe des Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Mauriac).

Tourisme et autres activités

Les gorges de la Dordogne sont un pôle touristique attractif pour les amateurs de nature. Les activités touristiques sont principalement tournées vers les **activités de pleine nature. Rivières et retenues concentrent une partie de ces activités** : itinérance, baignade, loisirs nautiques, pêche ou encore visite de sites. La bonne qualité des eaux, qui autorise la pratique des loisirs nautiques, les paysages sauvages, la présence de plusieurs retenues d'eaux créées par les barrages hydro-électriques ou encore la richesse en monuments historiques expliquent l'intérêt pour les gorges de la Dordogne. Cependant, les accès parfois difficiles dans les gorges rendent ce secteur de la rivière moins attractif que l'aval d'Argentat. Les activités touristiques se répartissent sur toute

l'année, mais sont nettement plus **concentrées sur les mois de juillet et d'août**. C'est dû aux contraintes climatiques liées à l'altitude. Cette concentration des activités en été est très marquée pour les activités nautiques.

Une étude réalisée en 2009 par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR), a recensé les usages touristiques sur les diverses retenues de barrage. Les données concernant les barrages de la ZPS sont présentées ci-dessous.

Tableau n° 5 : Activités touristiques sur les retenues de barrages au sein de la ZPS (tiré d'EPIDOR, 2009).

| Activités pratiquées / barrages | Bort-les-Orgues | Marèges | l'Aigle | Le Chastang | Le Sablier | Hautefage |
|--|-----------------|---------|---------|-------------|------------|-----------|
| Location d'embarcations légères (canoë, pédalos) | Oui | Oui | Oui | | Oui | |
| Motonautisme (ski nautique, jet ski) | Oui | | | | | |
| Voile, rame | Oui | | | | | |
| Baignade surveillée | Oui | | | | | |
| Baignade non surveillée | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Promenade en bateau | Oui | | Oui | | Oui | |
| Camping, centre de vacances | Oui | Oui | | Oui | Oui | |
| Bar, restaurant | Oui | | | | Oui | |
| Pêche | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |

Le tourisme pratiqué dans les gorges de la Dordogne est plutôt un tourisme dit « vert », lié à la nature et aux paysages. C'est un tourisme de type familial. Les activités les plus demandées sont, par ordre d'importance, la **randonnée**, la **baignade**, la **découverte du patrimoine bâti**. Viennent ensuite les sports nautiques, les visites à caractère religieux, l'agrotourisme. La randonnée pédestre est donc bien développée dans les gorges de la Dordogne et ses environs. Une grande partie des chemins de randonnée, et notamment l'essentiel des itinéraires développés par les fédérations de randonnée pédestre, est cartographiée dans le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre (PDIPR)**. Les PDIPR, documents réalisés par les Conseils Généraux, ont pour objectif la préservation du réseau de chemins ruraux, et de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. L'inscription d'un sentier au PDIPR a pour effet d'en faire un itinéraire juridiquement protégé. Les sports motorisés de plein air connaissent un développement marqué : moto-cross, 4x4, quad... La législation interdit la circulation des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. Malgré cela, le hors-piste est parfois pratiqué. Les loisirs motorisés ne sont inscrites dans aucun schéma de développement. Cet usage des espaces naturels a de nombreuses conséquences négatives

sur l'environnement : érosion des sols, nuisances sonores, impacts sur la faune et la flore. Au sein de la ZPS, les rapaces forestiers sont extrêmement sensibles aux dérangements en période de reproduction. De nombreux cas de dérangement par des véhicules à moteur ont entraîné l'échec de la reproduction d'espèces rares. **Un important travail d'information et de sensibilisation est nécessaire à l'attention des pratiquants de loisirs motorisés en plein air.** Notons que les manifestations de motocyclisme sont soumises à autorisation par l'administration, tandis que les manifestations de sports motorisés sont simplement soumises à déclaration. Certaines de ces manifestations sont soumises à évaluation des incidences (liste nationale et listes locales).

Sur les 46 037 ha de la ZPS, les particularités des activités touristiques sont multiples. Dans le Cantal, une partie des visiteurs du village de Salers et du Plomb du Cantal se rendent ou sont hébergés dans le secteur des gorges de la Dordogne. Ce département abrite également, au sein même de la ZPS, la Maison de la Forêt de Miers et la Maison des Rapaces de Chalvignac. La Maison de la Forêt de Miers, en bordure de la forêt domaniale de Miers, sur la commune de Tourniac, est un musée autour de l'arbre et de la forêt, créé par le syndicat intercommunal et l'Office National des Forêts. Un sentier de découverte de la forêt est adjoint au site, qui accueille 2000 visiteurs par an. La Maison des Rapaces, située sur la commune de Chalvignac, est également un espace muséographique autour des oiseaux sauvages et plus particulièrement des rapaces. Un sentier de découverte et un observatoire sont à découvrir en bordure du musée. Un musée est également présent au niveau de la ZPS dans le Puy-de-Dôme, sur la commune de Messeix. Il s'agit du musée de l'école rurale, présentant l'école type des années 30. La commune de Singles, dans le même département, offre la possibilité aux visiteurs de découvrir l'orpaillage. En Corrèze, l'association Aventure Dordogne Nature organise des sorties en gabares, les bateaux à fond plat traditionnels de la Dordogne. Trois points d'embarquement sont situés au sein de la ZPS. L'aspect historique de la Dordogne et de la batellerie sont présentées lors d'animations à bord des gabares. La ville de Bort-les-Organes (19) possède le Château de Val, qui se trouve néanmoins sur la commune de Lanobre (15). Ce château, situé sur la rive du lac de Bort, est le second site touristique le plus visité de Corrèze avec 40 000 visiteurs par an. Enfin, notons la réalisation en 2008 d'un schéma de développement touristique du haut-bassin de la Dordogne autour de l'itinérance, par l'établissement public EPIDOR. Ce document concerne la Dordogne de ses sources à Soursac, dans le Lot. Les objectifs de ce document sont notamment de valoriser les sites touristiques, et de créer un réseau d'itinérance continu sur tout le haut-bassin de la Dordogne. Trois composantes sont mises en avant : le véloroute de la vallée de la Dordogne, la grande randonnée pédestre et la voie fluviale.

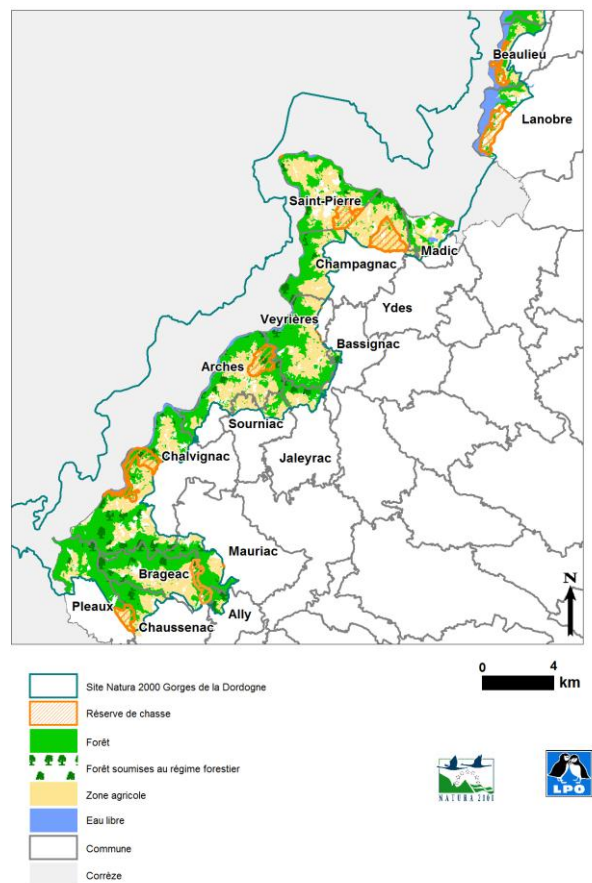
Synthèse

Les activités de loisirs et de tourisme sont variées au sein des gorges de la Dordogne. Une part importante de ces activités est centrée sur la rivière Dordogne et les retenues d'eau formées par les barrages hydro-électriques. Elles engendrent une fréquentation importante en certains lieux (retenues), et à certaines époques (été principalement), dans les gorges de la Dordogne. Cette fréquentation est susceptible d'engendrer des impacts sur les espèces d'intérêt communautaire, principalement

par le dérangement des rapaces en période de reproduction. **Un important travail d'information et de sensibilisation est nécessaire afin de limiter ces impacts**, notamment auprès des pratiquants de loisirs motorisés en plein air.

Figure n° 12 : Les réserves de chasse du site

**Les réserves de chasse de la ZPS Gorges de la Dordogne :
Auvergne - Secteur sud**



Sources : DREAL Auvergne & DREAL Limousin
Conception & réalisation : LPO Auvergne - juin 2010 - SB

III - DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Tableau n°6 : Données abiotiques générales

| Données abiotiques générales | Quantification | Qualification | Origine des données/ Structures ressources |
|------------------------------|--|---|--|
| Géologie | 2 secteurs | Socle hercynien, roches magmatiques : granites à biotites en amont, leucogranites à deux micas en aval. Secteurs avec roches métamorphiques : gneiss avec origine volcanique (Bort), micaschistes. | Sources diverses. CREN Limousin |
| Hydrologie | 1 | Bassin de la rivière Dordogne et de ses affluents marqué par la présence de 9 barrages hydro-électriques. Fonctionnement hydrologique perturbé : grandes retenues d'eau. Diverses sources de pente, cascades. | |
| Climat | 1 | Climat océanique dégradé sous l'effet de l'altitude. Climat froid (T° moyenne 9,8°C à Bort-les-Orgues, 12,2°C à Argentat, 60 jours de gelée / an), et très humide (1000 à 1200 mm / an), résultat de la conjugaison de l'altitude et de l'influence océanique. Pics de pluie en hiver et en mai. Gradient thermique marqué amont / aval | |
| Pédologie | 2 types de sols principalement | Sols bruns acides, dits brunifiés. Rankers sur les sommets (substrat granitique surtout) | |
| Topographie | Unité topographique : gorges encaissées, entourées de plateaux vallonnés. Max 934 m (Fanoste, Avèze 63) Min 191 m (Château le Gibanel, Saint Martial Etraygues 19) | Relief accidenté de gorges très encaissées : Dordogne et affluents. Environ 300 m de dénivelé entre rebord de plateau et lit de la rivière. Plateaux vallonnés. | |
| Hydrographie | 1 bassin versant | Bassin versant de la Dordogne, qui prend sa source au Mont Dore, massif du Sancy (63), et conflue avec la Garonne dans l'estuaire de la Gironde (33). Principaux affluents en rive droite, depuis l'amont : le Chavanon, la Diège, la Triouzoune, la Luzège. Principaux affluents en rive gauche, depuis l'amont : la Burande, la Sumène, l'Auze, la Glane, la Maronne. | |
| Autres informations | Intérêt écologique fortement lié aux caractéristiques topographiques. | Corridor écologique exceptionnel : 70 000 ha de forêt d'un seul tenant, 150 km de longueur, rivière possédant le plus fort cumul de forêt continue en France. | |

IV - GRANDS MILIEUX

Tableau n°7 : Grands milieux

| Grands milieux | Recouvrement du site | État sommaire du grand milieu | Principales espèces d'intérêt communautaire concernées | Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines | Origine des données/ Structures ressources |
|----------------|----------------------|--|--|--|--|
| Forêts | 25481,78 ha | <p>Forêts relativement naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - parties jeunes car issues de boisements spontanés apparus après abandon du pâturage ovin (pentes notamment), - parties plus anciennes : forêt domaniale, également forêts exploitées pour le charbon de bois, les tonneaux et les gabares. <p>Présentent de fortes variations de faciès en fonction de l'orientation (adret avec chêne sessile et pin sylvestre, ubac avec hêtre et sapin pectiné comme espèces structurantes)</p> <p>Plantations en épicéa, Douglas, érables, chêne rouge dans les forêts soumises ou sur les plateaux. Actions de gestion interviennent tout au long de l'année.</p> <p>En dehors de ces zones, des coupes peuvent être réalisées de manière aléatoire et ponctuelle en fonction des besoins financiers des propriétaires (coupe à blanc) mais le plus souvent des petites coupes sont réalisées pour le bois de chauffe en période hors sève; pour les forêts soumises : différents zonages : zones en exploitation, en attente et en repos.</p> | <p><u>Nidification et alimentation :</u></p> <p>Aigle botté, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Pic mar, Pic cendré et Pic noir.</p> | <p>Peu d'exploitation dans les forêts de pente => habitat relativement naturel et peu soumis au dérangement</p> <p>Dérangement lors de la nidification des oiseaux (rapaces particulièrement) lors d'exploitation, d'entretien des boisements ou d'ouverture de voies</p> <p>Perte d'habitats et de ressources alimentaires liée à une exploitation trop intensive à court terme sur certains secteurs et à long terme sur tout le site avec les potentialités d'exploitation du bois énergie</p> <p>Risque d'altérer la continuité du couvert forestier, corridor écologique à très forte valeur patrimoniale.</p> | SIG |

| | | | | | |
|---|--------------|--|--|--|-----|
| Prairies de fauche, pâturages et cultures | 14 725,45 ha | Couverts très divers en fonction des secteurs. Corrèze et Puy-de-Dôme : surtout prairies de fauches et de pâture avec quelques prairies temporaires et céréales. Cantal : similaire, mais avec des zones plus intensives à maïs (avec l'apparition du maïs, diminution de l'intensification sur les prairies, notamment sur les prairies temporaires) Les prairies pentues ou rocailleuses sont pâturées. | <u>Nidification et alimentation :</u> Pie-grièche écorcheur et Alouette lulu <u>Alimentation :</u> Cigogne noire, Aigle botté, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Grand-duc d'Europe. Busard cendré* | Fauche précoce sur les prairies temporaires et de fauche, favorisée par le cahier des charges AOP et donc augmentation de la fertilisation => diminution de la diversité (végétale et animale) et de la ressource alimentaire pour l'avifaune Retournement à des fins culturales des prairies naturelles. Utilisation de phytosanitaires sur les céréales Rémanence des produits antiparasitaires Risque de banalisation : intensification sur les plateaux (avance de la date de fauche, augmentation de la fertilisation et disparition des haies) et abandons dans les zones peu accessibles ou non mécanisables | SIG |
| Haies et arbres isolés | / | Bien présentes sur toutes les zones agricoles du site mais ont tendance à disparaître Différents types de haies sont constatés: - buissons taillés - buissons peu entretenus - arbustes et arbres - alignement d'arbres Entretiens en période hors sève ou en fin d'été | <u>Nidification et alimentation :</u> Milan royal, Pie-grièche écorcheur et Alouette lulu | Arrachage de haies et d'arbres isolés afin d'agrandir les parcelles agricoles => disparition d'habitats de nidification et d'alimentation pour la Pie-grièche écorcheur et certaines espèces proies de rapaces Entretien des haies au printemps et en été, peut causer l'échec de reproduction des proies des rapaces | |
| Landes | 672,29 ha | Principalement composées de landes à genêts sur pentes en continuité avec la forêt Issues de la déprise agricole d'après-guerre ou suite à des coupes à blanc dans les boisements Certaines sont entretenues par pâturage, mais la plupart sont anciennes et en voie de fermeture par abandon | <u>Nidification et alimentation :</u> Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur <u>Alimentation :</u> Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté et Bondrée apivore. | Fermeture du milieu donc disparition de l'habitat | SIG |

| | | | | | |
|-------------------|---|--|--|--|-----|
| Milieux rupestres | 50 ha (sous-estimé) | En bon état et bien présents dans le site malgré la faible surface. Milieux diversifiés : - Éboulis - Falaises, orgues - Pentes rocheuses - Pâtures rocailleuses | <u>Nidification :</u> Faucon pèlerin et Grand-duc d'Europe <u>Alimentation :</u> Circaète Jean-le-Blanc | Milieux peu mis en valeur économiquement => habitat relativement naturel et très peu soumis au dérangement Dérangement des nichées par installation et utilisation de voies d'alpinisme (escalade, via ferrata, via corda...) | SIG |
| Plans d'eau | 2769,74 ha | 6 lacs de barrages + quelques mares et étangs sur les plateaux (Madic, Saint-Pierre...) | <u>Alimentation :</u> Cigogne noire, Milan noir, Milan royal, Martin-pêcheur d'Europe. Balbuzard pêcheur* | Pollutions, remblayage. | SIG |
| Rivières | 113 km pour la Dordogne (avec les barrages) + 232,4 km pour les autres cours d'eau (en dehors des barrages) | Cours de la Dordogne complètement artificialisé à partir de la queue du lac de barrage de Bort, avec la présence de 5 barrages 24 cours d'eau en rive droite : 1 petit barrage sur la Diège. 26 cours d'eau en rive gauche : débits réservés sur les principaux cours d'eau, 2 barrages sur la Maronne, 1 sur l'Auze | <u>Alimentation :</u> Cigogne noire, Milan noir, Martin-pêcheur d'Europe. | Pollutions, recalibrage. | SIG |
| Zones humides | / | Quasiment toutes en milieux agricoles (sur les plateaux), en bordure de cours d'eau ou plans d'eau, et dans de petites dépressions. Très peu de milieux humides au fond des gorges s'expliquant par la présence des barrages hydroélectriques combinée à un substrat et une topographie inadéquats | <u>Alimentation :</u> Cigogne noire, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin. | Drainage, recalibrage, remblayage, eutrophisation, surpâturage... | |

| | | | | |
|-------------------------------------|--|--|---|---|
| Zones urbanisées et infrastructures | Environ 230 hameaux, villages 7,12 km d'autoroute 2,25 km de voies ferrées | Dont Chalvignac, Brageac Arches, Saint-Pierre, Madic, en partie Beaulieu et en partie Lanobre pour le Cantal ; Saint-Julien-près-Bort pour la Corrèze ; Singles, Avèze, Savennes et en partie Messeix pour le Puy-de-Dôme Nombreuses lignes THT au départ de l'Aigle et de Marèges 1 autoroute (Messeix, Merlines et Aix) et 1 voie de chemin de fer au nord du site (Messeix et Monestier-Merlines) | <u>Alimentation :</u> Milan noir, Milan royal, Bondrée apivore, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe; Pie-grièche écorcheur et Alouette lulu | Collisions (routes, lignes électriques) Entretiens des voies de communication (routes, lignes électriques...) : utilisations de pesticides, dérangement selon les périodes d'entretien et de fauche... |
| Grottes et cavités | Présentes | Anciens tunnels SNCF, et anciennes mines | / | / |

| |
|-----|
| SIG |
| |

* : espèces de l'annexe I non nicheuses sur le site

SYNTHESE

Les enjeux les plus forts concernent les habitats forestiers de la zone. Ce constat, valable pour les oiseaux d'intérêt communautaire du site, peut également s'étendre à d'autres taxons de faune et de flore. Les forêts de pente des gorges de la Dordogne constituent un immense corridor écologique (« trame verte »), d'une surface d'environ 70 000 ha et d'une longueur d'environ 150 km, dont une grande partie constitue la ZPS. Cela fait de la Dordogne la rivière avec le plus cumul de forêt d'un seul tenant en France. Certains secteurs présentent l'originalité d'être boisés de longue date, alors que la majeure partie des forêts du Massif Central est relativement jeune. Or les vieilles forêts, surtout présentes dans l'est de l'Union Européenne, sont connues pour abriter une biodiversité exceptionnelle.

ZPS Gorges de la Dordogne

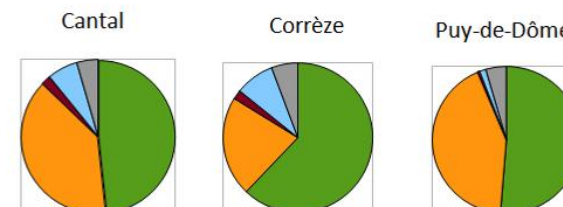
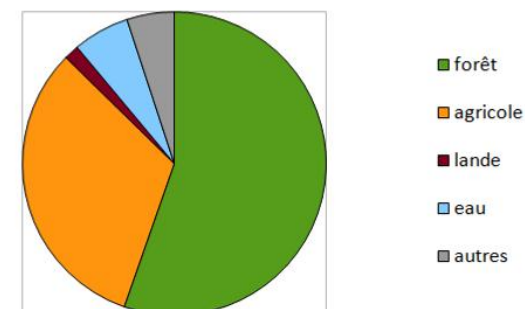
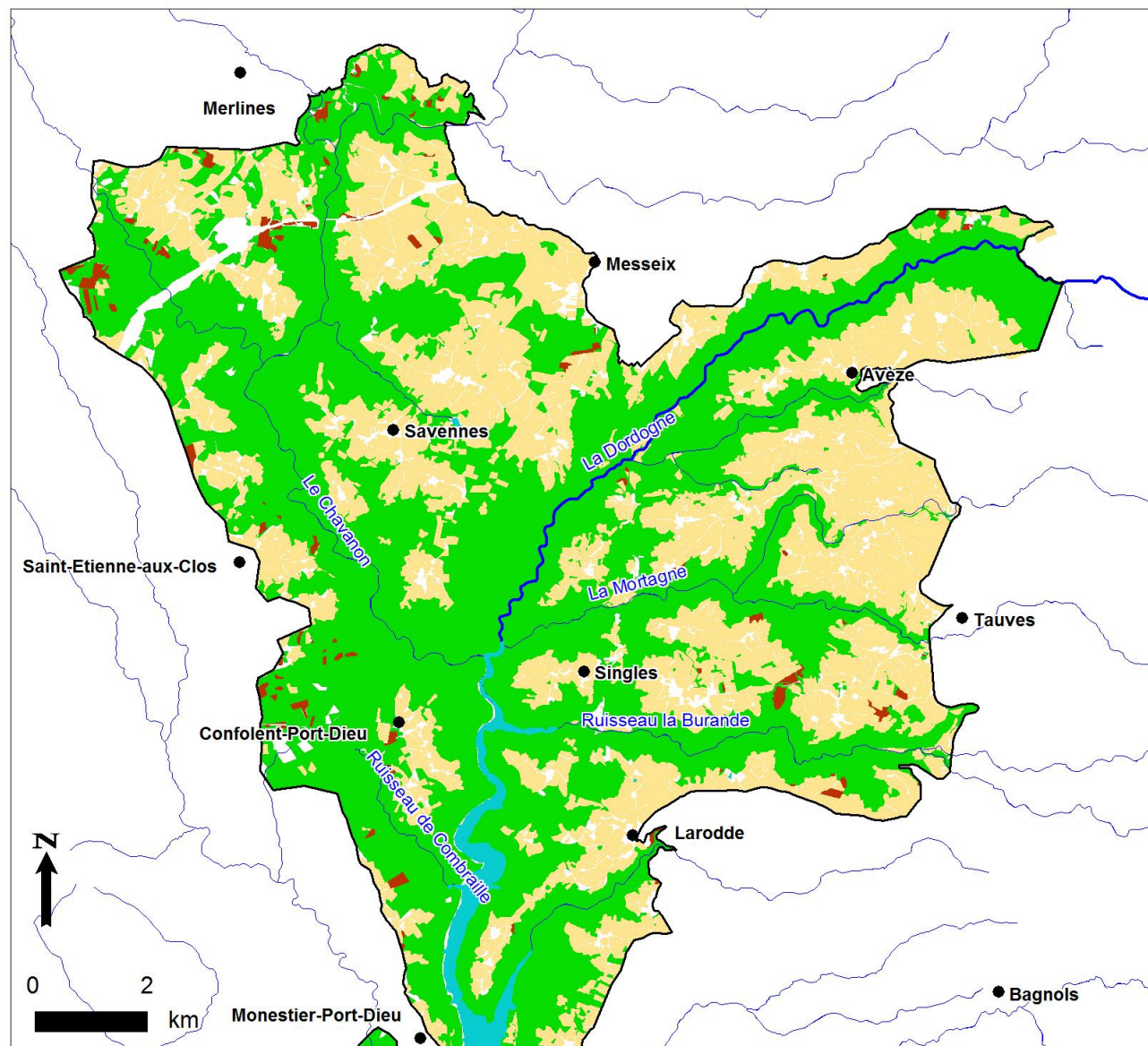
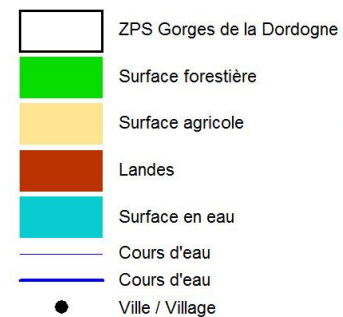


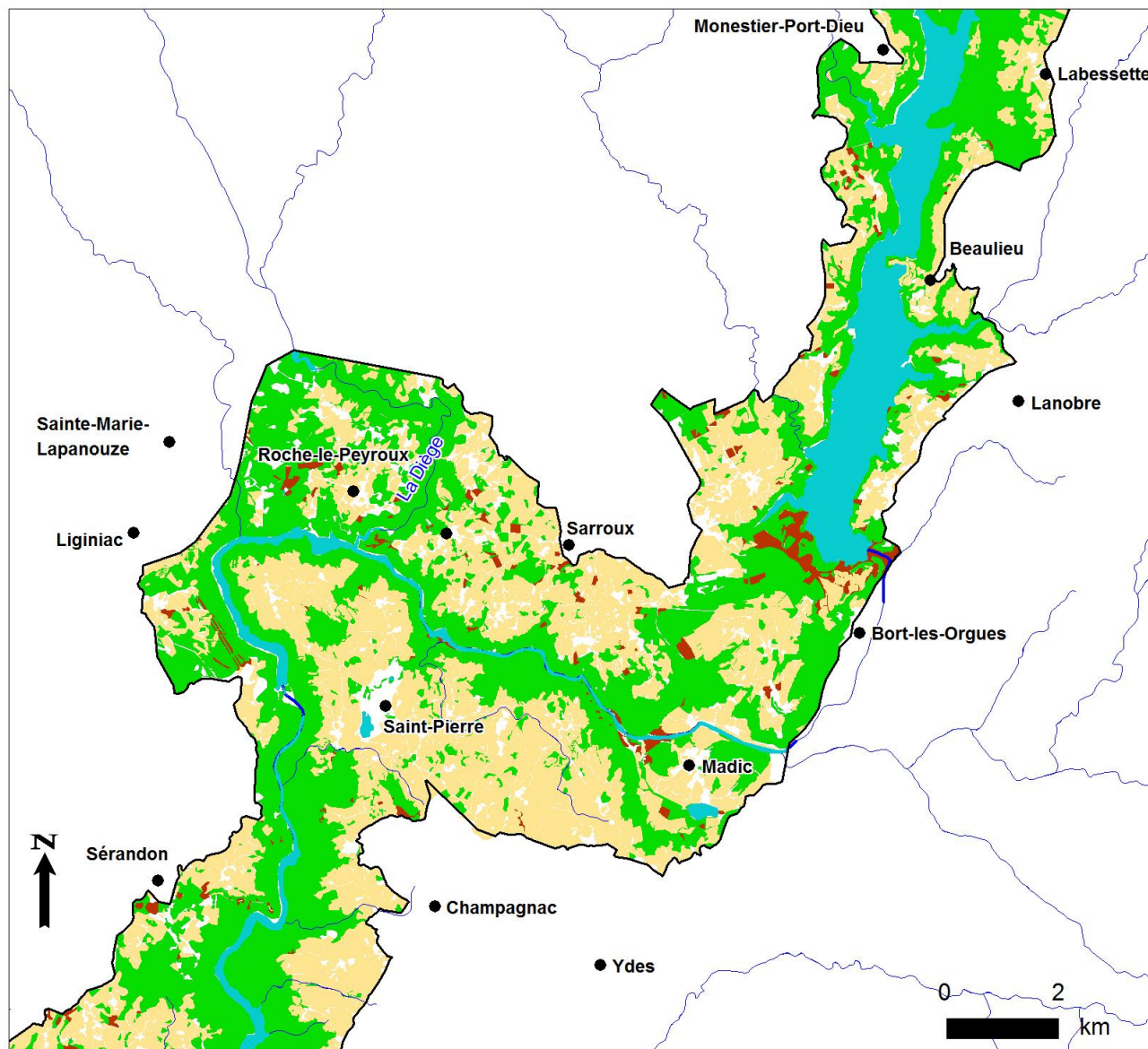
Figure 13 : Diagramme de l'occupation du sol dans le site, et par département.



Grands milieux de la ZPS Gorges de la Dordogne Nord

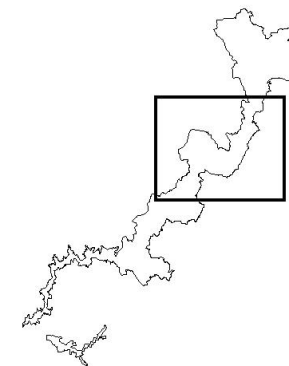


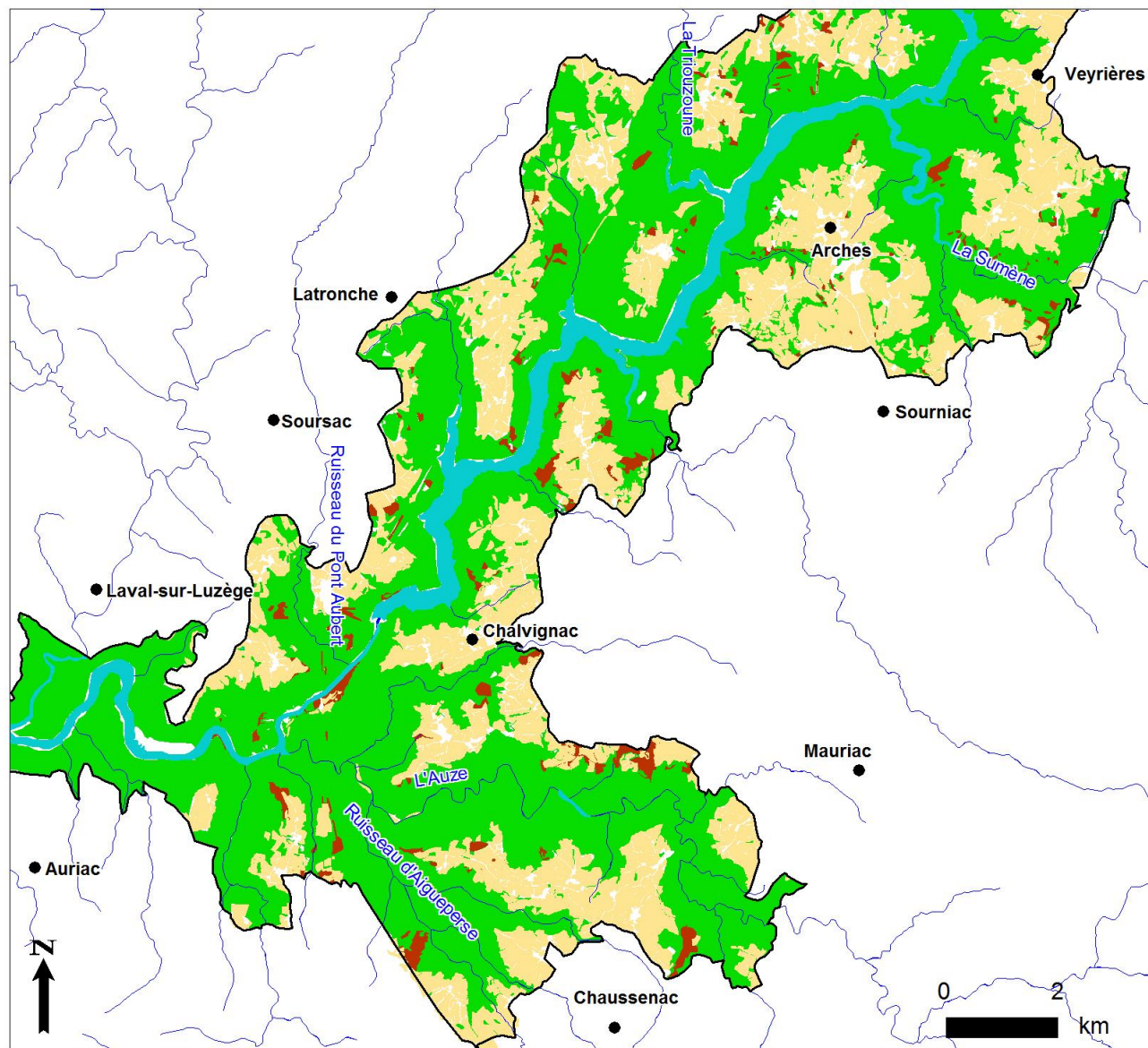
Fonds vecteurs : BD Carthage, RPG anonyme 2008 DREAL Auvergne
 Fond rasteur : BD_ortho IGN (reproduction interdite)
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - SB - juillet 2010



Fonds vecteurs : BD Carthage, RPG anonyme 2008 DREAL Auvergne
 Fond rasteur : BD_ortho IGN (reproduction interdite)
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - SB - juillet 2010

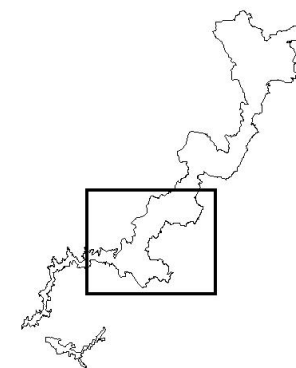
Grands milieux de la ZPS Gorges de la Dordogne Centre nord





Fonds vecteurs : BD Carthage, RPG anonyme 2008 DREAL Auvergne
 Fond rasteur : BD_ortho IGN (reproduction interdite)
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - SB - juillet 2010

Grands milieux de la ZPS Gorges de la Dordogne Centre sud



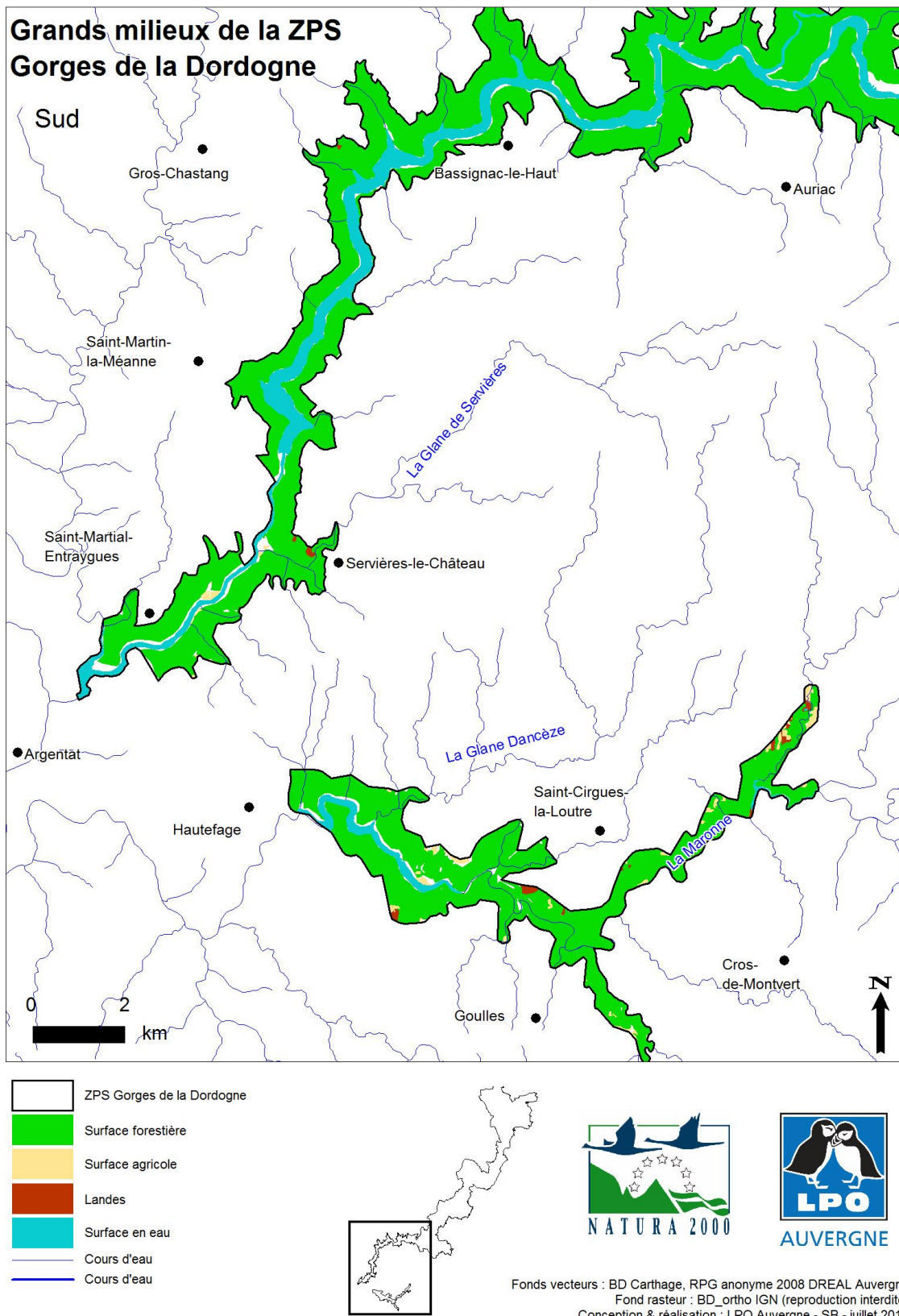


Figure 14 à 17 : Cartographie des grands milieux de la ZPS Gorges de la Dordogne

V - HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

Tableau n° 8 : Habitats naturels et espèces **d'intérêt patrimonial autres qu'**habitats et espèces **ayant justifié la désignation du site**

| Habitats et espèces d'intérêt patrimonial | Quantification | Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données/ Structures ressources |
|--|-------------------------|---|---|
| Habitat de l'annexe I de la directive 92/43 | 14 dont 3 prioritaires* | <p>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*</p> <p>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli</p> <p>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i></p> <p>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagetum</i>)</p> <p>Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i></p> <p>Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i></p> <p>Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i></p> <p>Landes sèches européennes</p> <p>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i></p> <p>Formation herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones de montagnes</p> | DREAL Auvergne DREAL Limousin |
| Espèces de l'annexe II de la directive 92/43 | 15 dont 2 prioritaires* | <p>Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)</p> <p>Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)</p> <p>Écaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)*</p> <p>Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)</p> <p>Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)</p> <p>Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)</p> <p>Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)</p> <p>Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)</p> <p>Loutre (<i>Lutra lutra</i>)</p> <p>Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)</p> <p>Moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>)</p> <p>Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)</p> <p>Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)*</p> <p>Saumon Atlantique (<i>Salmo salar</i>)</p> <p>Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)</p> | DREAL Auvergne DREAL Limousin |

| | | | |
|--|------------|--|--|
| Les autres espèces végétales protégées | Minimum 16 | Protection régionale : Actée en épi (<i>Actaea spicata</i>) Doronic mort aux panthères (<i>Doronicum pardalianches</i>) Joubarbe à toile d'araignées (<i>Sempervivum arachnoideum</i>) Laïche fausse brise (<i>Carex brizoides</i>) Lis martagon (<i>Lilium martagon</i>) Luzule blanche (<i>Luzula nivea</i>) Mélampyre des bois (<i>Melampyrum sylvaticum</i>) Mélique penchée (<i>Melica nutans</i>) Néottie nid d'oiseau (<i>Nettia nidus, avis</i>) Œillet de Montpellier (<i>Dianthus hyssopifolius</i>) Orpin hérissé (<i>Sedum hirsutum</i>) Parisette à quatre feuilles (<i>Paris quadrifolia</i>) Petite pyrole (<i>Pyrola minor</i>) Sceau de Salomon verticillé (<i>Polygonatum verticillatum</i>) | DREAL Auvergne DREAL Limousin |
| Les autres espèces animales protégées | Minimum 9 | Protection nationale: Pie-grièche grise Huppe fasciée Traquet motteux Tarier des prés Chouette hulotte Effraie des clochers Chevêche d'Athéna Tichodrome échelette (<i>Tichodroma muraria</i>) Genette d'Europe (<i>Genetta genetta</i>) | DREAL Auvergne DREAL Limousin LPO Auvergne |
| Les autres espèces animales chassées | 8 | Cerf élaphe, Chevreuil, Sanglier, Renard roux, (Chamois, Faisan de Colchide, Lièvre d'Europe et Lapin de garenne) | FD Chasse 15 Communes |
| Les autres espèces animales pêchées | Minimum 4 | Perche, Carpe, Brochet, Sandre | AFPPMA 15 |

* Espèce ou habitat d'intérêt prioritaire

SYNTHESE

Les forêts des pentes des Gorges de la Dordogne sont d'une grande richesse biologique, comme la plupart des forêts de feuillus âgées. Cette richesse biologique est très largement méconnue. Une grande partie des prospections naturalistes réalisées sur ce territoire, essentiellement par des bénévoles, fut consacrée aux rapaces. Certains pans entiers de la biodiversité demeurent méconnus, comme l'entomofaune (insectes), tandis que d'autres dévoilent progressivement leur richesse grâce à des prospections récentes et encore en cours, tels les chiroptères (chauve-souris). Il est très probable que plusieurs espèces d'insectes patrimoniaux fréquentent les forêts de feuillus, notamment les espèces inféodées à la présence de bois mort ou sénescant. Les chiroptères recensés sur le site sont nombreux : Murins (vespertillons) à oreilles échancrées, de Bechstein, de Natterer, à moustaches, de Daubenton, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Oreillard roux, gris, Sérotine commune, Barbastelle Grande Noctule ou encore Pipistrelles sp. (GMHL, *com pers.*). 5 espèces figurent à l'annexe II de la Directive Habitats, et sont prises en compte dans la zone Natura 2000 de la Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents (ZSC FR7401103), qui chevauche largement la ZPS des Gorges de la Dordogne. LA ZPS inclut ainsi des gîtes de reproduction et des gîtes d'hibernation de chiroptères.

L'inventaire des espèces et des habitats naturels patrimoniaux autres que ceux ayant justifié la désignation du site fait ressortir nettement l'enjeu très fort lié à la conservation des forêts de feuillus âgées des pentes de la Dordogne, et du corridor boisé qu'elles forment. Ainsi, **les mesures de gestion favorables à ces habitats prises pour la préservation des rapaces forestiers ou des pics bénéficieront largement à d'autres espèces patrimoniales** : insectes, chiroptères, etc. Ce constat est valable aussi sur les zones de plateaux, pour les mesures liées aux activités agricoles, même si les enjeux de conservation y sont moins forts. Dans le cas de la ZPS des Gorges de la Dordogne, **plusieurs espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux pourront donc jouer le rôle d'espèce « parapluie »** : c'est-à-dire que la conservation de ces espèces et en particulier de leurs habitats bénéficiera à de nombreuses autres espèces.

VI - ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409

Tableau n°9 : espèces d'oiseaux nicheurs de l'annexe I de la directive 79/409

| Nom commun et nom scientifique | Code Natura 2000 | Estimation de la population (en couples) | Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce | Menaces | Statut de conservation (données existantes) | Listes rouges européenne, française, auvergnate et limousine | Objectif spécifique |
|--|------------------|--|---|---|---|---|---------------------------------------|
| Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> (Linné, 1758) | A379 | 1 suspecté | <i>Habitat</i> : Les habitats de nidification de l'espèce sont de vastes massifs forestiers vallonnés et tranquilles, feuillus de préférence, possédant de vieux arbres et avec des zones humides intra ou périforestières (mares et marais, prairies humides, cours d'eau,...). Établit son nid au sommet d'un résineux ou sur une grosse branche de feuillu. Le couple semble fidèle à son site. <i>Biologie</i> : 3 à 5 œufs sont déposés en deux jours entre avril et mai. La couvaison, assurée par les deux membres du couple, dure 35 à 38 jours. Les cigogneaux ne quittent le nid qu'au bout de 65 jours environ et restent encore une quinzaine de jours à se faire nourrir à proximité Se nourrit d'un large éventail de proies : amphibiens, poissons, micromammifères, reptiles, crustacés, insectes. Migratrice présente de mars à septembre. | Population nationale extrêmement faible. Dérangement autour du nid par travaux forestiers ou fréquentation humaine. Électrocution, collisions avec le réseau électrique. Braconnage. Régression des habitats d'alimentation, notamment prairies humides et cours d'eau naturels. <i>Période sensible</i> : 1 ^{er} mars au 1 ^{er} septembre | Inconnu | Europe : R France : EN Auvergne : VU Limousin : (EN) | Maintenir les potentialités d'accueil |



Cigogne noire – Jérôme Sottier

| | | | | | | | |
|--|------|-------------------------|---|---|------------------|---|---------------------------|
| Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> (Linné, 1758) | A072 | > 20 données partielles | <i>Habitat</i> : Niche dans une grande variété d'habitats forestiers <i>Biologie</i> : Faible taux de reproduction Après l'arrivée des oiseaux en mai-juin, la ponte a lieu début juin et les 2 œufs sont couvés 1 mois. Après 1,5 mois de séjour au nid, l'envol se produit de mi-août à début septembre. Se nourrit dans les zones boisées, les landes et le bocage, principalement d'insectes (larves). Migratrice présente de mai à septembre. | Intensification agricole (cultures de céréales). Fermeture des milieux suite à la déprise agricole. Braconnage. <u>Période sensible</u> : 1 ^{er} mai au 1 ^{er} septembre | Favorable | Europe : S France : - Auvergne : NT Limousin : - | Maintien de la population |
| Milan noir <i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783) | A073 | 50 estimation grossière | <i>Habitat</i> : Niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, du bocage, des bois, zones humides...) <i>Biologie</i> : Migrateur présent de février à août. Les pontes sont déposées de fin mars à début mai. L'incubation des œufs dure 25 à 37 jours (selon la taille des œufs, très variable chez cette espèce). L'envol des jeunes a lieu après 42 jours en moyenne passés au nid. Dès la fin juin, des regroupements (souvent familiaux) constituant des dortoirs pré-migratoires sont observés. Les observations de Milan noir deviennent rares à partir de la mi-août et exceptionnelles en septembre. | Disparition et dégradation des zones humides, dont il dépend pour son alimentation Utilisation d'appâts empoisonnés pour réguler les « nuisibles », que le Milan noir, au comportement de charognard, consomme Victime de tirs illégaux Victime de collision avec les lignes électriques. Disparition des dépôts d'ordures ménagères à ciel ouvert a entraîné une perte sévère de ressources alimentaires. <u>Période sensible</u> : 15 mars au 15 juillet | Favorable | Europe : VU France : - Auvergne : NT Limousin : à surveiller | Maintien de la population |

| | | | | | | | |
|---|-------------|--------------|---|--|---------------------------|---|--|
| <p>Milan royal <i>Milvus milvus</i> (Linné, 1758)</p> | <p>A074</p> | <p>10-21</p> | <p><i>Habitat</i> : Fréquente surtout les milieux semi-ouverts S'installe en lisière de massifs forestiers sur les plateaux, les paysages de bocages lui convenant très bien, ou dans les forêts de pente. Niche le plus souvent en forêt, dans des peuplements peu denses de vieux arbres <i>Biologie</i> : La ponte, en avril-mai, se compose de 2-3 œufs couvés pendant 33 jours Les poussins sont élevés pendant 42-56 jours, mais la dépendance semble durer jusqu'au début de la migration post-nuptiale en septembre Se nourrit de campagnols, reptiles, batraciens, poissons, lombrics et insectes, et charognes (décharge) Hivernant sur le site De nombreux migrants venant du nord-est de la France, d'Allemagne ou encore de Suède empruntent les Gorges de la Dordogne lors de leur migration. Le site est un axe migratoire majeur pour l'espèce en France.</p> | <p>Utilisation d'appâts empoisonnés pour réguler les « nuisibles », que le Milan royal, au comportement de charognard, consomme. Victime de tirs illégaux. Victime de collision avec les lignes électriques. Dérangement au nid par exploitation forestière ou fréquentation humaine. Dégradation des habitats par intensification agricole ou, ailleurs, par fermeture des milieux suite à la déprise agricole. Disparition des dépôts d'ordures ménagères à ciel ouvert a entraîné une perte sévère de ressources alimentaires. <u>Période sensible</u> : 15 février au 15 juillet</p> | <p>Défavorable</p> | <p>Europe : D France : VU Auvergne : VU Limousin : rare</p> | <p>Maintien ou restauration de la population</p> |
|---|-------------|--------------|---|--|---------------------------|---|--|

| | | | | | | | |
|--|-------------|---------------------------------------|--|--|-------------------------------------|--|--------------------------------------|
| <p>Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)</p> | <p>A080</p> | <p>6-8</p> | <p><u>Habitat</u> : Les couples privilégient les branches maîtresses ou plus souvent la cime des pins sylvestres à forme tabulaire (souvent de faible hauteur) pour y bâtir ou réparer leur aire. <u>Biologie</u> : Le jeune qui s'envole à l'âge de 70 à 80 jours reste dépendant de ces parents jusqu'à la fin de septembre. La fécondité et la productivité en jeune sont faibles. Se nourrit essentiellement de reptiles. Migrateur présent de mars à septembre.</p> | <p>Dérangement sur les sites de nidification par les activités forestières (coupes, ouvertures de pistes) et la fréquentation à des fins sportives ou ludiques Raréfaction des disponibilités alimentaires : les reptiles. Intensification de l'agriculture : développement des monocultures, destruction des haies, l'utilisation des pesticides Reprise du couvert forestier ou le reboisement des friches et des landes dans les zones de déprise agricole. Collision ou électrocution avec le réseau électrique. Mortalité sur le réseau électrique aérien <u>Période sensible</u> : 15 mars au 1^{er} septembre</p> | <p>Favorable</p> | <p>Europe : R France : - Auvergne : VU Limousin : VU</p> | <p>Maintien de la population</p> |
| <p>Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> (Linné, 1766)</p> | <p>A082</p> | <p>1-4 ? estimation grossière</p> | <p><u>Habitat</u> : Niche dans une grande variété de milieux ouverts à végétation basse, marais, steppes, landes, coupes en forêt, plantations forestières, cultures (rarement dans le Massif Central, contrairement au Busard cendré). <u>Biologie</u> : Les parades débutent fin mars et la ponte a lieu de début avril à début juin. Les 4-6 œufs sont incubés environ 1 mois. Les dates d'envol s'étalent de fin juin à début août. Se nourrit de rongeurs et d'oiseaux, d'insectes également. Opportuniste, sa taille lui permet de capturer un large éventail de proies, allant du lombric jusqu'au pigeon. Se spécialise volontiers sur les rongeurs.</p> | <p>Perte des habitats de reproduction, notamment les landes, constitue le risque le plus grand. Détérioration ou la destruction des habitats (drainage des marais, sylviculture, intensification de l'agriculture). Braconnage. <u>Période sensible</u> : 1^{er} mars au 15 août</p> | <p>Défavorable inadéquat</p> | <p>Europe : DP France : - Auvergne : VU Limousin : en déclin</p> | <p>Restauration de la population</p> |

| | | | | | | | |
|--|-------------|--------------|--|---|-------------------------|---|----------------------------------|
| <p>Aigle botté <i>Aquila pennata</i> (Gmelin, 1788)</p> | <p>A092</p> | <p>12-16</p> | <p><u>Habitat</u> : Niche dans les grandes futaies feuillues, dans les vallées accidentées comme en plaine. <u>Biologie</u> : A la fin du mois d'avril, après restauration d'une des aires, généralement deux œufs sont pondus et couvés pendant 35 à 38 jours. Un ou deux jeunes prennent leur envol à l'âge de 50 à 60 jours (vers le début d'août) et sont encore nourris pendant plus de 15 jours avant de partir vers le Sahel courant septembre. Prédateur efficace et éclectique, se nourrit principalement d'oiseaux au sein de la ZPS, chassant dans les zones boisées comme les zones ouvertes. Migrateur présent d'avril à septembre.</p> | <p>Très sensibles aux dérangements autour du nid : travaux forestiers, création de voiries autres fréquentations humaines telle les loisirs verts (moto trial). Dégradation de l'habitat de nidification par coupes forestières ou plantations de monocultures de résineux. Dégradation des zones d'alimentation par intensification agricole ou, ailleurs, fermeture des milieux suite à la déprise agricole. Braconnage Collisions sur le réseau électrique <u>Période sensible</u> : 1^{er} avril à 15 août</p> | <p>Favorable</p> | <p>Europe : R France : VU Auvergne : VU Limousin : VU</p> | <p>Maintien de la population</p> |
| <p>Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> (Tunstall, 1771)</p> | <p>A103</p> | <p>9-10</p> | <p><u>Habitat</u> : Aire en général sur une falaise ou une barre rocheuse. <u>Biologie</u> : La ponte a lieu de la mi-février à la fin de mars. 3-4 œufs sont couvés par les deux adultes pendant 29-32 jours Les jeunes restent au nid 35-42 jours et accompagnent leurs parents deux mois environ après l'envol Se nourrit presque exclusivement d'oiseaux, du Roitelet huppé, au Héron cendré qu'il capture en vol, avec une prédilection pour les espèces de taille petite à moyenne, comme le Pigeon ramier, le Geai des chênes, les étourneaux et les turdidés.</p> | <p>Pression exercée sur les sites de nidification par une pratique toujours croissante de l'escalade et autre activités similaires... Empoisonnement par accumulation de produits toxiques ingérés via les proies. Destruction directe par braconnage ou désairage. <u>Période sensible</u> : 1^{er} février au 20 juin</p> | <p>Favorable</p> | <p>Europe : S France : - Auvergne : VU Limousin : VU</p> | <p>Maintien de la population</p> |

| | | | | | | | |
|---|-------------|-------------|---|--|-------------------------|---|----------------------------------|
| <p>Grand-duc d'Europe Bubo bubo (Linné, 1758)</p> | <p>A215</p> | <p>7-12</p> | <p><u>Habitat</u> : S'installe dans les zones où la diversité des proies potentielles est élevée, notamment les écotones cultures / zones boisées / reliefs, mais aussi les zones fortement anthropisées. Niche sur les parois rocheuses. <u>Biologie</u> : La ponte de 2-4 œufs est déposée dans une anfractuosité d'une paroi rocheuse pendant l'hiver (de décembre à mars selon l'altitude). Les œufs sont couvés pendant 34-36 jours, les jeunes sont volant à l'âge de 50-60 jours et indépendants au bout de 20-24 semaines Super prédateur généraliste : mammifères de taille moyenne, lièvres, lapins, hérissons, rats et oiseaux de toute taille, des passereaux aux rapaces diurnes et nocturnes.</p> | <p>Déclin passé imputable aux persécutions directes et systématiques (tir, piégeage, empoisonnement), ces causes de mortalité existent encore de façon ponctuelle. Réseau routier et ferré, clôtures barbelées et surtout réseau électrique. Déprise agricole, la fermeture naturelle des milieux entraîne une diminution des effectifs des espèces-proies Fermeture des décharges peut occasionner la disparition de certains couples dépendants des énormes populations de rats qui y sont inféodées. Pression exercée sur les sites de nidifications par une pratique toujours croissante de l'escalade et activités similaires. <u>Période sensible</u> : 1^{er} décembre au 1^{er} août</p> | <p>Favorable</p> | <p>Europe : DP France : - Auvergne : VU Limousin : EN</p> | <p>Maintien de la population</p> |
|---|-------------|-------------|---|--|-------------------------|---|----------------------------------|

| | | | | | | | |
|---|------|---------------------------------|---|---|------------------------------|---|---|
| Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> (Linné, 1758) | A224 | > 50 estimation grossière | Migrateur présent de mai à septembre. <u>Habitat</u> : Niche au sol dans le bocage, les landes, friches, lisières et clairières forestières. Le nid se trouve dans un endroit sec comportant une zone dégagée pour l'envol, souvent à proximité d'un arbuste. <u>Biologie</u> : Deux pontes ont lieu, la première à partir de fin mai, la seconde à partir de fin août. Chasse dans les landes, friches, parcours, coupes et lisières forestières, clairières, prairies. Se nourrit essentiellement de papillons nocturnes (Pyrales, Géométrides, Noctuelles), mais également de coléoptères (Longicornes, Cérambycides), de tipules et de fourmis ailées. | Perte des habitats de reproduction, notamment les landes, constitue le risque le plus grand. Utilisation des produits phytosanitaires qui limitent ses proies. <u>Période sensible</u> : 1 ^{er} mai au 15 août | Défavorable inadéquat | Europe : DP France : - Auvergne : NT Limousin : en déclin / à surveiller prioritairement | Maintien ou restauration de la population |
| Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> (Linné, 1758) | A229 | Inconnu | <u>Habitat</u> : Le martin-pêcheur est strictement inféodé aux zones aquatiques, principalement étangs et cours d'eau. Les berges doivent être pourvues de perchoirs pour l'affut et les eaux être peu turbides et donc non excessivement polluées. Certaines berges doivent être abruptes et meubles, pour qu'il puisse creuser le terrier qui accueillera la ponte. <u>Biologie</u> : En hiver, l'espèce peut être vue dans des secteurs où elle ne se reproduit pas, tels des cours d'eau aux berges aménagées Espèces essentiellement piscivore. | Pollution des eaux douces. Destruction ou artificialisation des berges de rivières. Dérangements par les activités de loisirs (canoë, pêche). <u>Période sensible</u> : 15 mars au 15 juillet | Inconnu | Europe : DT France : - Auvergne : NT Limousin : à surveiller | Maintenir les potentialités d'accueil |

| | | | | | | | |
|--|------|-------------------------------------|---|---|------------------|--|---------------------------------------|
| Pic cendré <i>Picus canus</i> (Gmelin, 1788) | A234 | Présent. Nidification à prouver. | <u>Habitat</u> : Habite les forêts de feuillus, notamment hêtraies et chênaies, de préférence claires, mais avec de vieux arbres et présentant une importante diversité de structure. La loge est creusée la plupart du temps dans un hêtre, mort et vermoulu, très rarement dans un sujet en végétation (la présence de bois mort sur pied lui est indispensable), souvent à moins de six mètres du sol. <u>Biologie</u> : Régime alimentaire constitué essentiellement de fourmis, recherche ses proies dans les arbres : les fissures et cassures naturelles, à l'occasion dans les ouvertures pratiquées par d'autres Pics, mais attaque rarement lui-même le bois. | Exploitation forestière par coupes à blanc. Disparition des arbres âgés. <u>Période sensible</u> : 1 ^{er} mars au 1 ^{er} juillet | Inconnu | Europe : DP France : VU Auvergne : VU Limousin : (EN) | Maintenir les potentialités d'accueil |
| Pic noir <i>Dryocopus martius</i> (Linné, 1758) | A236 | > 40 estimation grossière | <u>Habitat</u> : Habite les forêts de résineux, de feuillus ou les boisements mixtes. <u>Biologie</u> : Les œufs (2-5) sont pondus entre avril et mai (mais le mâle est cantonné dans sa loge bien avant) et couvés 12 jours. Les jeunes s'envolent après 4 semaines au nid. Se nourrit principalement d'Hyménoptères (surtout fourmis) et de Coléoptères (Scolytes et Cérambycides). | Intensification de la sylviculture (coupes à blanc des vieux peuplements feuillus, raccourcissement des rotations, enrésinement intense). Dérangement par les travaux forestiers. <u>Période sensible</u> : 1 ^{er} mars au 15 juillet | Favorable | Europe : S France : - Auvergne : DD Limousin : rare | Maintien de la population |
| Pic mar <i>Dendrocopos medius</i> (Linné, 1758) | A238 | Présent, effectif inconnu. | <u>Habitat</u> : Ce pic habite principalement les forêts de feuillus. Il niche parfois dans des paysages forestiers fragmentés, et a une distribution sporadique. Présent principalement à l'aval des gorges, car c'est une espèce thermophile. <u>Biologie</u> : Il est sédentaire. Les surfaces des territoires vont de 4 à 8 ha. Les œufs (5-6) sont pondus en mai et couvés 12 jours. Les jeunes s'envolent après une vingtaine de jours au nid. Se nourrit principalement des insectes (imago et larves). | Intensification de la sylviculture (coupes à blanc des vieux peuplements feuillus, raccourcissement des rotations, enrésinement intense). Dérangement par les travaux forestiers. <u>Période sensible</u> : 1 ^{er} mars au 1 ^{er} juillet | Inconnu | Europe : - France : - Auvergne : NT Limousin : en déclin / à surveiller prioritairement | Maintien de la population |

| | | | | | | | |
|--|------|----------------------------------|--|--|------------------|---|---------------------------|
| Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> (Linné, 1758) | A246 | > 100 estimation grossière | <u>Habitat</u> : Fréquente des habitats variés plutôt ouverts en zone collinéenne et de moyenne montagne : bocage, landes, friches, vignes et clairières forestières. La présence d'arbres est nécessaire. <u>Biologie</u> : Le nid est construit au sol dès la fin mars (2 voire 3 couvées). La femelle couve les œufs durant 12 à 16 jours. Les jeunes quittent le nid à 11-12 jours, quelques jours avant de savoir voler. Migrateur partiel. | Bouleversements paysagers : résultat de l'intensification agricole (élimination des haies, des arbres éparses, des prairies et de la variété des milieux). Déprise agricole dont le boisement spontané ou intentionnel des landes, friches Utilisation des produits phytosanitaires qui limitent ses proies. <u>Période sensible</u> : 1er mars au 1er août | Favorable | Europe : DP France : - Auvergne : DD Limousin : à surveiller | Maintien de la population |
| Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> (Linné, 1858) | A338 | > 500 estimation grossière | <u>Habitat</u> : Apprécie une grande variété d'habitats semi-ouverts parsemés de buissons, de haies, de perchoirs (poteau de clôture, fils, barbelés,...), où les insectes abondent. <u>Biologie</u> : Les pontes ont lieu de mi-mai à début juin, et l'incubation dure 14 à 16 jours. L'élevage des jeunes au nid varie de 11 à 18 jours. Les familles restent en groupe sur les sites de reproduction bien après l'envol des jeunes (environ 2 semaines). Se nourrit plutôt de gros insectes : Coléoptères, Hyménoptères et Orthoptères, et également de vertébrés (rongeurs, amphibiens, reptiles et oiseaux). Migratrice présente de mai à août. | Bouleversements paysagers : résultat de l'intensification agricole (élimination des haies, des arbres éparses, des prairies et de la variété des milieux) Déprise agricole dont le boisement spontané ou intentionnel des landes, friches Utilisation des produits phytosanitaires qui limitent ses proies. <u>Période sensible</u> : 1er mai au 15 août | Favorable | Europe : DP France : - Auvergne : DD Limousin : à surveiller | Maintien de la population |

Statut de conservation – liste des abréviations : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacée ; D : en déclin ; R : rare ; DP : effectifs faibles ; S : stable ; DD : données insuffisantes

Pour le Limousin, les statuts réactualisés apparaissent entre parenthèses.

Les fiches espèces des oiseaux nicheurs de l'Annexe I (tableau n°9) figurent au volume 2 du Document d'Objectifs.

Les **16 espèces listées dans le tableau n°9** sont les espèces prioritaires ciblées dans ce Document d'Objectifs. Les deux tableaux suivants présentent les espèces migratrices inventoriées au Formulaire Standart de Données (FSD). Le FSD ne tient pas compte du

statut des espèces sur la zone, de même qu'il ne tient pas compte des enjeux relatifs aux espèces citées. Cela explique la présence d'espèces migratrices anecdotiques au sein des tableaux n° 10 et n°11.

Les données relatives à la présence des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires proviennent des associations de protection de la nature qui mènent, généralement grâce à des bénévoles, des études parfois poussées sur certaines espèces. Les inventaires réalisés dans ce cadre n'avaient donc pas pour finalité l'évaluation de l'état de conservation des espèces au sein de la ZPS. Certaines espèces bénéficient de suivis sur le site, et les données sont généralement assez complètes et récentes : Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté, Faucon pèlerin voire Grand-duc d'Europe. **Pour toutes les autres espèces, les données sont incomplètes**, voire inexistantes. Cela explique certaines imprécisions des tableaux de données. Pour la majeure partie de ces espèces, **des inventaires seraient nécessaires**.

L'Aigle botté bénéficie d'une étude très poussée dans les gorges de la Dordogne (P. Cavallin et T. Nore, SEPOL / LPO Auvergne / MNHN / CNRS / IRD). Le suivi des populations est combiné à un suivi individuel par baguage des oiseaux et par balise Argos-GPS de certains individus. Ces individus équipés de balises sont suivis dans leurs moindres déplacements pendant une période allant de quelques mois à parfois plus de 2 ans. Cela permet de connaître de nombreux aspects de la biologie et de l'écologie de ces oiseaux : zones de chasse, dimensions du domaine vital, trajet et chronologie de la migration, etc. Ces informations peuvent notamment permettre d'évaluer la zone de sensibilité des Aigles bottés autour de leur aire (nid), zones dans laquelle les activités humaines risqueraient de faire échouer la reproduction. La même équipe réalise un **suivi plus classique relatif au Circaète Jean-le-Blanc**, également combiné au baguage des oiseaux. **Le Milan royal est aussi une espèce particulièrement étudiée** dans les gorges de la Dordogne (M. André, SEPOL). Cette espèce a bénéficié d'un Plan National d'Actions (2003-2007), et bénéficie actuellement d'un plan de restauration « Massif Central » (dont la LPO Auvergne assure la maîtrise d'ouvrage).

Une espèce de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux a été ajoutée comme nicheuse. Il s'agit de la Cigogne noire. La reproduction de cette espèce, très discrète, est soupçonnée dans les gorges de la Dordogne en raison d'observations répétées d'individus en période de reproduction. Il s'agit d'une espèce forestière très sensible au dérangement, qui plus est très rare au niveau national. Des suivis réalisés par la LPO Anjou ont montré que près d'un tiers des nids sont abandonnés pendant la construction, la couvaison voire même l'élevage des jeunes par suite de dérangements : travaux forestiers, fréquentation humaine (promeneurs, photographes, cueilleurs de champignons, etc.). Les enjeux en termes de conservation des habitats pour cette espèce rejoignent ceux existant pour d'autres espèces (rapaces).

A l'inverse, **le Busard cendré n'a pas été retenu sur la liste principale**. En effet, contrairement à ce qui est mentionné au FSD, il ne fait plus partie des espèces nicheuses de la ZPS, et ce depuis probablement bien avant la mise en place de Natura 2000. De plus, le territoire concerné ne comprend pas d'habitats particulièrement propices à cette espèce des milieux très ouverts.

SYNTHESE SUR LES MENACES PESANT SUR LES ESPECES NICHEUSES INSCRITES A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409

L'étude des menaces identifiées pour les espèces nicheuses inscrites à l'Annexe I de la Directive 79/409 fait apparaître de nombreuses similitudes entre les espèces. **De nombreuses menaces sont ainsi communes à plusieurs espèces.** Cette synthèse présente donc ces informations par thématique, et fait le lien avec les enjeux de conservation exposés dans la partie suivante.

1- le dérangement en période de reproduction

Une menace très forte est le dérangement des oiseaux nicheurs à proximité de leur nid (dans le cas des rapaces et de la Cigogne noire, utilisant de gros nids repris année après année, le terme d' « aire » est souvent utilisé). De nombreuses espèces y sont sensibles, et ont trouvé dans les gorges de la Dordogne de vastes zones de tranquillité. En effet, les activités humaines sont réduites dans les pentes boisées des gorges, à quelques exceptions près. Le dérangement concerne des espèces forestières mais aussi des espèces des milieux rupestres (falaises). Potentiellement toutes les espèces peuvent être concernées, mais les plus sensibles sont les plus grandes et en particulier les rapaces :

- **Cigogne noire**
- **Bondrée apivore**
- **Milan noir**
- **Milan royal**
- **Circaète Jean-le-Blanc**
- **Aigle botté**
- **Faucon pèlerin**
- **Grand-duc d'Europe**

Les activités engendrant ces dérangements sont de deux types : l'exploitation forestière et les loisirs. En ce qui concerne la sylviculture, il peut s'agir des travaux en eux-mêmes, mais aussi de la création de voiries. En ce qui concerne les loisirs, les activités sont variées : moto trial, quad, agrainage des sangliers pour la chasse, et autres types de fréquentation dans les milieux boisés, escalade voire pêche dans les milieux rupestres (généralement situés en bordure des cours d'eau).

Pour l'Aigle botté, le Circaète Jean-le-Blanc et le Milan royal, trois espèces aux effectifs réduits, le dérangement en période de reproduction est connu pour être une des principales menaces actuelles au niveau national.

Le tableau ci-dessous présente les périodes de reproduction, donc de sensibilité maximale, et les distances de tranquillité à respecter vis-à-vis du nid pour les espèces les plus sensibles :

Tableau n°10 : périodes et distances de sensibilité autour du nid des espèces très sensibles au dérangement

| Espèce | Début de la reproduction | Fin de la reproduction | Distance minimale à respecter autour du nid |
|------------------------|--------------------------|---------------------------|---|
| Cigogne noire | 1 ^{er} mars | 1 ^{er} septembre | 300 mètres |
| Bondrée apivore | 1 ^{er} mai | 1 ^{er} septembre | 150 mètres |
| Milan noir | 15 mars | 15 juillet | 150 mètres |
| Milan royal | 15 février | 15 juillet | 150 mètres |
| Circaète Jean-le-Blanc | 15 mars | 1 ^{er} septembre | 250 mètres |
| Aigle botté | 1 ^{er} avril | 15 août | 250 mètres |
| Faucon pèlerin | 1 ^{er} février | 20 juin | 200 mètres |
| Grand-duc d'Europe | 1 ^{er} décembre | 1 ^{er} août | 200 mètres |



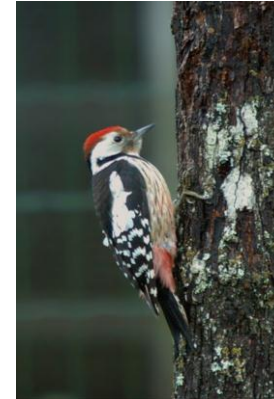
Faucon pèlerin – Christian Aussaguel

2- la dégradation de l'habitat : milieux forestiers

La dégradation des milieux forestiers est principalement liée à l'exploitation sylvicole : intensification des pratiques, coupes rases, disparition des vieux arbres, en particulier arbres feuillus et à cavités, et plantations monospécifiques de résineux sur de grandes étendues.

Cette menace concerne des espèces qui utilisent spécifiquement des milieux forestiers (les pics) et des espèces qui utilisent les milieux forestiers principalement pour la nidification (les rapaces et la Cigogne noire) :

- **Cigogne noire**
- **Bondrée apivore**
- **Milan noir**
- **Milan royal**
- **Circaète Jean-le-Blanc**
- **Aigle botté**
- **Pic cendré**
- **Pic noir**
- **Pic mar**



Pic mar – Jérôme Sottier

3- la dégradation de l'habitat : milieux agricoles

Les milieux agricoles sont composés d'une mosaïque de milieux ouverts à semi-ouverts et servent d'habitats à de nombreuses espèces d'oiseaux. Ces oiseaux occupaient autrefois des milieux similaires entretenus par les perturbations naturelles (événements climatiques telles que les tempêtes, feux, pâturage des troupeaux d'ongulés sauvages, zones soumises à inondations...). Ils ont trouvé dans les milieux agricoles des habitats de substitution devenus incontournables aujourd'hui en raison de la disparition de certains facteurs naturels d'entretien des milieux ouverts. Deux types de menaces bien différents pèsent actuellement sur ces milieux :

- l'intensification des pratiques agricoles : développement des cultures de céréales, arrachage des haies et bosquets, ensilage des prairies, utilisation importante de pesticides, et parfois même surpâturage. Ces pratiques engendrent notamment la régression des populations de proies des oiseaux (rongeurs, reptiles, insectes, etc.).
- fermeture des milieux par déprise agricole : enfrichement naturel, conversion des zones ouvertes en bois et forêts. Ce deuxième type de menace est nettement plus présent au sein de la ZPS, pour l'instant moins touchée par l'intensification agricole que d'autres secteurs en France.

Toutes les espèces sont potentiellement concernées par ces menaces, à l'exception des pics qui sont strictement forestiers, et du Martin-pêcheur d'Europe qui est une espèce aquatique. Les autres espèces s'alimentent toutes à un moment ou un autre de leur cycle biologique dans les milieux agricoles :

- **Cigogne noire**

- **Bondrée apivore**
- **Milan noir**
- **Milan royal**
- **Circaète Jean-leBlanc**
- **Busard Saint-Martin**
- **Aigle botté**
- **Faucon pèlerin**
- **Grand-duc d'Europe**
- **Engoulevent d'Europe**
- **Alouette lulu**
- **Pie-grièche écorcheur**



Milan noir – Fabrice Desage

Pour les deux espèces de passereaux (Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur), et parfois aussi pour d'autres espèces (Milan noir), les milieux agricoles sont également des zones de nidification.

4- la mortalité liée aux empoisonnements

Au sein de la ZPS, il s'agit principalement de la mortalité générée par les campagnes d'extermination des rongeurs (Campagnol terrestre, localement appelé Rat taupier en raison des monticules de terre que l'espèce réalise). Ces campagnes ont lieu lors de pullulations de rongeurs. Des rodenticides, généralement des anticoagulants telle que la bromadiolone, sont répandues dans les parcelles agricoles (grains empoisonnés) pour détruire les rongeurs. Les charognards, par consommation des rongeurs morts, accumulent ces produits toxiques dans leur organisme, et meurent ainsi empoisonnés. **Le Milan noir et le Milan royal** sont particulièrement concernés. **Il s'agit d'une menace majeure pour le Milan royal**, espèce mondialement menacée.

L'utilisation d'autres produits toxiques, notamment en agriculture, peut avoir des conséquences importantes pour les oiseaux d'intérêt européen de la ZPS, par empoisonnement ou du fait de la diminution des populations de proies (rongeurs, insectes). A titre d'exemple, le **Faucon pèlerin** a frôlé l'extinction en France à cause de l'usage du DDT, pesticides désormais interdit dans la plupart des pays.

5- la mortalité liée aux infrastructures

Au sein de la ZPS des Gorges de la Dordogne, il s'agit principalement des infrastructures de transport d'énergie : pylones et lignes électriques. La mortalité se produit par collision voire par électrocution dans certains cas. Des études menées sur des zones à la configuration similaire, abritant des espèces similaires, ont démontré l'impact significatif (mortalité) de ces infrastructures (J-L Mériaux, *com. pers.*). Il existe très peu d'information disponible pour les gorges de la Dordogne, mais il est très difficile de constater les cas de mortalité sur le terrain. Cela nécessite des études de terrain très lourdes. La principale difficulté réside dans la découverte des cadavres, ceux-ci se trouvant généralement dans des milieux plus ou moins fermés, peu accessibles. De plus, la

forte présence de petits carnivores implique une disparition très rapide des cadavres. Cette menace a été identifiée pour les espèces suivantes :

- **Cigogne noire**
- **Bondrée apivore**
- **Milan noir**
- **Milan royal**
- **Circaète Jean-le-Blanc**
- **Busard Saint-Martin**
- **Aigle botté**
- **Faucon pèlerin**
- **Grand-duc d'Europe**

Les espèces les plus grandes (Cigogne noire, Circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe) sont particulièrement concernées. Le manque d'informations disponibles ne permet pas d'évaluer l'impact réel sur ces espèces dans les gorges de la Dordogne. Enfin, d'autres infrastructures peuvent localement avoir un impact négatif. Il s'agit des infrastructures de transport, principalement le réseau routier. Il existe ainsi un cas récent de mortalité de Grand-duc d'Europe par collision avec un véhicule sur l'autoroute A89, dans la partie nord de la ZPS (P. Raynard, *com. pers.*). Il n'existe pas d'implantations d'éoliennes sur la ZPS, mais ces infrastructures peuvent également engendrer des cas de mortalité des espèces de la ZPS.

6- dégradation de l'habitat : landes

Les landes sont des formations végétales qui se développent sur des sols pauvres, soit dans des conditions édaphiques (nature du sol) et climatiques particulières, par exemple sur certaines zones très pentues des gorges, soit en lien avec les activités agricoles. De très grandes surfaces de landes occupaient autrefois les régions Auvergne et Limousin. Elles étaient entretenues par les activités humaines, principalement le pâturage par des troupeaux de moutons, en alternance avec des cultures certaines années. La végétation des landes se caractérise par un couvert d'une certaine hauteur (de quelques dizaines de centimètres à plus d'un mètre) et par des espèces typiques : bruyère, genêt, callune... Certaines espèces recherchent spécialement ce couvert végétal, notamment pour y dissimuler leurs nids. Il s'agit de :

- **Busard Saint-Martin**
- **Engoulevent d'Europe**
- **Alouette lulu**



Busard Saint-Martin – Fabrice Desage

De nombreuses autres espèces fréquentent également ces milieux pour leur alimentation voire pour leur nidification. La **Pie-grièche écorcheur** y est généralement bien répandue, tandis que le **Circaète Jean-le-Blanc** y chasse les serpents, et niche dans les vieilles landes envahies de Pins sylvestres.

La très forte régression des landes, du fait de la déprise agricole, et de la modification des pratiques agricoles, a engendré une forte diminution des effectifs de certaines espèces, telle le Busard Saint-Martin.

7- dégradation de l'habitat : milieux aquatiques ou humides

L'importance de ces habitats au sein de la ZPS est plus marginale. Néanmoins, ces habitats sont utilisés par le **Martin-pêcheur d'Europe**, sensible à la pollution et à la modification des berges de cours de d'eau, et par la **Cigogne noire**, sensible à la disparition des prairies humides par drainage et à la modification des cours d'eau.

8- les destructions directes volontaires (braconnage)

L'ensemble des espèces nicheuses de la ZPS citées à l'Annexe I de la Directive 79/409 sont protégées par la loi française. Néanmoins, des cas de destruction directe (braconnage) subsistent encore de nos jours. **Les rapaces sont particulièrement concernés**, car certaines personnes continuent de les considérer comme des animaux nuisibles. Lorsqu'il s'agit d'espèces possédant des effectifs réduits, les conséquences de ces actes de braconnage peuvent être très dommageables.

Certaines des menaces identifiées mettent en avant **le rôle de refuge des gorges de la Dordogne**. La faible présence humaine, et la faible exploitation forestière, ont permis aux rapaces et aux pics de trouver des zones de quiétude. Certaines espèces, tels le Circaète Jean-le-Blanc ou l'Aigle botté, sont très rares ailleurs. En Limousin par exemple, seul un couple d'Aigle botté niche en dehors des gorges pour l'ensemble de la région. Les pratiques agricoles actuelles, encore basée sur un élevage peu intensif, permettent à de nombreuses espèces de s'alimenter sur les zones agricoles des plateaux.

Une partie importante des espèces nicheuses de la ZPS citées à l'Annexe I de la Directive 79/409 est migratrice. Les menaces listées ci-dessus les concernent pendant leur période de reproduction. Mais il faut savoir que d'autres menaces, parfois similaires, parfois très différentes aussi, interviennent sur les sites de haltes migratoires et d'hivernage, du sud de la France jusqu'en Afrique selon les espèces. La conservation des oiseaux s'envisagent évidemment à une très large échelle. Les actions menées localement auront un impact positif mais seront également dépendantes de facteurs intervenant sur les autres sites fréquentées par les espèces migratrices.

Tableau n°11 : espèces d'oiseaux non nicheurs de l'annexe I de la directive 79/409

| Nom commun et nom scientifique | Code Natura 2000 | Statut biologique | Occurrence |
|---|------------------|-------------------|-------------|
| Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> (Linné, 1758) | A094 | Migrateur | Régulier |
| Busard cendré <i>Circus pygargus</i> (Linné, 1758) | A084 | Migrateur | Régulier |
| Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> (Linné, 1758) | A081 | Migrateur | Régulier |
| Grue cendrée <i>Grus grus</i> (Linné, 1758) | A127 | Migrateur | Régulier |
| Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> (Linné, 1758) | A031 | Migrateur | Régulier |
| Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i> (Linné, 1758) | A098 | Migrateur | Irrégulier |
| Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i> (Linné, 1758) | A140 | Migrateur | Occasionnel |



Cigogne blanche – LPO Auvergne : Guillaume Le Roux

Tableau n°12 : espèces d'oiseaux migrants issu du FSD

| Nom commun et nom scientifique | Code Natura 2000 | Statut biologique |
|--|------------------|---|
| Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i> (Linné, 1758) | A085 | Sédentaire |
| Buse variable <i>Buteo buteo</i> (Linné, 1758) | A087 | Sédentaire - hivernante |
| Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i> (Linné, 1758) | A086 | Sédentaire |
| Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> (Linné, 1758) | A096 | Sédentaire – nicheur -migrateur - hivernant |
| Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i> (Linné, 1758) | A099 | Nicheur - migrateur |
| Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i> (Linné, 1758) | A053 | Sédentaire |
| Oie cendrée <i>Anser anser</i> (Linné, 1758) | A043 | Migrateur |
| Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i> (Linné, 1758) | A155 | Migratrice |
| Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i> (Linné, 1758) | A153 | Migratrice, nicheuse potentielle |
| Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i> (Linné, 1758) | A168 | Nicheur - migrateur |
| Goéland leucopnée <i>Larus michahellis</i> (Naumann, 1840) | A459 | Migrateur |

| | | |
|---|------|--|
| Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i> (Linné, 1766) | A179 | Migrateur |
| Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i> (Linné, 1758) | A113 | Nicheur - migrateur |
| Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i> (Linné, 1758) | A123 | Nicheur – migrateur - hivernant |
| Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i> (Linné 1758) | A017 | Migrateur - Hivernant |
| Grive litorne <i>Turdus pilaris</i> (Linné, 1758) | A284 | Nicheur possible - migrateur - hivernant |
| Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i> (Linné, 1758) | A230 | Migrateur |
| Héron cendré <i>Ardea cinerea</i> (Linné, 1758) | A028 | Nicheur – migrateur - hivernant |
| Merle à plastron <i>Turdus troquatus</i> (Linné, 1758) | A282 | Migrateur |
| Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i> (Linné, 1758) | A341 | Nicheur - migrateur |
| Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i> (Linné, 1758) | A233 | Nicheur - migrateur |
| Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764) | A004 | Nicheur – migrateur - hivernant |

SYNTHESE SUR LES ESPECES MIGRATRICES DE LA ZPS DES GORGES DE LA DORDOGNE (TABLEAU 10 ET 11)

La ZPS des Gorges de la Dordogne constitue un couloir de migration remarquable et méconnu. Peu d'inventaires relatifs aux oiseaux migrateurs ont été réalisés, et les données font défaut. Néanmoins, les gorges de la Dordogne apparaissent comme un couloir très fréquenté par de nombreuses espèces, en particulier les rapaces. Le passage automnal est important, mais le passage printanier est également remarquable, de nombreuses espèces suivant ce couloir naturel découpant les reliefs selon un axe sud-ouest / nord-est. Parmi les espèces dont les effectifs de migrateurs sont remarquables figurent la Cigogne noire, le Milan royal, le Milan noir ou encore le Balbuzard pêcheur. Citons par exemple le passage de 568 Milans royaux en un quart d'heure le 23 février 2010 (S. Heinerich, *com. pers.*), passage exceptionnel pour le Massif central.

Certaines espèces citées dans les tableaux n°10 et 11 sont relativement rares en migration au sein de la ZPS : Pluvier doré, Oie cendrée, etc. Dans tous les cas, la ZPS n'abrite pas de rassemblement remarquable d'oiseaux migrateurs en halte, et constitue seulement un lieu de passage. Les menaces pesant sur les migrateurs sont donc les équipements qui pourraient constituer des barrières pour les migrateurs : réseau électrique, éoliennes. Pour l'instant, il n'existe pas d'éolienne au sein de la ZPS. L'impact du réseau électrique local sur les migrateurs est complètement inconnu.

Ainsi, les gorges de la Dordogne sont un couloir de migration remarquable. Cependant, les enjeux concernant les oiseaux migrateurs sont beaucoup moins importants que ceux concernant les espèces nicheuses (tableau n°9), la ZPS n'hébergeant aucun site de halte migratoire majeur en l'état actuel des connaissances.



LPO Auvergne : Sabine Boursange

B - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

I – ENJEUX

La Directive Oiseaux liste 3 grands enjeux de conservation pour les espèces, valables pour toutes les ZPS :

- **Maintenir les habitats d'espèces et les ressources alimentaires,**
- **Limiter le dérangement lors de la nidification,**
- **Limiter la destruction directe (nids, jeunes, adultes).**

Cependant chaque site possède ses propres enjeux, liés directement aux espèces et aux activités humaines présentes. Pour le site des Gorges de la Dordogne, les principaux enjeux peuvent être classés par grands types de milieux.

→ **L'enjeu le plus fort est la présence des forêts de feuillus des pentes de la Dordogne**, qui forment un immense refuge pour la reproduction des espèces d'oiseaux, en particulier les rapaces et les pics. Ces forêts forment d'ailleurs un corridor écologique remarquable à l'échelle de l'Europe, dont l'intérêt écologique est loin de se limiter aux oiseaux.

→ Un enjeu fort est l'existence, sur les plateaux bordant les gorges, d'une **agriculture basée sur l'élevage et, dans une moindre mesure, la polyculture, agriculture peu intensive pour l'instant**. Ces zones forment des habitats importants pour l'alimentation d'une très grande partie des espèces, en particulier les rapaces, et servent aussi d'habitats de reproduction à des espèces telles que l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur.

Ces deux premiers enjeux ont d'ailleurs conditionné le dessin des contours de la ZPS, désignée prioritairement pour les rapaces. La majeure partie des rapaces cités à l'Annexe I de la Directive 79/409 niche dans les gorges (forêts et falaises) et s'alimentent dans les espaces agricoles présents sur les plateaux, en bordure des gorges. La ZPS inclut ainsi les gorges mais aussi des zones de plateaux en bordure des gorges, formant ainsi **une unité écologique cohérente pour la conservation des rapaces**, espèces à grand territoire.

→ Un enjeu fort est lié à la **présence de landes**, habitat peu représenté mais abritant des espèces rares et en déclin (Busard Saint-Martin par exemple). Cet habitat relictuel est fortement menacé par l'enfrichement, suite à la déprise agricole.

→ Un enjeu considéré comme moyen concerne les **milieux rocheux**, où des dérangements peuvent intervenir mais qui, pour l'instant, ne sont pas soumis à des pressions excessives de type fréquentation.

→ Un dernier enjeu, transversal, concerne tous les milieux et l'intégralité du site, et correspond à tous les **projets d'aménagements ou manifestations dérangeantes pour les espèces**, telles les lignes électriques.

Tableau n°13 : Enjeux et objectifs spécifiques de conservation

| Espèce | Objectif spécifique de conservation (à long terme) | Priorité d'action |
|-------------------------|--|-------------------|
| Aigle botté | Maintien des populations | Maximale |
| Milan royal | Maintien ou restauration des populations | Maximale |
| Circaète Jean-le-Blanc | Maintien des populations | Maximale |
| Cigogne noire | Maintien des potentialités d'accueil | Maximale |
| Busard Saint-Martin | Restauration des populations | Elevée |
| Faucon pèlerin | Maintien des populations | Elevée |
| Grand-duc d'Europe | Maintien des populations | Elevée |
| Pic cendré | Maintien des potentialités d'accueil | Elevée |
| Pic mar | Maintien des populations | Elevée |
| Pic noir | Maintien des populations | Elevée |
| Engoulevent d'Europe | Maintien ou restauration des populations | Modérée |
| Bondrée apivore | Maintien des populations | Modérée |
| Milan noir | Maintien des populations | Modérée |
| Alouette lulu | Maintien des populations | Modérée |
| Pie-grièche écorcheur | Maintien des populations | Modérée |
| Martin-pêcheur d'Europe | Maintien des potentialités d'accueil | Faible |

L'Aigle botté, le Milan royal et le Circaète Jean-le-Blanc sont les espèces regroupant les plus forts enjeux de conservation au sein de la ZPS (la reproduction de la Cigogne noire n'étant pour l'instant pas prouvée). **Ces 3 espèces ont également la particularité d'être des « espèces parapluies » pertinentes à l'échelle de la ZPS.** Une espèce parapluie est une espèce à grand domaine vital et dont la conservation (par la mise en place de mesures appropriées) bénéficiera à l'ensemble des espèces occupant le même écosystème. Ainsi, la conservation des sites de reproduction de ces 3 rapaces bénéficiera aux autres espèces forestières, également dépendantes de la présence de vieux arbres, feuillus notamment, et de zones de tranquillité (autres rapaces, pics). Ces rapaces chassent dans les landes et les milieux agricoles, occupés par de nombreuses autres espèces (autres rapaces, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur). La préservation de ces espaces et des ressources alimentaires qui y sont disponibles (populations de proies) bénéficiera donc à toutes ces espèces. Le Circaète Jean-le-Blanc est assez représentatif de l'enjeu représenté par les landes, puisque ces habitats sont des zones de chasse aux serpents privilégiées pour cette espèce. Le Milan royal est probablement l'espèce la plus sensible actuellement aux produits utilisés dans l'agriculture moderne (intrants et pesticides), les empoisonnements dus aux rodenticides étant un problème majeur pour l'espèce. Or un meilleur contrôle des produits utilisés bénéficiera à l'ensemble des espèces fréquentant les milieux agricoles. Enfin, ces 3 espèces sont également très sensibles aux aménagements de la zone, leurs grandes tailles et leurs modes de déplacement les rendant sujettes aux collisions voire aux électrocutions par le réseau de transport d'électricité. Or cet enjeu transversal concerne toutes les

espèces. **Aigle botté, Milan royal et Circaète Jean-le-Blanc sont donc représentatifs des enjeux de la ZPS.** Seul le Martin-pêcheur d'Europe, espèce des milieux aquatiques, est peu concerné par les mesures de conservation destinées à ces 3 rapaces. Par conséquent, **les efforts de conservation à entreprendre sur la zone peuvent se concentrer sur ces 3 espèces, sans pour autant négliger les autres, bien évidemment.** A l'échelle de la ZPS, ce sont les plus menacées au niveau régional, national et européen. Et **les actions de conservation entreprises bénéficieront à la quasi-totalité des espèces nicheuses citées à l'Annexe de la Directive 79/409.**

En ce qui concerne la mise en place de mesures de conservation, il est important de préciser que l'on peut différencier deux catégories d'espèces :

- les espèces pour lesquelles **une approche par couple, ou territoire d'individus nicheurs, est possible ;**
- les espèces pour lesquelles cette approche n'est pas envisageable à l'échelle de la ZPS.

La première catégorie rassemble les espèces les plus rares et pour lesquelles il existe suffisamment d'informations disponibles sur les territoires occupés par des couples nicheurs. Il s'agit actuellement de l'Aigle botté, du Milan royal, du Circaète Jean-le-Blanc, du Faucon pèlerin et du Grand-duc d'Europe. D'autres pourraient se rajouter en fonction des connaissances : Cigogne noire, Milan noir, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Pic cendré en particulier.

La seconde catégorie rassemble des espèces plus communes et plus répandues. Pour ces espèces, plus communes et plus répandues, les mesures ne pourront qu'être globales. Elles ne pourront s'appliquer à un couple ou à un territoire d'individus donné, faute d'efficacité ou de pertinence. Cette distinction entre les espèces est importante à comprendre pour l'application des mesures de conservation. Notons cependant que certaines espèces à grand territoire mais relativement bien présentes sont intermédiaires. La conservation des nids connus et occupés de Milan noir et de Bondrée apivore est importante. Cependant, la bonne densité actuelle de l'un et la discrétion de l'autre ne permettront peut-être pas de disposer d'informations régulières et suffisantes sur la répartition des couples nicheurs de ces espèces.



Bondrée apivore – Christophe Mercier

II - OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Tableau n°14 : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

| Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité | Objectifs opérationnels | Types de mesures proposées | Objectifs spécifiques concernés |
|--|---|---|--|
| 1 - Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'activité sylvicole | Hiérarchiser les zones d'intervention (priorisation) en milieux forestiers | Inventorier les couples de rapaces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 (S1) | Maintien des populations d'Aigle botté Maintien ou restauration des populations de Milan royal |
| | Favoriser et accompagner la mise en place de zones de quiétude autour des aires de nidification des rapaces | Etude sur les zones à enjeux (S2) | Maintien des populations de Circaète Jean-le-Blanc Maintien des potentialités d'accueil de Cigogne noire |
| | Favoriser la diversification des âges, essences et tailles des arbres | Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrain à forte valeur patrimoniale à des fins de conservation (A5) | Maintien des potentialités d'accueil de Pic cendré Maintien des populations de Pic mar Maintien des populations de Pic noir |
| | Favoriser le maintien de la continuité du couvert forestier (= corridor écologique) | Mise en œuvre et suivi des contrats forestiers (G1) Mise en place d'outils réglementaires de protection des espaces naturels (G4) | Maintien des populations de Bondrée apivore Maintien des populations de Milan noir |
| 2 - Accompagner et valoriser une agriculture respectueuse de l'environnement | Favoriser le maintien de la mosaïque de milieux | Faire contractualiser les MAET (A3) | Maintien des populations d'Aigle botté Maintien ou restauration des populations de Milan royal |
| | Maintenir une ressource alimentaire riche et diversifiée pour les oiseaux | Favoriser une lutte du Campagnol terrestre respectueuse de l'avifaune par un projet pilote sur une commune du site (entre autres piégeage) (G3) | Maintien des populations de Circaète Jean-le-Blanc Maintien des potentialités d'accueil de Cigogne noire |
| | Valoriser une agriculture respectueuse de l'environnement | Mise en place d'une placette d'équarrissage naturel pour le Milan royal (G7) | Restauration des populations de Busard Saint-Martin Maintien des populations de Faucon pèlerin Maintien des populations de Grand-duc d'Europe Maintien ou restauration des populations d'Engoulevent d'Europe Maintien des populations de Bondrée apivore Maintien des populations de Milan noir Maintien des populations d'Alouette lulu Maintien des populations de Pie-grièche écorcheur |

| | | | |
|---|--|---|--|
| | | | Maintien des potentialités d'accueil de Martin-pêcheur d'Europe |
| 3 - Maintenir et restaurer des zones de landes par un retour de certaines activités humaines | Maintenir et restaurer des zones de landes par un retour de certaines activités humaines | Faire contractualiser les MAET (A3) Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrain à forte valeur patrimoniale à des fins de conservation (A5) | Maintien des populations d'Aigle botté Maintien des populations de Circaète Jean-le-Blanc Restauration des populations de Busard Saint-Martin Maintien ou restauration des populations d'Engoulevent d'Europe Maintien des populations d'Alouette lulu Maintien des populations de Pie-grièche écorcheur |
| 4 - Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'aménagement du territoire | Réduire les impacts liés aux réseaux de transport et de distribution d'énergie pour l'avifaune | Impact des installations électriques : étude et partenariat RTE / ERDF(G5) | Maintien des populations d'Aigle botté Maintien ou restauration des populations de Milan royal |
| | Encourager une gestion des espaces publics et privés favorisant la biodiversité | Impact des produits antiparasitaires : étude de différentes méthodes de prophylaxie et impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs (S4) | Maintien des populations de Circaète Jean-le-Blanc Maintien des potentialités d'accueil de Cigogne noire Restauration des populations de Busard Saint-Martin |
| | Veiller à la prise en compte du site par les structures porteuses de projets | Accompagner les communes et les clubs dans la mise en place de zonages pour la pratique des sports motorisés (A7) | Maintien des populations de Faucon pèlerin Maintien des populations de Grand-duc d'Europe Maintien des potentialités d'accueil de Pic cendré Maintien des populations de Pic mar Maintien des populations de Pic noir |
| | Prendre en compte la valorisation paysagère | Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement (A8) Encourager la mise en place des Refuges LPO dans les zones non éligibles à la Charte Natura 2000 (A9) Développer des partenariats (C5) Participation aux réunions de politiques territoriales (A6) Assistance technique aux services de l'état pour les évaluations d'incidences sur les sites Natura 2000 (S6) | Maintien ou restauration des populations d'Engoulevent d'Europe Maintien des populations de Bondrée apivore Maintien des populations de Milan noir Maintien des populations d'Alouette lulu Maintien des populations de Pie-grièche écorcheur Maintien des potentialités d'accueil de Martin-pêcheur d'Europe |

Tableau n°15 : Enjeux / objectifs transversaux

| Objectifs de développement durable | Objectifs opérationnels | Types de mesures envisagés |
|--|--|---|
| <p>A - Porter à connaissance les informations du site Natura 2000 aux usagers</p> | Porter à connaissance la richesse biologique et le fonctionnement de " l'écosystème forestier " du site | Mise en place d'outils de communication : plaquette et exposition (C2) |
| | Faire connaître les limites géographiques du site Natura 2000 | Créer et animer un site Internet (C3) Développer des partenariats (C4) |
| | Mettre à disposition des propriétaires et usagers du territoire les outils de gestion Natura 2000 (contrats, Mesures Agro-environnementales, exemption de taxes foncières) | Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers (C5) Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes (C6) |
| | Sensibiliser aux pratiques favorables pour les espèces visées (riverains, scolaires, professionnels de l'agriculture, du tourisme de la forêt, chasseurs, pêcheurs, sportifs...) | Intégrer de l'information sur le site Natura 2000 dans les activités de randonnée (C8) |
| <p>B - Valoriser le patrimoine naturel souvent méconnu et porter à connaissance les pratiques respectueuses de ce patrimoine</p> | Aider à la valorisation du patrimoine naturel des communes et des communautés de commune. | Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement (A8) |
| | Coordonner les animations nature sur le site | Mise en place d'outils de communication : plaquette et exposition (C2) |
| | Porter à connaissance certains sites propices à l'observation des oiseaux | Créer et animer un site Internet (C3) Développer des partenariats (C4) Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers (C5) Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes (C6) Intégrer de l'information sur le site Natura 2000 dans les activités de randonnée (C8) Reportage télévisé (C9) |

| | | |
|---|--|---|
| C - Améliorer les connaissances du site | Améliorer les connaissances des espèces de la DO dans le site | Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 (S1) Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques (S7) |
| D - Suivre, évaluer le déroulement du Docob | Suivre le déroulement du Docob | Suivre les zones et espèces à enjeux (S3) |
| | Evaluer le déroulement du Docob | Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions du Docob (S5) Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques (S7) |
| E - Veiller à une bonne conduite des actions du Docob | Mettre en œuvre les outils Natura 2000 | Animation du Docob (A1) |
| | Conduire les autres actions permettant la mise en œuvre pertinente des outils Natura 2000 et de répondre aux objectifs de la Directive Oiseaux | Faire signer la Charte Natura 2000 (A2) Faire signer les contrats Natura 2000 (A4) Mise en œuvre et suivi des contrats forestiers(G1) Mise en œuvre et suivi des contrats non productifs(G2) Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 (S1) Etude sur les zones à enjeux (S2) |

Ces objectifs transversaux concernent l'intégralité des espèces nicheuses citées à l'Annexe 1 de la Directive 79/409.



Circaète Jean-le-Blanc – Christian Aussaguel

C - MESURES DE GESTION

I - RECAPITULATIF DES MESURES DE GESTION

Les mesures de gestion envisagées abordent différentes thématiques. Afin d'améliorer leur lisibilité et leur intégration dans le DOCOB, les fiches détaillées de chacune sont classées par thèmes : Gestion des milieux naturels (G) ; Suivis et études (S) ; Communication (C) ; Animation du DOCOB (A).

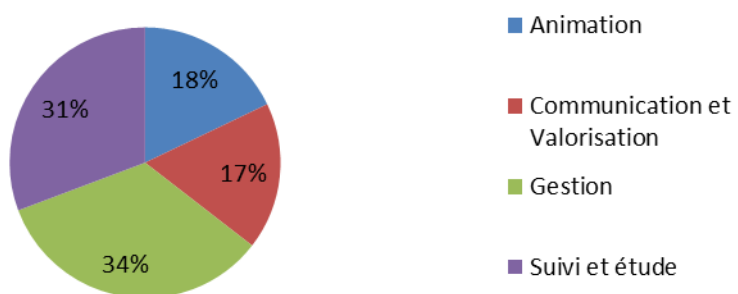
Tableau n°16 : mesures de gestion

| CODE | PRIORITE | ACTION | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Somme | |
|------|----------|--|-----------------------------------|------|------|------|------|------|-------|----|
| A1 | *** | Animation du Docob | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 120 | |
| A2 | *** | Faire signer la charte Natura 2000 | animation du DOCOB | | | | | | 0 | |
| A3 | *** | Faire contractualiser les MAET | 20 | 10 | 5 | 5 | 5 | 5 | 50 | |
| A4 | *** | Faire signer les contrats Natura 2000 | animation du DOCOB | | | | | | 0 | |
| A5 | *** | Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrain à forte valeur patrimoniale à des fins de conservation | animation du DOCOB | | | | | | 0 | |
| G1 | *** | Mise en œuvre et suivi des contrats forestiers | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 180 | |
| G2 | *** | Mise en œuvre et suivi des contrats non productifs | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 180 | |
| S1 | *** | Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 120 | |
| S2 | *** | Etude sur les zones à enjeux | 8 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 14 | |
| S3 | *** | Suivre les zones et espèces à enjeux | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 20 | 95 | |
| G3 | *** | Favoriser une lutte du Campagnol terrestre respectueuse de l'avifaune par un projet pilote sur une commune du site (entre autres piégeage) | | 29 | | | | | 29 | |
| S4 | *** | Impact des produits antiparasitaires : étude de différentes méthodes de prophylaxie et impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs | Pris en compte par d'autres DOCOB | | | | | | 0 | |
| C1 | *** | Impact des produits antiparasitaires : favoriser une meilleure utilisation. | | | | 25 | 5 | | 25 | |
| S5 | ** | Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions du Docob | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 10 | 35 | |
| C2 | ** | Mise en place d'outils de communication : plaquette et exposition | 4 | 19 | | | | 15 | | 19 |
| S6 | ** | Assistance technique aux services de l'Etat pour les évaluations d'incidences sur les sites Natura 2000 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | 150 | |

| | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|----|--|--------------------|---------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----|
| A6 | ** | Participation aux réunions de politiques territoriales | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 36 | |
| G4 | ** | Mise en place d'outils réglementaires de protection des espaces naturels | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 30 | |
| S7 | ** | Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques | animation du DOCOB | | | | | | 0 | |
| C3 | ** | Créer et animer un site Internet | 10 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 20 | |
| G5 | ** | Impact des installations électriques : étude et partenariat RTE / ERDF | 6 | 15 | animation du DOCOB | | | | 21 | |
| C4 | ** | Développer des partenariats | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 20 | |
| A7 | ** | Accompagner les communes et les clubs dans la mise en place de zonages pour la pratique des sports motorisés | | 8 | 7 | | | | 15 | |
| A8 | ** | Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement | 4 | 4 | | | 4 | 4 | 16 | |
| G6 | ** | Faire intervenir la Mission Haies pour favoriser le maintien des haies | 15 | | | | | | 15 | |
| G7 | ** | Mise en place d'une placette d'équarrissage naturel pour le Milan royal | | | 15 | 10 | 10 | | 35 | |
| C5 | ** | Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers | | | | | | | 30 | 30 |
| C6 | ** | Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes | 4 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 34 | |
| C7 | * | Accompagner la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement | | | 3 | 3 | | 3 | 9 | |
| A9 | * | Encourager la mise en place des Refuges LPO dans les zones non éligibles à la Charte Natura 2000 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 | |
| C8 | * | Intégrer de l'information sur le site Natura 2000 dans les activités de randonnée | | | | 20 | | | 20 | |
| C9 | * | Reportage télévisé | | | | | 25 | | 25 | |
| S8 | * | Accompagnement d'une étude sur les mémoires de la forêt des Gorges de la Dordogne | animation du DOCOB | | | | | | 0 | |
| Nombre de jours total | | | 232 | 235 | 200 | 226 | 233 | 221 | 1347 | |
| Coût journées animation en € | | | 104400 | 105750 | 90000 | 101700 | 104850 | 99450 | 606150 | |
| Coût trajet en € | | | 8700 | 10051 | 8170 | 8448 | 8541 | 8027 | 51938 | |
| Coût total en € | | | 113100 | 115801 | 98170 | 110148 | 113391 | 107477 | 658088 | |

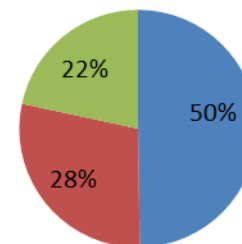
SYNTHESE

Pourcentage de temps d'animation par type d'action pour les 6 ans d'animation du Docob



Estimation du budget prévisionnel pour les 6 ans d'animation du Docob

■ MAET 1 150 000 € ■ Animation 660 000 € ■ Contrats Natura 2000 500 000 €



II - FICHES ACTIONS

| | |
|---|--|
| A1 – Animation du Docob - *** | Objectif : Tous |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Réaliser une réunion du comité de pilotage annuellement Réaliser un suivi annuel des actions Réaliser et diffuser un bulletin annuel</p> <p>Faire signer les Contrats, MAET et Charte Natura 2000. Faire acquérir des terrains par les conservatoires d'Espaces Naturels Distribuer de l'information sur le site Natura 2000 dans les événementiels existants se rapprochant de la thématique « sauvegarde des oiseaux » Etude : Mémoires de la forêt des Gorges de la Dordogne Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques Suivre les zones et espèces à enjeux</p> | Espèces et habitats concernés : Tous |
| | Zone d'application : Ensemble de la zone |
| <u>Opérations associées :</u> Toutes | <p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : Nombre de réunions du Copil Nombre de bulletins Nombre évaluation d'incidences</p> <p>Résultat : /</p> |
| <u>Calendrier de réalisation :</u> Tous les ans | |
| <p><u>Coût estimé :</u> 20 jours par an soit 120 jours pour l'animation du Docob <u>Nature des dépenses :</u> Animation <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p> | |
| <u>Réalisation :</u> animateur | |
| <u>Partenaires potentiels :</u> LPO Auvergne, SEPOL, divers. | |

| | |
|---|---|
| A2 - Faire signer la Charte Natura 2000 - *** | <u>Objectif</u> : Tous |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Présenter la Charte aux agriculteurs en même temps que les MAET</p> <p>En milieux forestiers, prioriser la signature de la charte au niveau des zones à enjeux avifaunistiques (nids de rapaces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseau)</p> <p>Communiquer l'existence de la charte via les différents bulletins d'information (communaux, intercommunaux...) et via le CRPF, l'ONF et autres</p> <p>Après avoir contacté les propriétaires, rencontrer les personnes intéressées, puis les accompagner pour leur adhésion (demande de matrice cadastrale, remplissage des formulaires) et établir la cartographie fine des parcelles engagées (détermination des grands milieux et des périmètres de quiétudes le cas échéants)</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Toutes</p> <p><u>Zone d'application</u> : Parcelles non bâties</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : A1 - Animation du Docob, S2 - Etude sur les zones à enjeux, A3 - Faire contractualiser les MAET, etc. S1 - Inventorier les couples de rapaces de l'annexe1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000</p> | <p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : Nombre et surface des chartes signées</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> : Durant toute l'animation du DOCOB</p> | <p>Résultat : Maintien effectif des pratiques permettant d'éviter la dégradation des milieux naturels sur les parcelles étant engagées</p> |
| <p><u>Coût estimé</u> : Inclus dans l'animation du DOCOB <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | |
| <p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : CRPF, ONF, SEPOL, LPO Auvergne, ACCA, FDC, les communes et communautés de communes</p> | |



CHARTRE NATURA 2000

ZPS GORGES DE LA DORDOGNE

SITE NATURA 2000 FR7412001

Le site Natura 2000 FR7412001: ZPS Gorges de la Dordogne

Le site Natura 2000 de la ZPS des Gorges de la Dordogne occupe une superficie de 46037,00 hectares et prend place sur 3 départements et 2 régions. Il a été désigné par arrêté ministériel de mars 2006.

Ce site a plus particulièrement été désigné en raison de la présence de 16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire nichant sur la zone :

- Cigogne noire
- Bondrée apivore
- Milan noir
- Milan royal
- Circaète Jean-le-Blanc
- Busard Saint-Martin
- Aigle botté
- Faucon pèlerin
- Grand-duc d'Europe
- Engoulevent d'Europe
- Martin-pêcheur d'Europe
- Pic cendré
- Pic noir
- Pic mar
- Alouette lulu
- Pie-grièche écorcheur

Les enjeux et objectifs du Document d'Objectifs

Le Document d'Objectifs (DOCOB) définit les orientations de gestion et de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Il a été élaboré par un comité de pilotage (COFIL) dont la composition a été arrêtée par le Préfet de la Corrèze le 6 juin 2008, puis modifiée à trois reprises les 4 novembre 2009, 6 mars 2010 et 31 août 2010. Dans ce comité siégeaient des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des usagers de l'espace, des associations. Ce Comité de Pilotage, présidé par le Préfet de la Corrèze ou son représentant, a conduit la rédaction du Document d'Objectifs entre le mois de décembre 2009 et le mois de septembre 2011.

Les objectifs de développement durable sont :

- Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'activité sylvicole
- Accompagner et valoriser une agriculture respectueuse de l'environnement
- Maintenir et restaurer des zones de landes par un retour de certaines activités humaines
- Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'aménagement du territoire

Rappel de la réglementation en vigueur

Par arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, en application des articles L.411-1 à L.412-1 et R.411-1 et R.412-7 du code de l'environnement : (extraits de l'article 3)

I. Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids
- (...)
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

Les espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux concernées par la ZPS des Gorges de la Dordogne sont toutes listées par l'arrêté du 29 octobre 2009. Par conséquent, elles sont protégées sur le territoire métropolitain.

→ L'abattage des arbres porteurs de nids d'espèces de l'annexe 1 de la DO est donc interdit au sein de la ZPS des Gorges de la Dordogne. Ces nids seront signalés dans la mesure du possible aux propriétaires par la structure animatrice.

La Charte Natura 2000

o Définition

« La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements [non rémunérés et contrôlables par l'Etat], qui contribuent à atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. [Ces] engagements correspondent à des pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants ainsi qu'à des pratiques sportives et récréationnelles respectueuses des habitats naturels et des espèces » (Article R. 414-12, code de l'environnement). Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion aux adhérents. Outre ces engagements, des recommandations sont proposées dans la Charte Natura 2000. Ces recommandations sont destinées à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation. Ces recommandations relèvent donc plus d'un conseil pratique favorable aux espèces d'intérêt communautaires ayant justifié la désignation du site.

o L'adhésion

Les titulaires de droits réels et personnels adhèrent à la charte pour les parcelles cadastrales qu'ils choisissent. Par principe, l'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Cette adhésion a lieu pour une durée de cinq ans minimum, ou de dix ans, à compter de la signature du formulaire d'adhésion à la charte. Ce formulaire est déposé par son signataire auprès des services de l'Etat qui en accusent réception.

Dans le cas où le propriétaire confie certains droits à des mandataires (par exemple : bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il s'engage à informer ses mandataires des engagements qu'il a souscrit et à modifier les mandats au plus tard lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

Il peut également être envisagé que les mandataires cosignent la charte souscrite par le propriétaire. Ceux-ci doivent alors s'assurer que leur mandat est en conformité avec les engagements souscrits. En cas d'usufruit, l'adhésion à la charte est possible à la seule condition que le nu-propriétaire et l'usufruitier cosignent la charte.

Les contreparties financières et les contrôles par les services de l'Etat

Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) (Article 146 loi DTR, article 1395 E code général des impôts), des lors que le propriétaire signe une Charte ou un Contrat Natura 2000 ou une Mesure agroenvironnementale.

Il est recommandé aux adhérents souhaitant bénéficier de l'exonération de la T.F.N.B. dès l'année suivant l'adhésion, de faire parvenir la déclaration d'adhésion et le formulaire de charte remplis et signés à la DDT avant le 31 août.

En signant la Charte, les propriétaires forestiers peuvent quant à eux bénéficier des Articles L.7 et L.8 du code forestier :

- o des aides publiques à l'investissement en forêts,
- o de certaines réductions de l'impôt sur le revenu liées aux Dispositifs d'Encouragement Fiscaux aux Investissements forestiers dits « DEFI » (Article 199 decies H du Code Général des Impôts),
- o du régime de l'amendement Monichon pour les biens forestiers : réduction des droits de mutation à titre gratuit qui ne sont pas pris en compte que pour le quart de leur valeur (Article 793-bis du Code Général des Impôts),
- o de la réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune pour les biens forestiers : pris en compte pour le quart de leur valeur (Article 885 H du Code Général des Impôts), dès lors que leur forêt est gérée conformément à un document de gestion approuvé, et qu'il s'engage dans une Charte ou un Contrat Natura 2000.
- o de déduction du revenu net imposable des charges de propriété rurale.

Les services déconcentrés de l'Etat peuvent, après en avoir avisé au préalable le signataire de la charte Natura 2000 (48 heures avant le jour du contrôle), vérifier le respect des engagements souscrits.

Si le signataire s'oppose à un contrôle, ou s'il n'a pas respecté les engagements qu'il a souscrits dans la charte Natura 2000, le préfet décide de la résiliation de son adhésion à la charte, ainsi que de sa durée (qui ne peut excéder un an à compter de la date de la résiliation) (Article R. 414-12-1 code de l'environnement). Le signataire ne bénéficie alors plus des exonérations fiscales.

ENGAGEMENTS :

□ TOUS MILIEUX

1. Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, ainsi que de leur nature. Elle communiquera les résultats à la demande du signataire, dont la responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : absence de problèmes d'accès.

2. Informer tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire ou le prestataire.

3. Absence de stockage sur les parcelles des déchets non biodégradables (ordures, plastiques,...) du fait du propriétaire ou de l'ayant droit.

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

4. Absence d'écobuage.

Point de contrôle : absence de constat de zones brûlées.

5. Maintien et gestion durable (renouvellement) des haies, d'alignement d'arbres et d'arbre isolé, hors raison de sécurité.

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

6. Conserver les murets. En cas d'élargissement de desserte sur un alignement de deux murets parallèles, conserver un muret sur deux.

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

7. Absence d'empoisonnement des espèces nuisibles, à l'exception des cas de pullulation du Campagnol terrestre (rat taupier), cas dans lesquels la structure animatrice doit être prévenue.

Point de contrôle : contrôle sur place.

8. Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement modifiant le mode d'occupation du sol et non prévu par des documents de gestion agréés ou approuvés.

Point de contrôle : contrôle sur place.

□ ZONES HUMIDES

Les zones humides seront identifiées sur un document cartographique transmis au propriétaire par la structure animatrice.

1. Absence de drainage nouveau ou comblement (remblais, déchets verts) des zones humides, en dehors de l'entretien des rigoles existantes (pour les eaux de surface uniquement, dans la limite de 30 cm de profondeur au maximum).

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

2. Absence de réalisation de plantation.

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

3. Absence de travail du sol.

Point de contrôle : contrôle sur place.

□ MILIEUX FORESTIERS

Les espèces concernées par les engagements forestiers 1 et 2 sont :

- | | | |
|-------------------|---------------|--------------------------|
| • Cigogne noire | • Milan noir | • Circaète Jean-le-Blanc |
| • Bondrée apivore | • Milan royal | • Aigle botté |

1. En cas de présence d'un nid, connu et signalé au propriétaire par la structure animatrice, de rapaces de l'annexe 1 de la DO et de la Cigogne noire, absence de coupe à blanc dans un rayon de 150 m ou une zone de 7 ha autour de l'arbre porteur du nid.

Si nécessaire, possibilité de coupe de régénération naturelle progressive sur proposition technique de la structure animatrice.

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

2. En cas de présence d'un nid, connu et signalé au propriétaire par la structure animatrice, de rapaces de l'annexe 1 de la DO et de la Cigogne noire, ne pas réaliser de travaux forestiers (abattage et débardage) entre le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre dans un rayon de 150 m ou une zone de 7 ha autour de l'arbre porteur du nid, ou dans un rayon de 200 m ou une zone de 12 ha pour l'Aigle botté, le Circaète Jean-le-Blanc et la Cigogne noire (espèces rares et très sensibles).

Si nécessaire, possibilité de réaliser des travaux forestiers (abattage et débardage) dès le mois d'août (1^{er} ou 15 août selon l'espèce concernée) sur proposition technique de la structure animatrice.

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

3. Conserver au minimum 4 arbres morts, sénescents ou à cavités par hectare, d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,30 m de hauteur, lors des opérations de coupe, hors raison de sécurité (voirie).

[L'attention des propriétaires et ayant-droits est attirée sur le fait que la conservation des arbres sénescents ($n \geq 5$ en Limousin et $n \geq 3$ en Auvergne) peut faire l'objet de contrats financés.]

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

4. Intégrer les engagements de la Charte Natura 2000 dans les contrats signés avec les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière.

Point de contrôle : contrôle des contrats

5. Demander l'avis de la structure animatrice lors de la création ou l'aménagement de chemins d'exploitation.

Point de contrôle : contrôle sur place et auprès de la structure animatrice.

□ PRAIRIES NATURELLES ET LANDES

Les prairies naturelles et les landes seront identifiées sur un document cartographique transmis au propriétaire par la structure animatrice.

1. Absence de réalisation de plantation forestière, hors haies et hors replantation après coupe forestière (régénération assisté, article L9 du code forestier).

Point de contrôle : contrôle sur place

2. Absence de réalisation de nivellement ou dépôt de remblais.

Point de contrôle : contrôle sur place

3. Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf ponctuellement (chardon, rumex et clôtures).

Point de contrôle : contrôle sur place

4. Absence de travail du sol.

Point de contrôle : contrôle sur place

5. Absence de cassage ou de broyage des pierres ou dalles rocheuses, sauf en cas de création ou d'aménagement de chemins.

Point de contrôle : contrôle sur place

□ HAIES, BOSQUETS, ALIGNEMENTS D'ARBRES ET ARBRES ISOLES

1. Absence de traitement phytosanitaire.

Point de contrôle : contrôle sur place

2. Intervention de coupe ou d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars, hors raison de sécurité (voirie).

Point de contrôle : contrôle sur place

□ COURS D'EAU ET RIPISYLVES

1. Intervention d'entretien entre le 1 septembre et le 1er mars, hors raison de sécurité (inondations).

Point de contrôle : contrôle sur place

2. Ne pas planter de résineux en bordure de cours d'eau (au minimum 10 m de chaque côté).

Point de contrôle : contrôle sur place

3. Absence d'implantation d'aire de mise à l'eau sur les lacs de barrage (hors démarche collective).

Point de contrôle : contrôle sur place

□ **FALAISES**

1. Absence d'autorisation de voies d'escalade, *via ferrata*, *corda* et *cordata* nouvelles.

Point de contrôle : *contrôle sur place*

2. Absence de réalisation de purge (faire tomber des parties instables de falaise grâce à une explosion) entre le 1er janvier et le 1er septembre sauf urgence en matière de sécurité.

Point de contrôle : *contrôle sur place*

Le :

A.....

Signature du ou des propriétaires

Le :

A.....

Signature du ou des ayants droit

RECOMMANDATIONS :

TOUS MILIEUX

- Limiter l'usage de produits phytosanitaires et des produits utilisés contre les espèces " nuisibles " ou invasives. Privilégier les entretiens mécaniques plutôt que les traitements chimiques.
- Utiliser des huiles biodégradables pour les engins mécaniques (outils de coupe, engins forestiers).
- Informer la structure animatrice Natura 2000 de toute dégradation des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

MILIEUX FORESTIERS

- En cas d'exploitation forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge, privilégier la régénération naturelle.
- En cas de plantation forestière, utiliser des essences naturellement présentes en Auvergne et en Limousin (listes ci-dessous).
- Privilégier le paillage biodégradable type paille ou copeaux de bois et utiliser des plants d'origine certifiée pour les arbres de haut-jet.
- Privilégier les entretiens mécaniques plutôt que les traitements chimiques.

PRAIRIES NATURELLES

- Pratiquer une fauche de l'intérieur vers l'extérieur pour les prairies.
- En matière de prophylaxie animale, limiter au maximum l'utilisation de vermifuges de la classe des avermectines (ivermectine). Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazole, imidazole...), des traitements par intraveineuses, sinon rentrer les animaux 15 jours pendant la période de traitement.

HAIES, BOSQUETS, ALIGNEMENTS D'ARBRES ET ARBRES ISOLES

- En cas de plantation de haie, utiliser des essences naturellement présentes en Auvergne et en Limousin (listes ci-dessous).
- Privilégier le paillage biodégradable type paille ou copeaux de bois et utiliser des plants d'origine certifiée pour les arbres de haut-jet.

MILIEUX ROCHEUX

- Établir une convention d'utilisation avec grimpeurs pour les sites d'escalades existants.

Essences naturellement présentes en Auvergne et Limousin :

Plantation de haies :

| Nom français | Nom scientifique |
|------------------------|----------------------------|
| Alisier blanc | <i>Sorbus aria</i> |
| Aubépine à deux styles | <i>Crataegus laevigata</i> |
| Bourdaine | <i>Frangula dodonei</i> |
| Charmille (charme) | <i>Carpinus betulus</i> |
| Châtaignier* | <i>Castanea sativa</i> |
| Chêne pubescent | <i>Quercus humilis</i> |
| Chêne pédonculé | <i>Quercus robur</i> |
| Chêne sessile | <i>Quercus petraea</i> |
| Cornouiller mâle | <i>Cornus mas</i> |
| Cornouiller sanguin | <i>Cornus sanguinea</i> |
| Eglantier | <i>Rosa canina</i> |
| Épine noire | <i>Crataegus monogyna</i> |
| Erable champêtre | <i>Acer campestre</i> |
| Frêne élevé | <i>Fraxinus excelsior</i> |
| Fusain d'Europe | <i>Evonymus europaeus</i> |
| Genévrier commun | <i>Juniperus communis</i> |
| Hêtre | <i>Fagus sylvatica</i> |
| Houx | <i>Ilex aquifolium</i> |
| Lierre grimpant | <i>Hedera helix</i> |
| Merisier vrai | <i>Prunus avium</i> |
| Noisetier | <i>Corylus avellana</i> |
| Noyer commun* | <i>Juglans regia</i> |
| Poirier sauvage | <i>Pyrus pyraster</i> |
| Pommier sauvage | <i>Malus sylvestris</i> |
| Prunellier | <i>Prunus spinosa</i> |

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Saule Marsault | <i>Salix caprea</i> |
| Saule pourpre | <i>Salix purpurea</i> |
| Sorbier des oiseleurs | <i>Sorbus aucuparia</i> |
| Sureau noir | <i>Sambucus nigra</i> |
| Tilleul à petites feuilles | <i>Tilia cordata</i> |
| Troène | <i>Ligustrum vulgare</i> |
| Viorne lantane | <i>Viburnum lantana</i> |
| Viorne obier | <i>Viburnum opulu</i> |

* espèces introduites pouvant être plantées

Plantation forestière :

| Nom français | Nom scientifique |
|-----------------|----------------------------|
| Aulne glutineux | <i>Alnus glutinosa</i> |
| Charme | <i>Carpinus betulus</i> |
| Châtaignier* | <i>Castanea sativa</i> |
| Chêne pubescent | <i>Quercus humilis</i> |
| Chêne pédonculé | <i>Quercus robur</i> |
| Chêne sessile | <i>Quercus petraea</i> |
| Cormier | <i>Sorbus domestica</i> |
| Erable sycomore | <i>Acer pseudoplatanus</i> |
| Frêne élevé | <i>Fraxinus excelsior</i> |
| Hêtre | <i>Fagus sylvatica</i> |
| Merisier | <i>Prunus avium</i> |
| Noyer commun* | <i>Juglans regia</i> |
| Pin sylvestre | <i>Pinus sylvestris</i> |
| Sapin pectiné | <i>Abies alba</i> |

* espèces introduites pouvant être plantées

| <p align="center">A3 - Faire contractualiser les MAET - ***</p> | <p><u>Objectif</u> : 2 et 3</p> |
|---|---|
| <p>Modalités de mise en œuvre : Côté Auvergne, les MAET doivent être contractualisées lors des 2 premières années.</p> <p><u>Année 1 :</u> Envoi d'invitation aux agriculteurs de la zone - environ 450 (150 par département) 3 réunions par département (soit 9) : présentation des MAET + prise de rendez-vous avec les agriculteurs intéressés + donner des photographies des milieux éligibles Estimation de 50 rendez-vous par département en Auvergne et 30 rendez-vous en Corrèze pour effectuer les diagnostics d'exploitation (diagnostic d'une journée). Accompagner les structures agréées lors des premiers diagnostics</p> <p><u>Année 2 :</u> Envoi d'invitation aux agriculteurs qui ne sont pas venu aux réunions de la première année. 1 réunion par département (soit 3) : présentation des MAET + prise de rendez-vous avec les agriculteurs intéressés Estimation de 15 rendez-vous par département pour effectuer les diagnostics d'exploitation (diagnostic d'une journée)</p> <p><u>Années suivantes (Corrèze) :</u> Poursuite de la signature des contrats selon les opportunités en Limousin. Estimation de 5 rendez-vous par an pour effectuer les diagnostics d'exploitation.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Toutes sauf les pics Milieux ouverts et éléments fixe du paysage</p> <p><u>Zone d'application :</u> Surfaces déclarées à la PAC</p> |
| <p>Opérations associées : A2 – Faire signer la charte C7 – Mettre en valeur la contractualisation des MAET et l'agriculture biologique</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : Nombre d'exploitation engagée Surface engagée Linéaire de haie Nombre d'arbres</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : Auvergne : deux premières années du Docob Limousin : tout au long du DOCOB.</p> | <p>Résultat : Maintien des pelouses et landes Maintien des haies Maintien des arbres isolés</p> |
| <p>Coût estimé : Année 1 : 20 jours d'animation + 130 jours de diagnostic. Année 2 : 10 jours d'animation + 45 jours de diagnostic. Années suivantes (Corrèze) : 5 jours d'animation + 5 jours de diagnostic par an.</p> <p>Nature des dépenses : Animation, courriers, impression, déplacements</p> <p>Plan de financement : Animation du Docob + diagnostics d'exploitation</p> | |
| <p>Réalisation : Animateur et Chambre d'agriculture du Cantal, Chambre d'agriculture de la Corrèze, CER France Avenir.</p> <p>Partenaires potentiels :</p> | |

Mesures agro-environnementales territorialisées

Site Natura 2000 : FR7412001 - Gorges de la Dordogne

MAET Maintien des landes et parcours

- **Problématique et objectifs de gestion**

Dans la dynamique actuelle les parcelles de pente sont peu à peu abandonnées par l'agriculture.

Ces parcelles sont constituées de pelouses et de landes très riches en insectes et reptiles. L'abandon de ces milieux engendre leur disparition, lieux de reproduction du Busard Saint-Martin et de l'Engoulevent d'Europe.

Un pâturage est nécessaire pour maintenir l'équilibre pelouse/lande, face à la colonisation par la strate arbustive.

- **Habitats concernés**

Landes et pelouses sèches

- **Cahier des charges proposé :**

| <i>Engagements unitaires</i> | <i>Cahier des charges (adaptations locales)</i> | Montant (€ / ha) |
|------------------------------|---|-------------------------|
| SOCLE H 01 | Retournement des prairies interdit | 76 € |
| HERBE_09 - GESTION PASTORALE | / | 53 € |

- **Autres interdictions (le cas échéant) :** l'écobuage n'est pas autorisé

- **Montant d'aide annuel :** 129 €/ha/an ; Hors socle 01 : 53 €/ha/an

MAET Maintien et entretien des parcours et landes

-

▪ **Problématique et objectifs de gestion**

Dans la dynamique actuelle les parcelles de pente sont peu à peu abandonnées par l'agriculture.

Ces parcelles sont constituées de pelouses et de landes très riches en insectes et reptiles. L'abandon de ces milieux engendre leur disparition, lieux de reproduction du Busard Saint-Martin et de l'Engoulevent d'Europe.

Un pâturage et une intervention mécanique ou manuelle sont nécessaires pour maintenir l'équilibre pelouse/lande, face à la colonisation par la strate arbustive.

▪ **Habitats concernés**

Landes et pelouses sèches

▪ **Cahier des charges proposé :**

| <i>Engagements unitaires</i> | <i>Cahier des charges (adaptations locales)</i> | Montant (€ / ha) |
|------------------------------|---|-------------------------|
| SOCLE H 01 | Retournement des prairies interdit | 76 |
| HERBE_01 | / | 17 |
| HERBE_09 | Tous les ans | 53 |
| OUVERT_02 | 3 années sur 5 | 43,15 |

▪ **Autres interdictions :** écobuage n'est pas autorisé

Montant d'aide annuel : 189,15 €/ha/an ; Hors socle 01 : 113,15 €/ha/an

MAET Maintien et restauration des zones humides

-

- **Problématique et objectifs de gestion**

Les zones humides jouent le rôle de zones d'alimentation et de zones refuges, potentiellement de zone de nidification pour les oiseaux d'intérêt européen du site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne, notamment les années particulièrement sèches. L'absence d'apport de fertilisation permet le maintien de leur richesse en espèces végétales et animales vertébrées et invertébrées, donc leur bon fonctionnement écologique. De plus, ceci contribue au maintien et à la restauration de la qualité des eaux, enjeu environnemental majeur.

- **Habitats concernés**

Zones humides

- **Cahier des charges proposé :**

| <i>Engagements unitaires</i> | <i>Cahier des charges (adaptations locales)</i> | Montant (€ / ha) |
|------------------------------|---|-------------------------|
| SOCLE H 01 | Retournement des prairies interdit | 76 |
| HERBE_03 | / | 135 |

- **Autres interdictions** : écobuage n'est pas autorisé, l'affouragement n'est pas autorisé dans la zone humide

-

- **Montant d'aide annuel** : 211 €/ha/an ; Hors socle : 135 €/ha/an

MAET Maintien de la ressource alimentaire des oiseaux (graines et insectes)

- **Problématique et objectifs de gestion**

La limitation de la fertilisation des prairies permet le maintien d'une certaine diversité d'espèces de plantes à fleurs, nécessaire aux insectes (pollen ...) et qui produisent des graines, deux ressources alimentaires des espèces d'oiseaux d'intérêt européen ou de leurs proies.

- **Habitats concernés**

Prairies naturelles

- **Cahier des charges proposé :**

| <i>Engagements unitaires</i> | <i>Cahier des charges (adaptations locales)</i> | Montant (€ / ha) |
|------------------------------|--|-------------------------|
| SOCLE H 01 | Retournement des prairies interdit | 76 |
| HERBE 02 | Limitation de fertilisation minérale et organique à 30 U d'azote | 119 |

- **Autres interdictions** : écobuage n'est pas autorisé

- **Montant d'aide annuel** : 195 €/ha/an ; Hors Socle 01 : 119 €/ha/an

MAET Maintien de la ressource alimentaire des oiseaux (graines et insectes)

- **Problématique et objectifs de gestion**

La limitation de la fertilisation des prairies permet le maintien d'une certaine diversité d'espèces de plantes à fleurs, nécessaire aux insectes (pollen ...) et qui produisent des graines, deux ressources alimentaires des espèces d'oiseaux d'intérêt européen ou de leurs proies.

- **Habitats concernés**

Prairies naturelles

- **Cahier des charges proposé :**

| <i>Engagements unitaires</i> | <i>Cahier des charges (adaptations locales)</i> | Montant (€ / ha) |
|------------------------------|--|-------------------------|
| SOCLE H 01 | Retournement des prairies interdit | 76 |
| HERBE 02 | Limitation de fertilisation minérale et organique à 60 U d'azote | 71,26 |

- **Autres interdictions** : écobuage n'est pas autorisé

- **Montant d'aide annuel** : 147,26 €/ha/an ; Hors Socle 01 : 71,26 €/ha/an

MAET Entretien pertinent des arbres isolés ou en alignement

- **Problématique et objectifs de gestion**

Un entretien des arbres isolés ou en alignement à certaines périodes et selon certaines méthodes est favorable pour la nidification des oiseaux (non dérangement et plus propices à l'installation des nids).

- **Habitats concernés**

Alignement d'arbres et arbre isolés

- **Cahier des charges proposé :**

| <i>Engagements unitaires</i> | <i>Cahier des charges (adaptations locales)</i> | Montant (€ / arbre) |
|------------------------------|--|----------------------------|
| LINEA_02 | Entretien une année sur 5 ans (émondage ou têtard) | 3,47 |

-

Montant d'aide annuel : 3,47€/arbre/an

MAET Entretien pertinent des haies sur un côté

▪ **Problématique et objectifs de gestion**

Les haies abritent la nidification de passereaux, tel que la pie-grièche écorcheur, leur entretien en dehors des périodes de reproduction et de manière à ne pas éclater les branches est pertinent.

▪ **Habitats concernés**

Haies

▪ **Cahier des charges proposé :**

| <i>Engagements unitaires</i> | <i>Cahier des charges (adaptations locales)</i> | Montant (€ / ml) |
|------------------------------|---|-------------------------|
| LINEA_01 | 1 côté tous les ans | 0,47 |

▪ **Montant d'aide annuel 0,47€/ml/an**

Autres interdictions : Les haies de Robinier faux acacia ne sont pas éligibles.

- Le linéaire pris en compte ne devra pas présenter plus de 1/5^{ème} de vide.
Période d'entretien : 1^{er} septembre – 1^{er} mars
Matériel utilisé : matériel n'éclatant pas les branches
Taille pour éviter la propagation des ligneux dans la zone en herbe ou en culture, les vides ponctuant la haie ne seront pas débroussaillés afin que les ligneux puissent se développer.
Les rémanents peuvent être valorisés en les transformant en copeaux (Bois Raméal Fragmenté dits BRF) pour le paillage des plantations de haies, des espaces verts, des jardins afin de limiter l'arrosage et le désherbage ou encore comme bois de chauffe.
Ils peuvent être composté ou à défaut être brûlé
- En cas de reconstitution sur les vides des haies (maximum 1/5^{ème} du linéaire engagé) :
Utilisation des espèces de l'annexe de la Charte Natura 2000.
Plantation à l'automne, le paillage végétal est conseillé.
Si vous réalisez vous-mêmes les travaux d'entretien de la haie.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : type d'intervention – localisation – date – outils.

MAET Entretien pertinent des haies sur deux côtés

▪ **Problématique et objectifs de gestion**

Les haies abritent la nidification de passereaux, tel que la pie-grièche écorcheur, leur entretien en dehors des périodes de reproduction et de manière à ne pas éclater les branches est pertinent.

▪ **Habitats concernés**

Haies

▪ **Cahier des charges proposé :**

| <i>Engagements unitaires</i> | <i>Cahier des charges (adaptations locales)</i> | Montant (€ / ml) |
|------------------------------|---|-------------------------|
| LINEA_01 | 2 côtés tous les ans | 0,86 |

▪ **Montant d'aide annuel : 0,86€/ml/an**

Autres interdictions : Les haies de Robinier faux acacia ne sont pas éligibles.



- Le linéaire pris en compte ne devra pas présenter plus de 1/5^{ème} de vide.
Période d'entretien : 1^{er} septembre – 1^{er} mars
Matériel utilisé : matériel n'éclatant pas les branches
Taille pour éviter la propagation des ligneux dans la zone en herbe ou en culture, les vides ponctuant la haie ne seront pas débroussaillés afin que les ligneux puissent se développer.
Les rémanents peuvent être valorisés en les transformant en copeaux (Bois Raméal Fragmenté dits BRF) pour le paillage des plantations de haies, des espaces verts, des jardins afin de limiter l'arrosage et le désherbage ou encore comme bois de chauffe.
Ils peuvent être composté ou à défaut être brûlé
- En cas de reconstitution sur les vides des haies (maximum 1/5^{ème} du linéaire engagé) :
Utilisation des espèces de l'annexe de la Charte Natura 2000.
Plantation à l'automne, le paillage végétal est conseillé.
Si vous réalisez vous-mêmes les travaux d'entretien de la haie.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : type d'intervention – localisation – date – outils.

| | |
|---|---|
| A4 - Faire signer les contrats Natura 2000 - *** | <u>Objectif</u> : tous |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Présenter les contrats Natura 2000 aux propriétaires en même temps que la charte (cf. fiche charte).</p> <p>Prioriser la signature des contrats Natura 2000 au niveau des zones identifiées comme nécessitant une action ciblée de restauration ou de maintien de l'habitat.</p> | <u>Espèces et habitats concernés</u> : tous |
| | <u>Zone d'application</u> : hors zones PAC |
| <p><u>Opérations associées</u> : A2 - Faire la signer la charte Natura 2000, S2 - Etude sur les zones à enjeux, + autres actions</p> | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : Nombre de propriétaires intéressés.</p> <p>Résultat : Nombre de contrats signés.</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> : Durant toute l'animation du DOCOB</p> | |
| <p><u>Coût estimé</u> : inclus dans l'animation du DOCOB <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | |
| <p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> | |
| <p><u>Partenaires potentiels</u> : CRPF, ONF, LPO Auvergne, SEPOL, ACCA, FDC, les communes et communautés de communes</p> | |

| | |
|---|--|
| <p>A5 – Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrains à forte valeur patrimoniale à des fins de conservation- ***</p> | <p><u>Objectif</u> : 1 et 3</p> |
| <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p><i>Objectif : permettre l'acquisition de parcelles abritant des nids des espèces à enjeux les plus sensibles aux activités humaines.</i></p> <p>Faire le lien entre ornithologues locaux, propriétaires et les structures compétentes pour mettre en évidence les potentialités d'acquisition en termes d'enjeux pour les espèces de la Directive Oiseaux et en termes de potentialités d'acquisition.</p> <p>Les structures compétentes sont essentiellement les Conservatoires d'Espaces Naturels mais peuvent être d'autres structures telles que les collectivités territoriales.</p> <p>Les espèces forestières et très sensibles aux activités humaines (rapaces, Cigogne noire, pics) sont particulièrement visées par cette mesure.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : espèces et habitats forestiers</p> <p><u>Zone d'application</u> : l'ensemble de la ZPS</p> |
| <p>Opérations associées : S2 - Etude sur les zones à enjeux</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : tout au long de l'animation du DOCOB.</p> | <p>Réalisation : nombre de propriétaires contactés.</p> |
| <p>Coût estimé : inclus dans l'animation du DOCOB.</p> | <p>Résultat : surface nouvellement acquise par les Conservatoires d'Espaces Naturels.</p> |
| <p>Nature des dépenses : animation</p> | |
| <p>Plan de financement : Natura 2000</p> | |
| <p>Réalisation : Animateur du DOCOB</p> | |
| <p>Partenaires potentiels : LPO Auvergne, SEPOL, Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, collectivités...</p> | |

| | |
|---|---|
| <p align="center">A6 – Participation aux réunions de politiques territoriales - **</p> | <p><u>Objectif</u> : 4</p> |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Participation aux réunions des porteurs de projets de territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chartes forestières, - Parcs Naturels Régionaux, - Plans de développement, - Schémas de cohérence territoriale (SCOT), - autres... <p>Participation aux réunions de politiques territoriales animées par les Communautés de communes et les Pays.</p> <p>Mise à disposition, lors de ces réunions, des informations nécessaires à la prise en compte de la zone Natura 2000 et de ses enjeux dans les politiques publiques territoriales.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : l'ensemble de la ZPS</p> |
| <p><u>Opérations associées :</u></p> | <p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation :</u> tout au long de l'animation du DOCOB.</p> | <p>Réalisation : nombre de projets suivis.</p> |
| <p><u>Coût estimé :</u> 36 j (6 j par an) <u>Nature des dépenses :</u> Animation <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p> | <p>Résultat : synthèse des cas de prises en compte des enjeux de la ZPS dans les politiques territoriales.</p> |
| <p><u>Réalisation :</u> animateur du DOCOB</p> | |
| <p><u>Partenaires potentiels :</u> Acteurs territoriaux : Parcs Naturels Régionaux, etc.</p> | |

| | |
|---|---|
| <p>A7 – Accompagner les communes et les clubs dans la mise en place de zonages pour la pratique des sports motorisés - **</p> | <p><u>Objectif</u> : 4</p> |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Proposer cette démarche aux communes et aux communautés de communes de la ZPS</p> <p>Pour les communes qui veulent mettre en place ces zonages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir avec les élus et les clubs les zones où les sports motorisés sont pratiqués - Définir avec les ornithologues du secteur l'ensemble des zones où la pratique des sports motorisés a un impact important sur les espèces de la Directive Oiseaux. - Définir avec les élus des communes et les clubs des zones où la pratique des sports motorisés est autorisée, sous réserve d'évaluation environnementale et d'avis favorable des services de l'état, et d'autres zones où cette pratique est interdite. - Communiquer auprès des pratiquants sur la mise en place de ces zonages. - Mise en œuvre des Contrats Natura 2000 : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : les rapaces diurnes et nocturnes (8) et la Cigogne noire.</p> <p><u>Zone d'application</u> : toute la ZPS</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : documents cartographiques produits ; Nombre de Contrats Natura 2000 réalisés</p> <p>Résultat : Nombre de commune où ce zonage a été mis en place</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : S6 - Assistance technique aux services de l'état pour les évaluations d'incidences sur les sites Natura 2000</p> | |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> : Année 2 et année 3.</p> | |
| <p><u>Coût estimé</u> : 15 j d'animation <u>Nature des dépenses</u> : animation +contrats <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | |
| <p><u>Réalisation</u> : animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : Communes, clubs de loisirs motorisés, LPO Auvergne, SEPOL.</p> | |

| | |
|---|---|
| <p align="center">A8 - Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement - **</p> | <p><u>Objectif</u> : 4 et B.</p> |
| <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Encourager les communes à s'engager dans la « Charte des espaces publics » ou « Zéro pesticides »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les Fredon Auvergne (Phyteauvergne) et Limousin - Proposer le principe de la Charte des espaces publics (Auvergne) et la charte Zéro pesticide (Limousin) lors des réunions auxquelles l'animateur participe (notamment des conseils communautaires) - Y distribuer les documents d'adhésion et d'information aux communes - Lien et documents sur le site web du site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne <p>Encourager des communes volontaires à mettre en place un Atlas de la Biodiversité dans les Communes (via les CC)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux Communautés de Communes d'intervenir dans les réunions des Conseils communautaires du site pour faire connaître l'ABC et le site Natura 2000. - Demander aux services de l'Etat en charge de ce dossier les éléments de communication sur les ABC. <p>Cf. liste des communautés de communes.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : Communes</p> <div style="text-align: center;">   </div> |
| <p>Opérations associées : G2 - Favoriser une lutte du Campagnol terrestre respectueuse de l'avifaune par un projet pilote sur une commune du site (entre autres piégeage)</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : Nombre de document distribué, lien sur le site web. Nombre de CC rencontrées.</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : Année 1 et 2 : pesticides dans les espaces public (8 j). Année 5 et 6 : Atlas de la Biodiversité dans les Communes (8 j)</p> | <p>Résultat : Nombre de communes engagées</p> |
| <p>Coût estimé : 16 j Nature des dépenses : Animation Plan de financement : Natura 2000</p> | |
| <p>Réalisation : Animateur du Docob</p> <p>Partenaires potentiels : Fredon Auvergne et Limousin (pesticides), DREALs (ABC).</p> | |

| | |
|--|--|
| <p>A9 - Encourager la mise en place des Refuges LPO dans les zones non éligibles à la Charte Natura 2000- *</p> | <p><u>Objectif</u> : 4</p> |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Lors des différentes réunions, proposer la mise en place de refuges LPO pour les habitants du site Natura 2000. Proposer aux communes et aux écoles la mise en place de refuges LPO : envois de courriers. Relance de courriers au bout de deux ans. Mettre un lien sur le site web du site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne pour retrouver toutes les informations sur la création de refuges LPO.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Toutes</p> <p><u>Zone d'application :</u> Parcelles bâties</p> |
| <p><u>Opérations associées :</u></p> | <p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation :</u> Première et troisième années</p> | <p>Réalisation : Envoi des courriers Lien sur le site web</p> |
| <p><u>Coût estimé :</u> 4 journées <u>Nature des dépenses :</u> animation et courriers <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p> | <p>Résultat : Nombre de refuges LPO créés Surface en refuges LPO</p> |
| <p><u>Réalisation :</u> animateur</p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> LPO France – LPO Auvergne et LPO Corrèze</p> | |

| | |
|---|---|
| <p align="center">C1 – Impact des produits antiparasitaires : Favoriser une meilleure utilisation - ***</p> | <p>Objectif : 2</p> |
| <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Favoriser une meilleure utilisation, voire une diminution de l'utilisation, des produits antiparasitaires.</p> <p>Sur la base des résultats de l'action S4, créer une plaquette d'information et une journée « technique de prophylaxie » (techniques - coûts – démonstrations – bénéfiques environnementaux) par département</p> <p>Mettre à disposition des éleveurs ces préconisations par l'édition d'une plaquette de communication (1 500 exemplaire) et par l'intermédiaire du site Internet de la ZPS des Gorges de la Dordogne. La plaquette pourra être diffusée à l'occasion du travail d'animation du site Natura 2000.</p> <p>Développer un partenariat avec les vétérinaires du site : Identifier les vétérinaires qui interviennent sur le bétail de la zone Natura 2000. Organiser une réunion d'informations à destination de ces vétérinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation du site et des enjeux en lien avec leur profession, - présentation des données que nous avons sur les impacts des antiparasitaires, - échanges sur les solutions à mettre en œuvre | <p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Milieux agropastoraux Bondrée apivore Milan noir Milan royal Busard Saint-Martin Aigle botté Engoulevent d'Europe Alouette lulu Pie-grièche écorcheur</p> <p><u>Zone d'application :</u> l'ensemble de la ZPS</p> |
| <p>Opérations associées : C3 - Créer et animer un site Internet, S4 - Impact des produits antiparasitaires : étude de différentes méthodes de prophylaxie et impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs,</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : Nombre de vétérinaires contactés Edition plaquette et édition site Internet Réalisation des 3 journées techniques</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : quatrième (20j) et cinquième année (5j) du DOCOB</p> | <p>Résultat : nombre de vétérinaires impliqués et synthèse des échanges nombre d'agriculteurs sensibilisés.</p> |
| <p>Coût estimé : 25 j (inclus contacts, préparation et réunion) + 1 000 euros (édition et impression plaquettes) Nature des dépenses : Animation Plan de financement : Natura 2000 + ?</p> | |
| <p>Réalisation : animateur du DOCOB</p> <p>Partenaires potentiels : Chambres d'Agriculture, Directions Départementales des Territoires, vétérinaires.</p> | |

| | |
|---|--|
| C2 - Mise en place d'outils de communication : plaquette et exposition - ** | <u>Objectif</u> : A et B |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Réaliser une plaquette d'information et de sensibilisation sur le site Natura 2000. Format et charte graphique à définir avec les services de l'état sur le modèle des plaquettes existantes en Limousin.</p> <p>Réaliser d'une exposition itinérante à destination des communes. Conception (12 j) – mise en page (2000 €) - impression (2000 €) - vernissage (1000 €) Mise en place d'un planning de présence de l'exposition dans les communes (3 jours)</p> <p>Public visé : habitants, usagers, propriétaires, etc.</p> | <u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous |
| | <u>Zone d'application</u> : Ensemble de la ZPS |
| | |
| <u>Opérations associées</u> : autres opérations de communication. | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : réalisation de la plaquette et de l'exposition.</p> <p>Résultat : diffusion de la plaquette, nombre de lieux et durées de l'exposition.</p> |
| <u>Calendrier de réalisation</u> : Année 1 : plaquette (4 j). Année 5 : exposition (15 j) | |
| <p><u>Coût estimé</u> : 19j + coûts d'édition / vernissage</p> <p><u>Nature des dépenses</u> : Animation + édition du document</p> <p><u>Plan de financement</u> : Natura 2000, DREAL Limousin, EPCI.</p> | |
| <p><u>Réalisation</u> : Animateur Natura 2000 et DREAL Limousin.</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne, SEPOL, DREAL Limousin, EPCI du site.</p> | |

| | |
|---|---|
| C3 – Créer et animer un site internet - ** | <u>Objectif</u> : A et B |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Participer à la formation de l'ATEN sur la création de site web Natura 2000 de la plateforme nationale</p> <p>Créer un site comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne - Présentation de Natura 2000 - Les documents produits - Les liens utiles - Les contacts - un espace « sorties » - un espace « points d'observation » - conteur du nombre de visites <p>Mettre à jour le site internet régulièrement.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : web</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : /</p> | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> :</p> <p>Durant toute l'animation du Docob</p> | <p>Réalisation :</p> <p>Réalisation du site web</p> |
| <p><u>Coût estimé</u> : 10 jours de création + 10 jours de mise à jour</p> <p><u>Nature des dépenses</u> : Animation</p> <p><u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | <p>Résultat :</p> <p>Nombre de visite sur le site web</p> |
| <p><u>Réalisation</u> : Animateur Natura 2000</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : ATEN, SEPOL, LPO Auvergne.</p> | |

| | |
|--|---|
| <p>C4 - Développer des partenariats pour la valorisation du site - **</p> | <p><u>Objectif</u> : A et B</p> |
| <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Développer des partenariats : Association de randonnées pédestres - Maison familiale de Mauriac – Offices de Tourismes - Education nationale - Maison des rapaces de Chalvignac – Maison de la forêt de Miers – Maison de la pêche de Neuvic - Lycée agricole de Neuvic - Acteurs de la chasse - Conservatoire du Littoral</p> <p>Leur faire connaître les actions annuelles, les associer à ces actions s'ils sont intéressés.</p> <p>Faire une réunion annuelle avec les différentes forces de proposition d'animation nature.</p> <p>Distribuer de l'information sur le site Natura 2000 dans les évènementiels existants se rapprochant de la thématique « conservation des oiseaux », directement ou via les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuit de la Chouette - Fête de l'Oiseau et de la Nature - Fête de la science | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : totalité du site et environs</p> |
| <p>Opérations associées : toutes</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : Nombre de partenariats, nombre de manifestations touchées.</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : tout au long de l'animation du Docob</p> | <p>Résultat : Nombre d'actions auxquelles les partenaires ont été associés, nombre de documents distribués.</p> |
| <p>Coût estimé : 20 jours Nature des dépenses : animation Plan de financement : Natura 2000</p> | |
| <p>Réalisation : Animateurs Natura 2000</p> <p>Partenaires potentiels : CPIE - Association de randonnées pédestres - Maison familiale de Mauriac – Offices de Tourisme - Education nationale – Maison des rapaces de Chalvignac – Maison de la forêt de Miers – Maison de la pêche de Neuvic - Lycée agricole de Neuvic – ONF – SEPOL – LPO Auvergne - Acteurs de la chasse - Conservatoire du Littoral – etc.</p> | |

| | |
|--|---|
| C5 - Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers - ** | <u>Objectif</u> : A et B |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Conception d'un livret : les bonnes pratiques en fonction des milieux naturels et des usages (30 jours) Mise en page (5000€) Impression (5000 €) Distribution au Comité de pilotage et aux différents partenaires lors des réunions</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : Toute la zone</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : C4 - Développer des partenariats</p> | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation :</p> <p>Impression du guide</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> : sixième année d'animation du Docob</p> | <p>Résultat :</p> <p>Nombre de guide distribué</p> |
| <p><u>Coût estimé</u> : 30 jours et 10 000€ <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000 – CG 15, 19 et 63</p> | |
| <p><u>Réalisation</u> : Animateur Natura 2000</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : Association de randonnées pédestres - Maison familiale de Mauriac – Offices de Tourisme - Education nationale - Maison des rapaces de Chalvignac - Maison de la forêt de Miers - Maison de la pêche de Neuvic - Lycée agricole de Neuvic - Acteurs de la chasse - Conservatoire du Littoral, LPO Auvergne, SEPOL.</p> | |

| | |
|--|---|
| C6 - Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes - ** | <u>Objectif</u> : A et B |
| <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Participer aux réunions de vulgarisation et formations proposées par les CRPF et les syndicats forestiers Participer aux formations des prestataires de RTE et d'ERDF Participer aux formations aux Brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) Participer aux formations en lien avec l'environnement, notamment agricoles et forestières, BTS GPN, etc.</p> <p>Identifier les forces de propositions de formation (niveau départemental ou régional en fonction de l'existant). Prendre contact avec ces forces de propositions, et leur soumettre notre projet et nos objectifs.</p> <p>Préparation des documents à présenter et à transmettre lors de ces réunions ou formations.</p> <p>Participation à ces réunions ou formations.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : Ensemble du site</p> |
| <p>Opérations associées : C4 - Développer des partenariats</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : Nombre de formateurs ayant acceptés l'intervention sur Natura 2000 :</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : Contacts et préparation l'année 1. Actions les années suivantes.</p> | <p>Résultat : Nombre de personnes sensibilisées : Nombre de personnes sensibilisées susceptibles d'intervenir dans le site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne :</p> |
| <p>Coût estimé : 4 jours de contacts et préparation + 30 jours (6 jours/an) + 6000€ (impression de documents) Nature des dépenses : animation Plan de financement : Natura 2000</p> | |
| <p>Réalisation : Structure animatrice</p> <p>Partenaires potentiels : CRPF, Syndicats forestiers, RTE, ERDF, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, lycées agricoles...</p> | |

| | |
|--|---|
| <p align="center">C7 - Accompagner la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement - *</p> | <p>Objectif : 2</p> |
| <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p><u>Mettre en valeur la contractualisation des MAET et l'agriculture biologique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer dans les divers bulletins d'information (surface contractualisée, nombre d'exploitation (bio et MAET), etc.) - Diffuser des témoignages d'agriculteurs dans les divers bulletins d'information <p><u>Accompagner la communication pour la valorisation des pratiques et des produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les produits issus de l'agriculture respectueuse de l'environnement - Identifier les structures communiquant sur ce thème - Accompagner les campagnes de communication existantes ou à venir <p><u>Accompagner la recherche de nouveaux débouchés</u> Aide à la recherche de vendeurs potentiels (restaurants, auberges, gîtes, sites web, Amap...)</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Toutes sauf les pics Milieux ouverts et éléments fixes du paysage</p> <p><u>Zone d'application :</u> /</p> |
| <p>Opérations associées :</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : Années 3, 4 et 6.</p> | <p>Réalisation : Communications réalisées Autres campagnes de communication accompagnées</p> |
| <p>Coût estimé : 9 journées (3 / an) Nature des dépenses : animation Plan de financement : Natura 2000</p> | <p>Résultat : Augmentation du nombre d'exploitation en MAET ou bio, de la surface en MAET ou bio, ou de la surface utilisée pour faire des produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement.</p> |
| <p>Réalisation : animateur</p> <p>Partenaires potentiels : PNR VA, PNR M, Chambres d'agriculture, FDSEA, responsables des filières « qualité », Comcom et communes...</p> | |

| | |
|--|---|
| C8 - Intégrer de l'information sur le site Natura 2000 dans les activités de randonnée - * | <u>Objectif</u> : A et B |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Intégrer de l'information sur le site Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les guides locaux (ou fiches) de randonnée, - dans les divers panneaux d'informations créés par d'autres structures, sur le terrain. <p>Documents traitant du secteur géographique des gorges de la Dordogne à identifier. Panneaux d'informations sur le terrain et structures concernées à identifier.</p> <p>Prise de contacts – conception d'un texte avec illustrations – etc.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : Ensemble de la zone</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : C4 - Développer des partenariats</p> | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> :</p> <p>Quatrième année du Docob</p> | <p>Réalisation :</p> <p>Nombre d'éditeurs ou de concepteurs contactés</p> |
| <p><u>Coût estimé</u> : 20 jours <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | <p>Résultat :</p> <p>Nombre de guides parus intégrant de l'information sur le site Natura 2000 Nombre de panneaux installés incluant de l'information sur le site Natura 2000</p> |
| <p><u>Réalisation</u> : Structure animatrice</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : Association de randonnées pédestres – Offices de Tourisme - Maison des rapaces de Chalignac - Maison de la forêt de Miers - Maison de la pêche de Neuvic – Conseils Généraux</p> | |

| | |
|---|---|
| C9 – Reportage télévisé - * | <u>Objectif</u> : A et B |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Identifier les producteurs de reportages susceptibles d'être intéressés, les contacter pour leur proposer un sujet sur les Gorges de la Dordogne.</p> <p>Accompagner la réalisation du reportage.</p> | <u>Espèces et habitats concernés</u> : tous |
| | <u>Zone d'application</u> : Ensemble de la zone |
| <u>Opérations associées</u> : / | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : Réalisation du reportage</p> <p>Résultat : Audience du reportage</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> :</p> <p>Cinquième année d'animation du Docob – sauf opportunités</p> | |
| <p><u>Coût estimé</u> : 25 jours <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | |
| <p><u>Réalisation</u> : Structure animatrice</p> | |
| <p><u>Partenaires potentiels</u> : (nombreux) DDT 19, Association de randonnées pédestres - Maison familiale de Mauriac – Offices de Tourisme - Education nationale - Maison des rapaces de Chalvignac - Maison de la forêt de Miers - Maison de la pêche de Neuvic - Lycée agricole de Neuvic - Acteurs de la chasse - Conservatoire du Littoral, LPO Auvergne, SEPOL....</p> | |

G1 – Mise en œuvre et suivi des contrats Natura 2000 forestiers- ***

Objectif : Tous

Modalités de mise en œuvre :

Montage des dossiers : visites sur le terrain + demandes de devis

Suivi et accompagnement des travaux

Bilan et évaluation des travaux

| Priorité | Objectifs | Code | Estimation |
|----------|--|------------------|------------|
| *** | Bois sénescents | F22712 | 10 |
| *** | Réduire l'impact des dessertes en forêt | F22709 | 4 |
| *** | Marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production et travaux d'irrégularisation | F22705 et F22715 | 3 |
| ** | Création ou rétablissement de clairières ou de landes | F22701 | 6 |
| ** | Mise en défens | F22710 | 1 |
| ** | Opérations (huile biodégradable) | F22713 | 1 |
| * | Panneaux de signalisation | F22714 | 6 |

Espèces et habitats concernés : Tous

Zone d'application : Zones hors PAC

Indicateurs de suivi :

Réalisation :

Nombre de contrats signés

Résultat :

Surface restaurée :

Surface maintenue :

Opérations associées :

A4 - Faire signer les contrats Natura 2000

A2 - Faire signer la charte Natura 2000

Calendrier de réalisation :

Première année : animation

De la deuxième année à la dernière année d'animation du DOCOB : animation et mise en œuvre

Coût estimé : 180 jours (15 jours par an et par région) + 250 000 € (50 000 € par an)

Nature des dépenses : animation et contrats

Plan de financement : Natura 2000

Réalisation : Structure animatrice

Partenaires potentiels : ONF, CRPF, Mission Haies...

| <p align="center">G2 – Mise en œuvre et suivi des contrats Natura 2000 non productifs- ***</p> | <p><u>Objectif</u> : Tous</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|------------|------------|---------------------------------|---|----|--------------------------------|--------------|----|------|---------|---|----------------------|--------------|---|---------------------------------------|---------|---|---|---------|-------|---------------------------|---------|---|---------------------|---------|---|--|
| <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Montage des dossiers : visites sur le terrain + demandes de devis</p> <p>Suivi et accompagnement des travaux</p> <p>Bilan et évaluation des travaux</p> <table border="1" data-bbox="203 544 1417 874"> <thead> <tr> <th>Objectifs</th> <th>Code</th> <th>Estimation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Restauration de milieux ouverts</td> <td>A32301P, A32303P et R, A32304R et P</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>Haies, alignements d'arbres...</td> <td>A32306P et R</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Mare</td> <td>A32309P</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Espèces indésirables</td> <td>A32320P et R</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Fermeture ou d'aménagements des accès</td> <td>A32324P</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</td> <td>A32325P</td> <td>Min 1</td> </tr> <tr> <td>Panneaux de signalisation</td> <td>A32327P</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Campagnol terrestre</td> <td>A32327P</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> | Objectifs | Code | Estimation | Restauration de milieux ouverts | A32301P, A32303P et R, A32304R et P | 24 | Haies, alignements d'arbres... | A32306P et R | 13 | Mare | A32309P | 2 | Espèces indésirables | A32320P et R | 2 | Fermeture ou d'aménagements des accès | A32324P | 5 | Réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires | A32325P | Min 1 | Panneaux de signalisation | A32327P | 6 | Campagnol terrestre | A32327P | 1 | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : Zones hors PAC</p> |
| Objectifs | Code | Estimation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Restauration de milieux ouverts | A32301P, A32303P et R, A32304R et P | 24 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Haies, alignements d'arbres... | A32306P et R | 13 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mare | A32309P | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Espèces indésirables | A32320P et R | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fermeture ou d'aménagements des accès | A32324P | 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires | A32325P | Min 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Panneaux de signalisation | A32327P | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Campagnol terrestre | A32327P | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p><u>Opérations associées :</u> A4 - Faire signer les contrats Natura 2000 A2 - Faire signer la charte Natura 2000</p> <p><u>Calendrier de réalisation :</u> Première année : animation De la deuxième année à la dernière année d'animation du DOCOB : animation et mise en œuvre</p> <p><u>Coût estimé :</u> 180 jours (15 jours par an et par région) + 250 000 € (50 000 € par an) <u>Nature des dépenses :</u> animation et contrats <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p> <p><u>Réalisation :</u> Structure animatrice</p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> Mission Haies, RTE, ERDF, FDGDON, ACCA et FDC...</p> | <p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : Nombre de contrats signés</p> <p>Résultat : Surface restaurée : Surface maintenue :</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|---|--|
| <p align="center">G3 - Favoriser une lutte du Campagnol terrestre respectueuse de l'avifaune par un projet pilote sur une commune du site (entre autre piégeage) - ***</p> | <p>Objectif : 2</p> |
| <p>Modalités de mise en œuvre : Partenariat avec les FREDON Auvergne et Limousin et les FDGDON 15, 19 et 63 (2 journées) Trouver une commune touchée par le Campagnol terrestre et volontaire (2 journées) Faire une réunion avec les agriculteurs de la commune et des piégeurs potentiels (3 journées) Prêt de pièges à taupes et à campagnols par les FDGDON : nombre à définir en fonction des besoins Mettre en place une liste de piégeurs volontaires ou un piégeur communal Faire un diagnostic de la commune : présence de campagnols et de taupes, structure du paysage (4 journées) Faire un plan d'action : (5 journées) <ul style="list-style-type: none"> - Zones piégées - Fréquences - Mise en place de haies, de murets, de tas de branches et de pierres, de piquets (contrats Natura 2000 non productifs) Réunion de lancement + journée de formation au piégeage (5 journées) Réunions régulières (suivi) (2 journées/an) Dédommagement des piégeurs (contrat Natura 2000 non productif innovant)</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Milan royal et Milan noir</p> <p><u>Zone d'application :</u> Une commune de la ZPS</p> |
| <p>Opérations associées : A8 - Encourager les communes à s'engager dans la « Charte des espaces publics » ou "Zéro pesticides"</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : Deuxième année du Docob, puis maintien de l'action pendant au moins un cycle de pullulation</p> | <p>Réalisation : Commune volontaire Piégeur (s) : Nombre d'années de réalisation du programme</p> |
| <p>Coût estimé : 29 jours + 8000 € (1600€ par an pendant 5 ans) Nature des dépenses : animation, contrat Plan de financement : animation, commune, chambre, CG, ...</p> | <p>Résultat : Accords des agriculteurs pour rester dans ce système de lutte contre le Campagnol terrestre</p> |
| <p>Réalisation : animateur, FDGDON locale et la commune</p> <p>Partenaires potentiels : Chambre d'agriculture locale, ACCA, association de piégeurs agréés, fédération des chasseurs locale et Mission Haies</p> | |

| | |
|--|---|
| G4 – Mise en place d'outils réglementaires de protection d'espaces naturels - ** | <u>Objectif</u> : 1 |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Accompagnement des porteurs de projet de réserves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réserve Naturelle Régionale - réserve biologique (ONF) - autres <p>Mise à disposition d'informations relatives aux oiseaux d'intérêt européen, aux zones à enjeux, ainsi qu'aux propriétaires de parcelles.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Rapaces forestiers, Cigogne noire et pics, forêts de feuillus.</p> <p><u>Zone d'application</u> : Zones forestières en priorité dans les pentes des gorges.</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : S2 - Etude sur les zones à enjeux</p> | <p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : nombre de porteurs de projet potentiels contactés.</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> : tout au long de l'animation du DOCOB.</p> | |
| <p><u>Coût estimé</u> : 30 j (5 j par an) <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | <p>Résultat : état d'avancement du ou des projets initiés.</p> |
| <p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, LPO Auvergne, SEPOL, Office National des Forêts, ainsi que les propriétaires forestiers.</p> | |

| | |
|---|---|
| G5 – Impact des installations électriques : étude et partenariat avec RTE et ERDF- ** | <u>Objectif</u> : 4 |
| <p>Modalités de mise en œuvre : Etude par la structure animatrice des zones et tronçons à risque : Recueil des données (naturalistes : mortalité, infrastructures RTE / ERDF), synthèse cartographique. Mise en place d'une veille des cas de mortalité liés aux infrastructures.</p> <p>RTE : Développer un partenariat dans le Cantal et la Corrèze Prévoir 2 réunions de calage des conventions et opérations, au minimum : - Transmission de la cartographie des lignes à la structure animatrice - Planifier les dates de travaux sur et au niveau des lignes et supports - Mettre en place des équipements anti-collision et anti-électrocution sur les zones dangereuses définies (contrat Natura 2000 A32325P) Faire une réunion annuelle dans le but de faire point sur les actions effectuées, en cours et à venir, si possible, en même temps que les réunions de suivi du comité de pilotage</p> <p>ERDF : Développer un partenariat sur les 3 départements Prévoir 2 réunions de calage des conventions et opérations, au minimum : - Transmission de la cartographie des lignes et support à la structure animatrice - Planifier les dates de travaux au niveau des supports - Mettre en place des équipements anti-électrocution sur les zones définies dangereuses (contrat Natura 2000 A32325P) Faire une réunion annuelle dans le but de faire point sur les actions effectuées, en cours et à venir, si possible, en même temps que les réunions de suivi du comité de pilotage</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Toutes les espèces (nicheuses et migratrices)</p> <p><u>Zone d'application</u> : structures de transport et distribution d'énergie</p> |
| <p>Opérations associées :</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : synthèse cartographique réalisée (année 1), nombre de réunions réalisées,</p> <p>Résultat : bilan annuel des cas de mortalité enregistrés, synthèse des opérations engagées.</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : année 1 : étude zones et tronçons à risque, année 2 : 15 journées partenariat, puis inclus dans l'animation globale les années suivantes.</p> | |
| <p>Coût estimé : 21 j (année 1 : 6 j ; année 2 : 15 j)</p> | |
| <p>Nature des dépenses : Animation</p> | |
| <p>Plan de financement : Natura 2000</p> | |
| <p>Réalisation : Animateur du DOCOB</p> | |
| <p>Partenaires potentiels : ERDF et RTE, LPO Auvergne, SEPOL.</p> | |

| | |
|--|--|
| <p align="center">G6 - Faire intervenir la Mission Haies pour favoriser le maintien des haies - **</p> | <p><u>Objectif</u> : 2 et 4</p> |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Lors des remembrements ou autres aménagements fonciers</u> En cas de connaissance d'un aménagement foncier sur une commune du site, mettre en lien la Mission Haies avec la commune en question. - <u>Pour favoriser la contractualisation des MAET :</u> Mettre en place 3 animations (une par département) "animations techniques favorables à une bonne gestion des linéaires bocagers" : Quels outils préconiser, quelles gestions mettre en œuvre en fonction des différentes structures des haies, comment restaurer et entretenir des arbres têtards... (avec démonstration) Ces animations auront pour but de : <ul style="list-style-type: none"> - préconiser les bonnes gestions, en expliquant et justifiant le cahier des charges Natura 2000, - donner envie aux agriculteurs de mieux gérer leurs haies en proposant des outils alternatifs et des perspectives de valorisation des sous-produits des haies (branchages), jusqu'alors peu valorisés : litières intérieure et extérieure en bois déchiqueté, bois énergie ... | <p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Toutes sauf les pics Éléments fixes du paysage</p> <p><u>Zone d'application :</u> Zone agricole</p> |
| <p><u>Opérations associées :</u> /</p> | <p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : Nombre d'aménagement foncier : Nombre d'aménagement foncier avec prise de contact avec la Mission Haies : Nombre d'animation réalisée par la Mission Haies :</p> <p>Résultat : Nombre d'aménagement foncier réalisé avec la Mission Haies :</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation :</u> pendant tout le Docob pour les aménagements et la première année pour les animations</p> | |
| <p><u>Coût estimé :</u> 7000€ <u>Nature des dépenses :</u> animation <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p> | |
| <p><u>Réalisation :</u> Animateur et Mission Haies</p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> Mission Haies, FDC</p> | |

| | |
|--|---|
| <p align="center">G7 – Mise en place d'une placette d'équarrissage naturel pour le Milan royal - **</p> | <p><u>Objectif</u> : 2</p> |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p><i>La création d'une placette d'équarrissage permet d'éliminer naturellement des déchets d'élevage ou de boucherie tout en offrant un soutien à l'alimentation des Milans royaux en période hivernale.</i></p> <p>Détermination d'un site potentiel en lien avec les structures de suivi des populations de Milan royal (plan d'action Massif central sur l'espèce).</p> <p>Prise de contacts avec les éleveurs, abattoirs ou ateliers de découpe.</p> <p>Etude de la faisabilité du projet.</p> <p>Recherche de financements en lien avec les différents partenaires.</p> <p>Constitution du dossier en lien avec les Services vétérinaires départementaux.</p> <p>Mise en place puis mise en service de la placette après signature d'une convention.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Milan royal en zone agricole consacrée à l'élevage.</p> <p><u>Zone d'application</u> : à déterminer</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : -</p> | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : contacts établis</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> : quatrième et cinquième année.</p> | <p>Résultat : création effective de la placette</p> |
| <p><u>Coût estimé</u> : 15 j l'année 3, 10 j l'année 4 et 10 j l'année 5 pour l'animation, 2000 euros de réalisation de la placette, frais de fonctionnement à déterminer.</p> <p><u>Nature des dépenses</u> : Animation + réalisation et suivi de la placette</p> <p><u>Plan de financement</u> : Natura 2000 + financements à rechercher</p> | |
| <p><u>Réalisation</u> : Animateur Natura 2000 et opérateurs du suivi de la population Milan royal (plan d'action Milan royal Massif central).</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne, SEPOL, Eleveurs, abattoirs ou ateliers de découpe, services de l'état (ONCFS), fédération de chasse du Puy-de-Dôme.</p> | |

| | |
|--|---|
| <p>S1 - Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000- ***</p> | <p><u>Objectif</u> : 1, C et E</p> |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Sur chaque parcelle engagée dans la Charte Natura 2000 lors de la présence de couvert forestier, inventorier les nids de rapaces de l'annexe 1 et définir la zone de quiétude. Transmettre l'information au propriétaire par carte.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> <p>Cigogne noire Bondrée apivore Milan noir Milan royal Circaète Jean-le-Blanc Aigle botté</p> <p><u>Zone d'application</u> : Zone forestière</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : A2 - Faire signer la Charte Natura 2000</p> | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> : Durant toute l'animation du Docob</p> | <p>Réalisation :</p> <p>Nombre de parcelle inventorié</p> |
| <p><u>Coût estimé</u> : 120 jours (20 jours / an) <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | <p>Résultat :</p> <p>Nombre de couple protégé</p> |
| <p><u>Réalisation</u> : Animateur du Docob</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne et SEPOL</p> | |

| | |
|---|--|
| S2 – Etude sur les zones à enjeux - *** | <u>Objectif</u> : 1, 4 et E. |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Réaliser une étude sur les zones à très forts enjeux de la ZPS en croisant les données de couples nicheurs d'espèces à très forts enjeux (en particulier Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal et Cigogne noire) avec les données relatives aux zones les plus menacées par les activités humaines.</p> <p>Restitution cartographique par l'outil SIG sous forme de carte de synthèse.</p> <p>Travailler sur la création d'un partenariat entre l'ONF, le CRPF, la SEPOL et la LPO Auvergne pour la transmission des données de nidifications sensibles dans les milieux forestiers pour une meilleure prise en compte lors des travaux forestiers.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Cigogne noire.</p> <p><u>Zone d'application</u> : Toute la ZPS</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : S3 - Suivre les zones et espèces à enjeux, + autres actions.</p> | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : restitution d'un rapport de synthèse incluant une cartographie.</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> : Année 1 et année 2.</p> | |
| <p><u>Coût estimé</u> : 14 j (6 j analyse, 4j cartographie, 4j mises à jour annuelles) <u>Nature des dépenses</u> : Expertise, travail de synthèse de données et de cartographie <u>Plan de financement</u> : Animation Natura 2000</p> | <p>Résultat :</p> <p>Nombre de Chartes signées dans ces zones à enjeux Surface des Chartes signées dans ces zones à enjeux</p> |
| <p><u>Réalisation</u> : Organismes disposant de l'expertise et des données naturalistes (SEPOL, LPO Auvergne).</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne, SEPOL, ONF, CRPF.</p> | |

| S3 – Suivre les zones et espèces à enjeux - *** | <u>Objectif</u> : D |
|--|---|
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Suivre les nids d'espèces à enjeux identifiés</p> <p>Évolution de la population Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité des populations Évolution qualitative de l'état de conservation des populations Atteinte de l'objectif spécifique</p> <p>Refaire la cartographie des grands milieux en dernière année de Docob Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité des grands milieux Évolution qualitative de l'état de conservation des grands milieux</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> <p>Aigle botté, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Cigogne noire. Tous les habitats</p> <p><u>Zone d'application</u> :</p> <p>Site Natura 2000</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : A2 – Faire signer la Charte Natura 2000 ; S1 – Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la charte Natura 2000.</p> | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : Suivi effectué</p> <p>Résultat : Evolution des habitats Evolution des espèces</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> : Suivi tous les ans Dernière année du Docob : cartographie et bilan.</p> | |
| <p><u>Coût estimé</u> : 15 j par an pour le suivi, + 5j la dernière année pour le bilan. <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | |
| <p><u>Réalisation</u> : Structure animatrice</p> | |
| <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne, SEPOL.</p> | |

| | |
|---|---|
| <p align="center">S4 – Impact des produits antiparasitaires : étude des différentes méthodes de prophylaxie et impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs- ***</p> | <p>Objectif : 2</p> |
| <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Cette étude, et la réflexion qui en découlera quant aux méthodes prophylactiques sur les troupeaux, devra être coordonnée et mutualisée à plus grande échelle, sur les ZSC à chiroptères et les autres ZPS.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones d'étude (type exploitation – présence/ absence d'espèces insectivores). (5jours) - Inventaire de la richesse de l'entomofaune sur ces parcelles (pièges Barber ou autre protocole). (cf. devis) - Analyse des pelotes de réjection des oiseaux insectivores de la zone d'étude. (cf. devis) - Enquête pour définir les méthodes de prophylaxie auprès des exploitations des parcelles de la zone d'étude ainsi qu'auprès des vétérinaires. (20 jours) - Croiser les résultats par types de méthode prophylactique et par fonctionnement de l'écosystème prairial. (20 jours) - Définir les méthodes les plus respectueuses de l'écosystème prairial. (20 jours) | <p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Milieux agropastoraux Bondrée apivore Milan noir Milan royal Busard Saint-Martin Aigle botté Engoulevent d'Europe Alouette lulu Pie-grièche écorcheur</p> |
| <p>Opérations associées : C1 - Impact des produits antiparasitaires : favoriser une meilleure utilisation.</p> | <p><u>Zone d'application :</u> Prairies pâturées à définir</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : A coordonner avec les autres sites : années 2 et 3 du DOCOB.</p> | |
| <p>Coût estimé : pris en compte par d'autres sites Natura 2000 Nature des dépenses : Etude Plan de financement : voir DRAF Auvergne</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : Réalisation de toutes les étapes de l'étude</p> <p>Résultat : Définition d'une ou plusieurs méthodes de prophylaxie respectueuse de l'écosystème prairial</p> |
| <p>Réalisation : Animateurs des sites Natura 2000 ZPS et ZSC Chiroptères du Cantal et de la Corrèze. Partenaires potentiels : Agriculteurs, vétérinaires, Chambres d'agriculture, entomologistes, Universités et laboratoires de recherche, Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels, Parcs Naturels Régionaux, LPO Auvergne, SEPOL.</p> | |

| | |
|--|--|
| <p>S5 - Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions du Docob- **</p> | <p><u>Objectif</u> : D</p> |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Faire un rapport annuel des actions mises en œuvre</p> <p>Remplir les indicateurs de suivi des actions mises en œuvre</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> <p>tous</p> <p><u>Zone d'application</u> :</p> <p>Tout le site</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : A1-Animation du Docob</p> | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> :</p> <p>Toutes les années de l'animation du Docob</p> | <p>Réalisation :</p> <p>Remplissage des tableaux</p> |
| <p><u>Coût estimé</u> : 35 jours (5 jours par an et 10 jours la dernière année)</p> <p><u>Nature des dépenses</u> : animation</p> <p><u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | <p>Résultat :</p> <p>Modification des objectifs du site</p> |
| <p><u>Réalisation</u> : animateur</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne, SEPOL.</p> | |

| | |
|--|--|
| <p align="center">S6 – Assistance technique aux services de l'Etat pour les évaluations d'incidences sur les sites Natura 2000 - **</p> | <p><u>Objectif</u> : 4</p> |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Assistance technique aux services de l'état (DREALs, DDTs, Sous-Préfectures) pour les évaluations d'incidences sur les sites Natura 2000 : expertise, mise à disposition d'informations nécessaires aux évaluations (DOCOB), lien avec les structures naturalistes disposant de données de terrain (associations de protection de la nature notamment).</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : toute la ZPS</p> |
| <p><u>Opérations associées</u> : A1 - Animation du DOCOB.</p> | <p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation</u> : inclus dans l'animation du DOCOB.</p> | <p>Réalisation : Nombre d'évaluations d'incidences pour lesquelles l'animateur a été consulté</p> |
| <p><u>Coût estimé</u> : 25j par an, soient 150j pendant 6 ans. <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p> | <p>Résultat : suivi des populations des espèces de la Directive Oiseaux de la ZPS.</p> |
| <p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne, SEPOL.</p> | |

| | |
|---|--|
| <p align="center">S7 - Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques- **</p> | <p><u>Objectif</u> : C et D</p> |
| <p>Modalités de mise en œuvre : Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de nids de rapaces sensibles au sein de la ZPS - Moyen d'actions à mettre en œuvre pour leur conservation - Identification de nouvelles menaces - ... <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Milan royal - Aigle botté - Autres rapaces - Pie-grièche grise - autres | <p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Principalement rapaces</p> <p><u>Zone d'application</u> : Tout le site</p> |
| <p>Opérations associées : A1 – Animation du Docob, A2 - Faire signer la Charte</p> | <p>Indicateurs de suivi :</p> |
| <p>Calendrier de réalisation : Tout au long de l'animation du Docob</p> | <p>Réalisation : Nombre de programmes contributifs</p> |
| <p>Coût estimé : compris dans l'animation Nature des dépenses : Animation Plan de financement : Natura 2000</p> | <p>Résultat : Augmentation des connaissances (qualification et quantification)</p> |
| <p>Réalisation : Animateur Natura 2000</p> <p>Partenaires potentiels : SEPOL et LPO Auvergne</p> | |

| | |
|--|---|
| <p align="center">S8 – Accompagnement d'une étude sur les mémoires de la forêt des Gorges de la Dordogne - *</p> | <p><u>Objectif</u> : B</p> |
| <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Mise en relation des différentes personnes morales intéressées. Aide à la recherche d'un stagiaire (chois du cursus...) Aide à l'encadrement d'un stagiaire sur l'étude des mémoires de la forêt des Gorges de la Dordogne.</p> | <p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Habitats forestiers</p> <p><u>Zone d'application :</u> Ensemble du site</p> |
| <p><u>Opérations associées :</u> /</p> | <p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> |
| <p><u>Calendrier de réalisation :</u> en fonction des opportunités</p> | <p>Réalisation : Mise en relation :</p> |
| <p><u>Coût estimé :</u> compris dans l'animation <u>Nature des dépenses :</u> animation <u>Plan de financement :</u> Natura 200</p> | <p>Résultat : Rapport de stage :</p> |
| <p><u>Réalisation :</u> Animateur Natura 2000 + encadrant à définir</p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> Maison de la forêt de Miers, AFOXA, CNRS, communes, ONF, LPO Auvergne, SEPOL.</p> | |



Milan royal – LPO Auvergne Romain Riols

D – SUIVI ET EVALUATION DU SITE ET DE L'ANIMATION DU DOCOB

A compléter en dernière année d'animation du Docob

I - SUIVI DES MESURES

Tableau n°17 : Suivi des mesures

| Code | Priorité | Intitulé de la mesure | Descripteur de réalisation | Indicateur de réalisation | Explications, commentaires | Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure |
|------|----------|---|----------------------------|---------------------------|----------------------------|--|
| A1 | *** | Animation du Docob | | | | |
| A2 | *** | Faire signer la charte Natura 2000 | | | | |
| A3 | *** | Faire contractualiser les MAET | | | | |
| A4 | *** | Faire signer les contrats Natura 2000 | | | | |
| A5 | *** | Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrain à forte valeur patrimoniale à des fins de conservation | | | | |
| A6 | ** | Participation aux réunions de politiques territoriales | | | | |
| A7 | ** | Accompagner les communes et les clubs dans la mise en place de zonages pour la pratique des sports motorisés | | | | |
| A8 | ** | Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement | | | | |
| A9 | * | Encourager la mise en place des Refuges LPO dans les zones non éligibles à la Charte Natura 2000 | | | | |
| C1 | *** | Impact des produits antiparasitaires : favoriser une meilleure utilisation. | | | | |
| C2 | ** | Mise en place d'outils de communication : plaquette et exposition | | | | |
| C3 | ** | Créer et animer un site Internet | | | | |
| C4 | ** | Développer des partenariats | | | | |
| C5 | ** | Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers | | | | |
| C6 | ** | Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes | | | | |
| C7 | * | Accompagner la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement | | | | |
| C8 | * | Intégrer de l'information sur le site Natura 2000 dans les activités de randonnée | | | | |
| C9 | * | Reportage télévisé | | | | |
| G1 | *** | Mise en œuvre et suivi des contrats forestiers | | | | |

| | | | | | | |
|----|-----|--|--|--|--|--|
| G2 | *** | Mise en œuvre et suivi des contrats non productifs | | | | |
| G2 | *** | Favoriser une lutte du Campagnol terrestre respectueuse de l'avifaune par un projet pilote sur une commune du site (entre autres piégeage) | | | | |
| G3 | ** | Mise en place d'outils réglementaires de protection des espaces naturels | | | | |
| G4 | ** | Impact des installations électriques : étude et partenariat RTE / ERDF. | | | | |
| G5 | ** | Faire intervenir la Mission Haies pour favoriser le maintien des haies | | | | |
| G6 | ** | Mise en place d'une placette d'équarrissage naturel pour le Milan royal | | | | |
| S1 | *** | Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 | | | | |
| S2 | *** | Etude sur les zones à enjeux | | | | |
| S3 | *** | Suivre les zones et espèces à enjeux | | | | |
| S4 | *** | Impact des produits antiparasitaires : étude de différentes méthodes de prophylaxie et impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs | | | | |
| S5 | ** | Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions du Docob | | | | |
| S6 | ** | Assistance technique aux services de l'Etat pour les évaluations d'incidences sur les sites Natura 2000 | | | | |
| S7 | ** | Intégrer les connaissances apportées par les programmes de conservation d'espèces emblématiques | | | | |
| S8 | * | Accompagnement d'une étude sur les mémoires de la forêt des Gorges de la Dordogne | | | | |

II - SUIVI DES ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX ET DE LEURS HABITATS

Tableau n°18 : suivi de la gestion des habitats NATURELS d'espèces de la Directive oiseaux

| Habitats naturels | Surface initiale couverte par l'habitat | Évolution de la surface (ha ou %) | Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité | Évolution qualitative de l'état de conservation | Recommandations |
|---|---|-----------------------------------|---|---|-----------------|
| Forêts | 25481,78 ha | | | | |
| Prairies de fauche, pâturages et cultures | 14 725,45 ha | | | | |
| Haies et arbres isolés | / | | | | |
| Landes | 672,29 ha | | | | |
| Milieux rupestres | 50 ha (sous-estimé) | | | | |
| Plans d'eau | 2769,74 ha | | | | |
| Rivières | 113 km pour la Dordogne (avec les barrages) + 232,4 km pour les autres cours d'eau (en dehors des barrages) | | | | |
| Zones humides | / | | | | |

Tableau n°19 : suivi de la gestion des espèces de la Directive oiseaux

| Espèces d'intérêt communautaire | Code de l'espèce | Estimation initiale de la population | Évolution de la population | Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité | Évolution qualitative de l'état de conservation | Atteinte de l'objectif spécifique | Recommandations |
|--|------------------|--------------------------------------|----------------------------|---|---|-----------------------------------|-----------------|
| Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> (Linné, 1758) | A379 | 1 suspecté | | | | | |
| Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> (Linné, 1758) | A072 | > 20 données partielles | | | | | |
| Milan noir <i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783) | A073 | 50 estimation grossière | | | | | |
| Milan royal <i>Milvus milvus</i> (Linné, 1758) | A074 | 10-21 | | | | | |
| Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788) | A080 | 6-8 | | | | | |
| Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> (Linné, 1766) | A082 | 1-4 ? estimation grossière | | | | | |
| Aigle botté <i>Aquila pennata</i> (Gmelin, 1788) | A092 | 12-16 | | | | | |
| Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> (Tunstall, 1771) | A103 | 9-10 | | | | | |
| Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i> (Linné, 1758) | A215 | 7-12 | | | | | |

| | | | | | | | |
|---|------|--|--|--|--|--|--|
| Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> (Linné, 1758) | A224 | > 50 estimation grossière | | | | | |
| Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> (Linné, 1758) | A229 | Inconnu | | | | | |
| Pic cendré <i>Picus canus</i> (Gmelin, 1788) | A234 | Présent. Nidification à prouver. | | | | | |
| Pic noir <i>Dryocopus martius</i> (Linné, 1758) | A236 | > 40 estimation grossière | | | | | |
| Pic mar <i>Dendrocopos medius</i> (Linné, 1758) | A238 | Présent, effectif inconnu. | | | | | |
| Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> (Linné, 1758) | A246 | > 100 estimation grossière | | | | | |
| Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> (Linné, 1858) | A338 | > 500 estimation grossière | | | | | |

CONCLUSION

La ZPS des Gorges de la Dordogne s'étend sur 46 037 ha. Ces gorges sont sans aucun doute un des espaces naturels les plus remarquables des régions Auvergne et Limousin. La richesse ornithologique du site n'est certes pas aussi spectaculaire que sur le littoral, parcouru de myriades d'oiseaux, ou que dans les grands massifs montagneux, à la grande faune emblématique. La richesse des gorges de la Dordogne réside dans ses populations de rapaces nicheurs, en particulier des espèces migratrices, dont certaines sont aujourd'hui devenues rares à l'échelle de l'Europe. Parmi celles-ci, Aigle botté, Milan royal et Circaète Jean-le-Blanc sont sans doute les plus représentatives. La richesse biologique de ces gorges réside également dans l'immense corridor boisé que constitue ses forêts de pente, attenantes au cours d'eau. Sur plus de 150 km de long, ces forêts constituent un massif de 70 000 ha d'un seul tenant, dont un tiers environ est inclus dans la zone Natura 2000. Cela en fait un site unique à l'échelle de la France, dont la richesse biologique ne se limite pas aux seuls oiseaux.

Cette zone remarquable est aussi le lieu d'activités socio-économiques variées. L'agriculture, de type polyculture-élevage (bovin dominant) se développe sur les plateaux bordant les gorges. La chasse et la pêche y trouve une place privilégiée, notamment sur les lacs formés par les barrages pour la seconde. La sylviculture est aussi présente, même si la forte déclivité des gorges limite pour l'instant l'exploitation des forêts de pente. Située aux confins des régions Auvergne et Limousin, la zone reste peu peuplée et très faiblement industrialisée. Les installations les plus importantes sont les barrages hydroélectriques (au nombre de 9). Au cours des siècles passés, les gorges de la Dordogne furent cependant le théâtre d'activités humaines intenses : élevage ovin, exploitation des châtaigneraies, production de bois, de charbon (charbonnage), transports de marchandises sur la rivière...

L'objectif général de la Directive Oiseaux est le maintien ou la restauration d'un bon état de conservation des espèces d'intérêt européen. Ce bon état de conservation passe avant tout par le maintien des habitats naturels ou anthropiques de ces espèces. Parmi les 16 listées dans la Directive Oiseaux et nichant au sein de la ZPS des Gorges de la Dordogne, 8 sont des rapaces. La plupart niche dans les gorges, principalement dans les forêts de pente peu perturbées par l'homme, mais pour certaines également en falaises, voire dans des landes. Elles s'alimentent en grande partie dans les espaces agricoles des plateaux. 3 espèces sont des pics, et passent l'essentiel de leur vie dans les vieilles forêts de feuillus. 4 autres espèces sont moins représentatives de la zone, car elles présentent une large répartition à l'échelle des régions Auvergne et Limousin. Enfin, la Cigogne noire n'est, pour l'instant, que suspectée comme faisant partie de l'avifaune nicheuse du site. Les enjeux portent donc avant tout sur la conservation des forêts de feuillus à fort caractère naturel, où des espèces rares de rapaces viennent trouver la quiétude nécessaire à leur nidification, ainsi que sur la richesse biologique des espaces agricoles. D'autres enjeux sont relatifs à la présence d'habitats originaux et rares : falaises, landes. Les objectifs de la zone Natura 2000 sont la conservation des populations de ces espèces et de leurs habitats, en intégrant leurs problématiques de conservation aux activités socio-économiques déjà existantes sur le site, dans une perspective de développement durable.

La rédaction de ce document d'objectifs s'appuie sur un long travail de concertation impliquant de nombreux organismes : communes, collectivités territoriales, administrations, représentants des secteurs socio-professionnels concernés, associations... De nombreuses réunions de comité de pilotage, de groupes de travail thématiques, ainsi que de nombreux échanges complémentaires ont permis d'aborder les enjeux relatifs aux espèces d'oiseaux d'intérêt européen, et de prendre en considération les problématiques des uns et des autres pour proposer des mesures pertinentes. C'est l'occasion de remercier ici à nouveau tous les participants pour le temps qu'ils ont consacré à l'élaboration de ce document.

Le corps du document d'objectifs comprend un état des lieux complets relatifs à la zone Natura 2000, une présentation des enjeux et des objectifs, ainsi que des propositions de mesures pour la conservation des 16 espèces d'oiseaux d'intérêt européen de la zone. Ces mesures se déclinent en mesures de gestion de milieux naturels, incluant notamment les mesures agro-environnementales territorialisées et les contrats Natura 2000, en mesures d'animation, indispensables pour faire vivre ce document, en mesures de communication / sensibilisation, et en mesures de suivis / études. Connaissances, actions et sensibilisation résument les 33 fiches-actions présentées dans ce document d'objectifs.

Les espèces d'oiseaux d'intérêt européen présentes dans les gorges de la Dordogne s'y portent, pour la plupart, relativement bien. Cela est révélateur d'une cohabitation harmonieuse entre les activités humaines de la zone et ces espèces. Néanmoins, ces espèces patrimoniales sont fragiles. Le Milan royal, en fort déclin actuellement, en est une triste illustration. Si d'importants changements dans les activités socio-économiques devaient intervenir, comme par exemple une exploitation sylvicole intense des forêts de pente, cela entraînerait de forts impacts sur les oiseaux. Les plus sensibles au dérangement trouvent dans ces paysages de gorges des zones de quiétude, des refuges devenus bien rares ailleurs. Souhaitons que la mise en œuvre des mesures du document d'objectifs contribue au nécessaire équilibre entre des activités humaines respectueuses de l'environnement et la conservation des oiseaux et de leurs habitats.

INDEX DES TABLEAUX

| | |
|--|-----|
| Tableau n°1 : Données administratives | 10 |
| Tableau n°2 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol | 17 |
| Tableau n°3 : Surface des forêts de production dans les départements de la ZPS (IFN 2003) | 29 |
| Tableau n°4 : Production de bois dans les départements de la ZPS (IFN 2003) | 30 |
| Tableau n°5 : Activités touristiques sur les retenues de barrages au sein de la ZPS (tiré d'EPIDOR, 2009) | 42 |
| Tableau n°6 : Données abiotiques générales | 45 |
| Tableau n°7 : Grands milieux | 46 |
| Tableau n°8 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial autres qu'habitats et espèces ayant justifié la désignation du site | 54 |
| Tableau n°9 : espèces d'oiseaux nicheurs de l'annexe I de la directive 79/409 | 57 |
| Tableau n°10 : périodes et distances de sensibilité autour du nid des espèces très sensibles au dérangement | 68 |
| Tableau n°11 : espèces d'oiseaux non nicheurs de l'annexe I de la directive 79/409 | 73 |
| Tableau n°12 : espèces d'oiseaux migrateurs issu du FSD | 74 |
| Tableau n°13 : Enjeux et objectifs spécifiques de conservation | 78 |
| Tableau n°14 : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines | 80 |
| Tableau n°15 : Enjeux / objectifs transversaux | 82 |
| Tableau n°16 : mesures de gestion | 85 |
| Tableau n°17 : Suivi des mesures | 139 |
| Tableau n°18 : suivi de la gestion des habitats NATURELS d'espèces de la Directive Oiseaux | 141 |
| Tableau n°19 : suivi de la gestion des espèces de la Directive Oiseaux | 142 |

INDEX DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure n° 1: Localisation du site | 8 |
| Figure n°2 : Les départements concernés par le site | 13 |
| Figure n°3 : Les PNR concernés par le site | 13 |
| Figure n° 4 : Classements patrimoniaux dans le site | 14 |
| Figure n° 5 Les autres sites Natura 2000 dans la ZPS | 16 |
| Figure n°6: Occupation schématique du sol dans les gorges de la Dordogne (CREN Limousin) | 20 |
| Figure n° 7 : Carte postale des Gorges de la Dordogne, début du XX ^e siècle | 21 |
| Figure n°8 : Zones agricoles du site | 28 |
| Figure n° 9 : Gestion forestière dans le site | 36 |
| Figure n° 10 : Les barrages hydro-électriques du site | 39 |
| Figure n° 11 : Les lignes THT du site | 39 |
| Figure n° 12 : Les réserves de chasse du site | 44 |
| Figure 13 : Diagramme de l'occupation du sol dans le site, et par département | 49 |
| Figure 14 à 17 : Cartographie des grands milieux de la ZPS Gorges de la Dordogne | 50 |

BIBLIOGRAPHIE

- Bonhomme M. & Peuch M., 2008. *Étude stratégique sur la préservation des Forêts de feuillus sur les Gorges de la Dordogne et ses affluents*. Rapport CREN Limousin. 147 p.
- Bru F., 2009. *Étude des usages touristiques et des loisirs sur les retenues hydrauliques du haut bassin de la Dordogne*. EPIDOR. 62 p.
- Dambrine F., 2006. *Rapport sur les perspectives de développement de la production hydroélectrique en France*. Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Paris. 56p.
- De Bellefroid M.-d.-N. & Mougel A., 2010. Synthèse bibliographique « Aigle botté et gestion forestière ». *L'Aigle Botté* n° 2/3 – octobre 2010.
- Joubert B., 2001. *Le Circaète Jean-le-Blanc*. Éditions Éveil Nature. 72p.
- Lambrechts A., 2009. *Évaluation des espèces, définition, cartographie et évaluation des habitats d'espèces. Site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne*. Rapport Biotope. DIREN Limousin. 37p.
- Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne, 2010. *Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Auvergne*. Éditions Delachaux et Niestlé. 575p.
- Ligue pour la Protection des Oiseaux Mission Rapaces, 2008. Cahier technique Milan royal.
- Luginbühl Y., Plekhoff S. & Sigg K., 1995. *Plan de paysage de la vallée de la Dordogne*. Rapport SEGESA et STRATES-CNRS. EPIDOR – DIREN Aquitaine. 138p.
- Riols R., Tourret P. & Roger J., 2000. *ZICO LN 03 « Gorges de la Dordogne ». Statut et localisation des espèces de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »*. Rapport LPO Auvergne – SEPOL. DIREN Auvergne et DIREN Limousin. 40p.
- Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations, tendances, menaces, conservation*. SEOF – LPO. 598p.
- Tourret P., Roger J., 2001. *Fiches pour la conservation des habitats des espèces de l'annexe I de la Directive 79/409/CEE, ZICO LN03 Gorges de la Dordogne*. Rapport LPO Auvergne – SEPOL. DIREN Limousin. 26p.